Consumer and Corporate Affairs Canada

1990-91 Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03657/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-9
ISBN 0-660-55575-1

1990-91 Estimates

Part III

Consumer and
Corporate Affairs Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are two chapters in this document. The first provides an overview of the Portfolio which reports to or through the Minister of Consumer and Corporate Affairs to Parliament. The other presents the Expenditure Plan for Consumer and Corporate Affairs.

Chapter 2 begins with Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts for Consumer and Corporate Affairs (CCA).

Chapter 2 is divided into three sections. Section I presents an overview of the Consumer and Corporate Affairs Canada (CCAC) Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section II provides cross-references to the more detailed information found in Section III. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Portfolio Overview 1-1

Consumer and Corporate Affairs Canada 2-1

Portfolio Overview

1990-91 Expenditure Plan

Table of Contents

Portfolio Overview

A. Roles and Responsibilities of the Portfolio 1-4

B. Portfolio Spending Plan 1-6

Portfolio Overview

A. Roles and Responsibilities of the Portfolio

Consumer and Corporate Affairs Canada

Consumer and Corporate Affairs Canada (CCAC) can be thought of as the "Department of the Marketplace". The Minister of CCAC is responsible for the bulk of federal legislation that forms the legal framework for market transactions in Canada. The basic mission of CCAC is to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada primarily by:

- establishing and administering rules and guidelines for business conduct;
- assuring accurate information for informed consumer decisions;
- maintaining and encouraging competition among businesses;
- establishing, administering and enforcing standards for trade in commodities and services;
- providing protection from product-related hazards; and
- encouraging the disclosure and diffusion of technological information.

Consumer and Corporate Affairs Canada is responsible to ensure that the Canadian marketplace is safe, orderly and fair for both traders and consumers; to provide a regulatory framework for the business community to ensure orderly conduct across the country; to enforce rules that govern business practices; to ensure inherently dangerous products are identified and that those which can cause injury are removed from the marketplace; and to provide for the disclosure and diffusion of technological information. In addition, the Minister as the Registrar General of Canada issues and registers formal and official documents on behalf of the Government of Canada.

Five autonomous agencies and one Crown Corporation report to Parliament through the Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Agencies and Crown Corporations

Competition Tribunal: established in 1986 with the adoption of the Competition Tribunal Act was created to provide a civil law setting for the adjudication of anti-competitive trade practices. The Tribunal is a court of record to hear and determine all applications under Part VIII of the Competition Act, an act administered by the Director of Investigation and Research.

Hazardous Materials Information Review Commission: was established in 1987 by the Hazardous Materials Information Review Act. The Commission is an independent adjudicative agency responsible to determine the validity of claims for exemption from full disclosure of information with respect to hazardous materials in the workplace covered by WHMIS (Workplace Hazardous Materials Information System), and to provide a mechanism for appeals arising from such judgements. The WHMIS is a national information system developed to provide employees in the workplace with information on hazards associated with handling hazardous materials. WHMIS is enacted through provincial and federal occupational safety and health legislation and the Commission renders compliance decisions with respect to these requirements.

Patented Medicine Prices Review Board: was established on December 7, 1987 by amendments to the Patent Act. The Patent Act is administered by CCAC. The mandate of the Patented Medicine Prices Review Board is to prevent patentees from charging excessive prices for patented medicines. It is also charged with monitoring and reporting to Parliament on overall pharmaceutical pricing trends of all medicines and on investment by patentees in pharmaceutical research and development.

Copyright Board: The Copyright Board was created in 1989 by amendments to the Copyright Act, an act administered by CCAC. This Board replaces the former Copyright Appeal Board and deals with a wider spectrum of issues than its predecessor. It has jurisdiction to resolve rate disputes between copyright collectives and user groups. In doing so, the Board must ensure an equitable balance between the rights of owners and the needs of users of copyright works. The Board is vested with the powers, rights and privileges of a court of record for the adjudication of matters which deal with its mandate.

Procurement Review Board: This Board is an impartial review authority established under the Canada - United States Free Trade Agreement Implementation Act in January 1989. It provides an avenue through which both Canadian and American suppliers may lodge formal complaints whenever they have reason to believe that they have been dealt with unfairly during the process of inviting or evaluating bids or the awarding of contracts as defined by the Act.

Standards Council of Canada: The Standards Council of Canada (SCC) was created in 1970 by an Act of Parliament to serve as a link between government and the Canadian standards community.

The Council is a Crown corporation whose principal objectives are to foster and promote voluntary standardization in fields relating to the construction, manufacture, production, quality, performance and safety of buildings, structures, manufactured articles and products and other goods, not expressly provided for by law. The purpose of the SCC is to provide a means of advancing the national economy, benefiting the public, protecting consumers and facilitating domestic and international trade. In addition SCC provides Canadian representation in international voluntary standardization activities. The Canadian public at large and more specifically, industry, the consumer, and regulatory

authorities are the primary beneficiaries of SCC's activities.

Further information with respect to objectives, achievements and resource justification is provided in the respective Part III of the Estimates of each of the agencies and in the annual report of the Standards Council.

B. Portfolio Spending Plan

The Consumer and Corporate Affairs Portfolio Estimates total appropriations of $190.1 million in 1990-91. A summary is presented in Figure 1.

Figure 1: Government Appropriations to the Portfolio

(thousands of dollars)	1990-91 Estimates	1989-90 Forecast	1988-89 Actuals	1989-90 Person-Year Forecast	1988-89 Person-Year Utilization
Consumer and Corporate Affairs	175,311	173,394	163,741 *	2,256	2,217
Competition Tribunal	1,858	1,480	841	12	12
Copyright Board	1,079	962	150	4	-
Hazardous Materials Information Review Commission	1,795	1,851	1,513	13	10
Patented Medicine Prices Review Board	3,070	2,827	2;555	26	21
Procurement Review Board	1,297	1,304	*	11	*
Payments to the Standards Council of Canada	5,646	7,564	6,924	70	69
Total Portfolio	190,056	189,382	175,724	2,392	2,329

* Actuals incurred by the Procurement Review Board ($369,000 and three person-years) in 1988-89 are included in the total for CCAC.

Figure 2: Ministry Summary (Extract from Part II of the Estimates)

Ministry Summary

(thousands of dollars)	Vote	1990-91 Main Estimates	Vote	1989-90 Main Estimates
Consumer and Corporate Affairs Department				
Operating expenditures *	1	153,422	1	148,352
Capital expenditures	5	6,967	5	5,634
Contributions to employee benefit plans	(S)	14,922	(S)	14,228
Total Department		175,311		168,214
Competition Tribunal				
Program expenditures	10	1,770	10	1,748
Contributions to employee benefit plans	(S)	88	(S)	85
Total Agency		1,858		1,833
Copyright Board				
Program expenditures	15	989	15	917
Contributions to employee benefit plans	(S)	90	(S)	45
Total Agency		1,079		962
Hazardous Materials Information Review Commission				
Program expenditures	20	1,687	20	1,737
Contributions to employee benefit plans	(S)	108	(S)	114
Total Agency		1,795		1,851
Patented Medicine Prices Review Board				
Program expenditures	25	2,829	25	2,216
Contributions to employee benefit plans	(S)	241	(S)	170
Total Agency		3,070		2,386
Procurement Review Board				
Program expenditures	30	1,208		-
Contributions to employee benefit plans	(S)	89		-
Total Agency		1,297		-
Standards Council of Canada				
Payments to the Standards Council of Canada	35	5,646	30	7,564
Total Crown Corporation		5,646		7,564

* Departmental distribution is detailed in the Departmental Spending Authorities on page 2-4.

Consumer and Corporate Affairs Canada

1990-91 Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 2-4
B. Use of 1988-89 Authorities 2-5

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance
   1. Highlights 2-6
   2. Financial Summaries 2-12
B. Background
   1. Introduction 2-16
   2. Mandate 2-16
   3. Program Objective 2-16
   4. Program Organization for Delivery 2-16
C. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 2-19
   2. Initiatives 2-20

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs 2-25
B. Corporate Affairs and Legislative Policy 2-34
C. Competition Law and Policy 2-44
D. Administration 2-57

Section III
Supplementary Information

A. Financial Requirements by Object 2-62
B. Personnel Requirements 2-63
C. Transfer Payments 2-65
D. Revenue 2-66
E. Review of Financial Performance by Sub-Activity 2-67
F. Net Cost of Program 2-68
G. Trust Funds 2-69

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates	1989-90 Main Estimates
	Consumer and Corporate Affairs		
1	Operating expenditures	128,373	123,304
5	Capital expenditures	6,967	5,634
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and motor car allowance	49	48
(S)	Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	25,000	25,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	14,922	14,228
	Total Department	175,311	168,214

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1990-91 Main Estimates
	Consumer and Corporate Affairs	
1	Consumer and Corporate Affairs - Operating expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	128,373,000
5	Consumer and Corporate Affairs - Capital expenditures	6,967,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates					1989-90 Main Estimates
	Authorized person-years *	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Consumer Affairs	978	56,362	5,414	1,816	63,592	59,803
Corporate Affairs and Legislative Policy	592	37,490	701	25,000	63,191	57,309
Competition Law and Policy	261	19,590	194	-	19,784	19,232
Administration	371	28,086	658	-	28,744	31,870
	2,202	141,528	6,967	26,816	175,311	168,214
1989-90 Authorized person-years	2,230					

* See figure 25, page 2-64, for additional information on person-years.

B. Use of 1988-89 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)		Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Consumer and Corporate Affairs			
1	Operating expenditures	114,039,000	122,299,000	118,287,693
5	Capital expenditures	5,590,000	6,250,000	6,185,900
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and Motor Car Allowance	45,800	46,825	46,825
(S)	Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	-	25,000,000	25,000,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	13,467,000	13,922,000	13,922,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	298,198	298,198
	Total Department - Budgetary	133,141,800	167,816,023	163,740,616

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

1. Highlights

The Department's work is carried out by four activities: Consumer Affairs, Corporate Affairs and Legislative Policy, Competition Law and Policy and Administration. Highlights of plans for 1990-91 as well as recent performance follow.

Consumer Affairs: The highlights of its plans and recent performance are as follows:

Safety Issues: (see pages 2-31 and 2-32)

- Attention will be directed towards the implementation of Cabinet directives concerning federal food inspection regulations and the development of food labelling initiatives.

- Communication strategies for alerting the public to dangerous products will be implemented.

- Increasing emphasis will be placed on safety issues related to children and the elderly with focus on information programs.

- Toy safety will continue to be a high priority including the commencement of a three year review of the regulations.

- A project dealing with the safety of cribs and cradles was completed and resulted in new regulations for cribs safety.

- The second National Child Safety Week was held and received wide media attention promoting safety for children..

Marketplace Self-reliance:

- Consumer Affairs will continue to implement the accreditation program for electricity and gas meter manufacturers and utilities. Under this program all three Canadian-based electricity meter manufacturers, one major gas utility and one major electricity utility were accreditated to verify and seal domestic meters prior to use (see page 2-30).

- With respect to consumer products and legal metrology the Activity will, where feasible, encourage voluntary standards and industry self regulation programs. In this respect, extensive liaison with industry, consumers, other government departments and agencies resulted in consensus being achieved within a wide range of issues

such as nutrition and textile labelling. In addition the Activity participated in ongoing standard setting through both domestic and international organizations (see page 2-31).

- Communication strategies directed towards informing both consumers and traders of their respective responsibilities in the marketplace will be pursued. This activity will also help to foster wise consumer practices (see pages 2-32 and 2-33).

Enforcement Issues:

- The Activity will emphasize a mix between voluntary compliance and more stringent enforcement measures.

- As in past years inspection work will be directed towards major problem areas of non-compliance or potentially significant areas of economic loss such as high volume meters for electricity and gas.

- Communication strategies will be implemented to alert the public to fraud and deceptive practices.

Further details with respect to the Consumer Affairs Activity can be found in Section II, Analysis by Activity, on pages 2-25 to 2-33.

Corporate Affairs and Legislative Policy: The highlights of its plans and recent performance are as follows:

Legislative Implementation and Renewal:

- The Activity will concentrate on the implementation of the new provisions of Patent Act (including administering the Patent Cooperation Treaty) and the Copyright Act. The Lobbyists Registration Act came into force on September 30, 1989. A significant part of workload for 1989-90 was the provision of information to lobbyists to make them aware of their obligations under the Act and the development of the Registry as stipulated in the legislation (see pages 2-21, 2-23 and 2-42).

- Amendments to the Bankruptcy Act, the Canada Business Corporations Act (CBCA), and other statutes in CCAC's portfolio of framework law are being developed in response to freer international trade, the globalization of markets, and the need for framework law to be modernized and to support the competitiveness of Canadian industry (see page 2-43).

- Amendments to the Bankruptcy Act now nearing completion will better allow companies in temporary financial difficulties to reorganize their businesses and will improve the protection afforded to wage earners along the lines of similar European programs (see pages 2-36 and 2-37).

- Amendments to the CBCA are necessary to deal with substantive issues such as updating the investigative powers contained in the

Act, takeover bid provisions, corporate defence tactics and insider trading. The high visibility of such transactions together with the considerable amounts of money involved will require quick responses. Proposed housekeeping amendments to the CBCA have also been identified (see pages 2-38 and 2-39).

- Other legislative activities will focus on the introduction of the Integrated Circuit Topography Act, on amendments to the Patent Agent rules, to the Registered User and other provisions of the Trade marks Act (see page 2-42).

International Issues:

- Corporate Affairs and Legislative Policy will continue to actively support and participate in the process of multilateral and bilateral negotiations affecting Canadian trade such as the trade-related intellectual property negotiations under GATT (see page 2-22).

- The Intellectual Property Advisory Committee (IPAC) will also continue to facilitate consultation between its members on intellectual property issues (see page 2-22).

- There will be continued participation in the World Intellectual Property Organization (WIPO), and its various expert committees dealing with multilateral intellectual property issues, and with cooperation in patent automation and patent information matters (see page 2-22).

- There will also be active participation in bilateral and multilateral fora designed to better harmonize competition, corporation and securities laws (see page 2-23).

Interdepartmental Issues:

- Successful interaction continues to take place with Industry, Science and Technology Canada (ISTC) and with the Ministry of State for External Affairs. New communication initiatives have now been put into place which will assist these departments in providing technological advice to their clients and counterparts; in determining whether proposed technology is at the forefront of developments; and, in identifying the nature and direction of technical trends in a given field.

Further details with respect to Corporate Affairs and Legislative Policy Activity can be found in Section II, Analysis by Activity, on pages 2-34 to 2-43.

Competition Law and Policy: The highlights of its plans and recent performance are as follows:

Compliance Issues:

- Extensive consultations with the business, consumer and legal communities in particular; elaboration and explanation of policies and decisions through public communications; and the increased use of consent orders and other modes of case resolution in criminal and reviewable matters will continue (see page 2-51).

- The emphasis in the Activity on seeking negotiated settlements, and the preference of the business community for immediacy and certainty in pursuing their commercial interests (which can only be achieved through negotiations) has meant that there has been little contested litigation before the Tribunal. Only two such matters, under section 92, have been commenced since passage of the Competition Act in 1986: one was subsequently resolved by a consent order agreed to by all parties, and the second is still before the Tribunal, having been delayed by constitutional challenges (see page 2-51).

Enforcement Issues:

- The Activity will continue to give priority to the merger review process, in response to the ongoing wave of merger transactions involving all sectors of the economy. Of particular significance is the large number of "mega mergers" such as those concerning the airline, brewery and petroleum industries involving not only analysis of significant economic and competition aspects, but also consideration of major public policy issues (see page 2-48).

- It is likely that greater use will be made of applications to the Competition Tribunal for consent orders in appropriate merger cases based on, the economic significance of the case, the need to ensure immediate or long-term enforceability of such an order, the anticipated need for possible variation, and the potential precedential value of the order (see pages 2-48 and 2-49).

- There will also be a significant increase in reviewable practices cases before the Competition Tribunal. In December 1988, the first application was filed before the Tribunal under provisions of the Act relating to refusal to supply. In June 1989, the first application under the abuse of dominance provisions was made to the Tribunal. A number of other cases under the reviewable practices provisions are being assessed, and may require contested litigation before the Tribunal (see page 2-51).

- Enforcement activity will continue to focus on major cases of significant impact. For example, in December 1988, the Federal Court of Canada issued a comprehensive order of prohibition applicable to the real estate industry across Canada. This order will eliminate certain impediments to competition in relation to commission rates, advertising and real estate board membership and is an important example of the compliance-oriented approach generating effective, immediate protection and encouragement of

competition in a manner that is less costly than contested litigation. A number of major criminal cases are expected to be active before the courts in 1989-90 and 1990-91, including several which have the potential to result in record fines (see pages 2-50 and 2-51).

- A number of significant fines were imposed by the courts after successful prosecutions under the deceptive marketing practices provisions of the Act (see page 2-56).

Jurisprudence:

- Court decisions, in addition to dealing with specific issues embodied in the Competition Act, can affect the Activity's mandate and scope of responsibility.

- On April 20, 1989, the Supreme Court of Canada in the City National Leasing and Rocois Construction cases upheld the Combines Investigation Act (the predecessor of the Competition Act) as valid federal legislation under the general trade and commerce power, and, in so doing, upheld the private right of action provision enacted in 1976. The Court also noted that, in numerous cases, the Act had already been upheld under the federal criminal law power. These decisions confirm that federal competition law is constitutionally positioned on a very solid foundation.

- On August 4, 1989, the Supreme Court of Canada held that there is exclusive federal jurisdiction over telephone company members of Telecom Canada - a jurisdiction which had to that time been thought to rest largely with the provinces. The Competition Act is the only Federal statute which currently can be applied to this situation.

- Charges have recently been laid following the report of the Code Inquiry into the failure of the Principal Group; the Competition Act was the most appropriate Federal statute that could be applied to this grievous situation of widespread consumer loss.

Further details with respect to the Competition Law and Policy Activity can be found in Section II, Analysis by Activity, on pages 2-44 to 2-56.

Administration: The highlights of its plans and recent performance are as follows:

Corporate and Human Resource Management Issues:

- In 1989-90, the Activity saw the creation of the Bureau of Human Resources and Corporate Development in response to the Department's strategic objectives in Management Challenge and Communications (see pages 2-20 and 2-21).

- Major emphasis will be placed by the Bureau of Human Resources and

Corporate Development, in the development of programs to support human resource management and corporate development priorities throughout the department, including the development of a stronger link between strategic and human resource planning. Program evaluations and internal audits will be used in support of this activity (see pages 2-20 and 2-21).

- Recent human resource management initiatives include the establishment of the Departmental Assignment Program, a management development strategy and development of a management accountability framework (see page 2-59).

- CCAC will pursue linked strategies in relation to seven fundamental elements of its mission and management. These strategies to adapt to the changing marketplace, to develop excellent management and staff include: compliance, consultation and partnership, legislative and regulatory renewal, human resources development, organizational development, communications and information management all of which are essential prerequisites to achieving the Department's mandate over the planning period (see page 2-59).

Automation:

- Automation of financial and administrative support systems and improvement to management practices and procedures will continue in 1990-91 as part of an ongoing effort to maintain present levels of service and an adequate control framework in an environment of increasing workloads. Activity managers found innovative solutions during 1989-90 to cope with increased demands for services in an environment of fixed budgets, increasing costs and a deterioration in basic services from central services departments (see pages 2-19, 2-21 and 2-22).

Further details with respect to the Administration Activity can be found in Section II, Analysis by Activity on pages 2-57 to 2-61.

2. Financial Summaries

Figure 1: Financial Requirements for 1990-91

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual * 1988-89
Consumer Affairs	63,592	59,921	56,922
Corporate Affairs and Legislative Policy	63,191	62,817	61,010
Competition Law and Policy	19,784	20,970	19,525
Administration	28,744	29,686	26,284
	175,311	173,394	163,741
Revenue credited to the CRF **	71,865	67,056	67,650
Person-years ***: Controlled by TB	2,202	2,246	2,207
Other	10	10	10
	2,212	2,256	2,217

* The 1988-89 actual expenditures have been restated to reflect a departmental reorganization.

** Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-66.

*** See figure 25, page 2-64, for additional information on person-years.

Explanation of change: The financial requirements for 1990-91 are 1.1% or $1.9 million higher than the 1989-90 forecast expenditure (with a net reduction of 44 person-years). This reflects the following major items:

	$ millions
• an increase in salaries and contributions to employee benefit plans due to inflation and other adjustments to other personnel costs;	6.3
• an increase in O&M funds for the National Audit Group within the Bankruptcy Program;	0.8
• increase in funding for the Patent and Trademark Examination within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity;	0.3
• increase in funding to the departmental capital budget;	0.3

	$ millions
• additional resources within the Competition Law and Policy Activity for the implementation of the Competition Act (increase of three person-years);	0.2
• increase in O&M funds for relocation costs within the Consumer Affairs Activity;	0.2
• various other items;	0.3
• decrease in funding associated with the winding down of the Postal Services Review Committee (decrease of nine person-years);	(1.9)
• to reflect the downsizing measures as announced in the May 1985 budget (net reduction of 33 person-years);	(1.7)
• adjustment to reflect funds approved for expert and legal fees provided for 1989-90 within the Competition Law and Policy Activity;	(1.5)
• adjustment to reflect funds approved for the planning stage of the Patent Automation project, the implementation of various new provisions of the amended Patent Act and the Patent backlog provided for 1989-90 (net reduction of five person-years);	(1.0)
• adjustment to reflect funds approved for 1989-90 for the seeking of Preliminary Project Approval to proceed with the development of automated support systems for the Competition Law and Policy Activity.	(0.4)

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 forecast, which is based on information available as at November 30, 1989, is $5.2 million and 16 person-years higher than the 1989-90 Main Estimates of $168.2 million and 2,230 person-years (Spending Authorities, page 2-4). The difference is due to:

	$ millions
• Additional resources included in the 1989-90 Supplementary Estimates "B":	
- to reflect additional resources for Phase I activities of the Patent Automation project and for the implementation of the various new provisions of the amended Patent Act and for Patent backlog processing (increase of 16 person-years);	3.3
- interim requirements within the Competition Law and Policy Activity for the preliminary approval for the Compass Automated project.	0.4

	$ millions
• Additional funds required for expert and legal fees within the Competition Law and Policy Activity.	1.5

Figure 2: Financial Results for 1988-89

(thousands of dollars)	1988-89 *			
	Main Estimates	Total available for use	Actual	Change
Consumer Affairs	57,410	58,337	56,922	1,415
Corporate Affairs and Legislative Policy	33,405	61,940	61,010	930
Competition Law and Policy	17,948	19,917	19,525	392
Administration	24,379	27,622 **	26,284	1,338
	133,142	167,816	163,741	4,075
Revenue credited to the CRF	58,414	-	67,650	9,236
Person-years ***:				
Controlled by TB	2,212	2,242 **	2,207	35
Other	10	10	10	-
	2,222	2,252	2,217	35

* Data have been restated to reflect a departmental reorganization.

** Includes $578,000 and 12 person-years for the Postal Services Review Committee.

*** See figure 25, page 2-64, for additional information on person-years.

Explanation of change: The difference of $4 million (and 35 person-years) between 1988-89 actual expenditures and the total available for use is mainly attributable to a surplus in salaries associated with the person-year lapse caused primarily by the difficulty in staffing technical positions and in the preparation of the 1989-90 downsizing.

Subsequent to the preparation of the 1988-89 Main Estimates, the initial allocation was increased by $35 million and 30 person-years through statutory adjustments and Governor General's special warrants. Details of the increase are as follows:

	$ millions
• amendments to the Patent legislation including a $25 million transfer payment to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine (increase of nine person-years);	25.5
• the establishment of the temporary Postal Services Review Committee within the Administration Activity (increase of 12 person-years);	2.4
• interim requirements for the planning stage of the automation of the Patent Office operations and the implementation of various new provisions of the amended Patent Act;	1.7
• increased grants to various organizations working in the consumer interest;	1.7
• additional resources for increased legal and expert fees within both the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity ($.5M) and the Competition Law and Policy Activity ($.7M);	1.2
• additional resources within the Competition Law and Policy Activity for the implementation of the Competition Act (increase of seven person-years);	0.9
• initial planning for the establishment of the Procurement Review Board (increase of two person-years);	0.4
• additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy for the implementation of an Act dealing with the Registration of Lobbyists;	0.3
• various other initiatives including implementation of the Workplace Hazardous Materials Information System.	0.9

Details by sub-activity are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-67.

B. Background

1. Introduction

Consumer and Corporate Affairs Canada was created in 1967 to foster a more effective and efficient market system by bringing together in one department the diverse federal programs providing the regulatory framework for the Canadian marketplace. In addition, the Minister, as Registrar General of Canada, issues and registers official documents on behalf of the Government of Canada.

The Department's endeavours complement other federal programs, particularly Agriculture, Communications, External Affairs, Industry, Science and Technology, National Health and Welfare, Labour, Transport, Fisheries and Oceans, Investment Canada, and the departments of Finance and Justice.

2. Mandate

The duties specified in the Department of Consumer and Corporate Affairs Act, RSC 1985, c. C-37 include functions relating to consumer affairs, corporations, competition law and policy, bankruptcies and insolvency, patents, trade marks, copyright, industrial design, consumer goods standards, legal metrology, and those stemming from the responsibilities of the Registrar General of Canada. Pursuant to the Constitution Act, many of these responsibilities are under federal jurisdiction exclusively.

The Department administers a multitude of Acts of Parliament affecting the legal framework of the marketplace. The Minister is mentioned in the Canada Gazette as having some or sole responsibility for over 70 Acts and Regulations administered in whole or in part by Consumer and Corporate Affairs. In addition, CCAC must deliver the regulatory changes approved in the Annual Regulatory Plan.

3. Program Objective

The objective of Consumer and Corporate Affairs is "to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada".

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Consumer and Corporate Affairs Program consists of four activities, three of which are operational activities having responsibility for specific sub-objectives of the Program. The fourth activity is responsible for the Administration of the Department. Each activity, where appropriate, is divided into sub-activities related to individual functions.

Organization Structure: With the exception of Administration, each Activity has a head who reports directly to the Deputy Minister. In addition, in the case of the Competition Law and Policy Activity, the head of the Activity is the Director of Investigation and Research who

reports annually to Parliament through the Minister with respect to Competition Act matters in accordance with the provisions of the Act. The Deputy Minister, in addition to overall departmental responsibilities, is responsible for the Administration Activity. Heads of its components report directly to her.

Within the Administration Activity are the central service functions of finance, administration and information management and the registration function pursuant to the Minister's role as Registrar General of Canada. The Departmental Secretariat provides support services to the Deputy Minister and the Department in their relations with the Minister and Parliamentary Committees. It also has departmental responsibility for the application of the Access to Information and Privacy Acts. A restructuring within the Administration Activity during 1988-89 resulted in the dissolution of the Bureau of Policy Coordination and the reassignment of its communication, strategic planning and evaluation activities to the newly created Bureau of Human Resources and Corporate Development. Also integrated into the new bureau were the Personnel Directorate and Internal Audit. Responsibilities for legislative reform were reassigned to the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity.

The headquarters of Consumer and Corporate Affairs Canada is in Ottawa-Hull. The Program is delivered through the headquarters offices and field locations in five geographic regions.

An outline of the activity and organization structure is presented in figure 3.

Figure 3: 1990-91 Resources by Organization/Activity ($000)

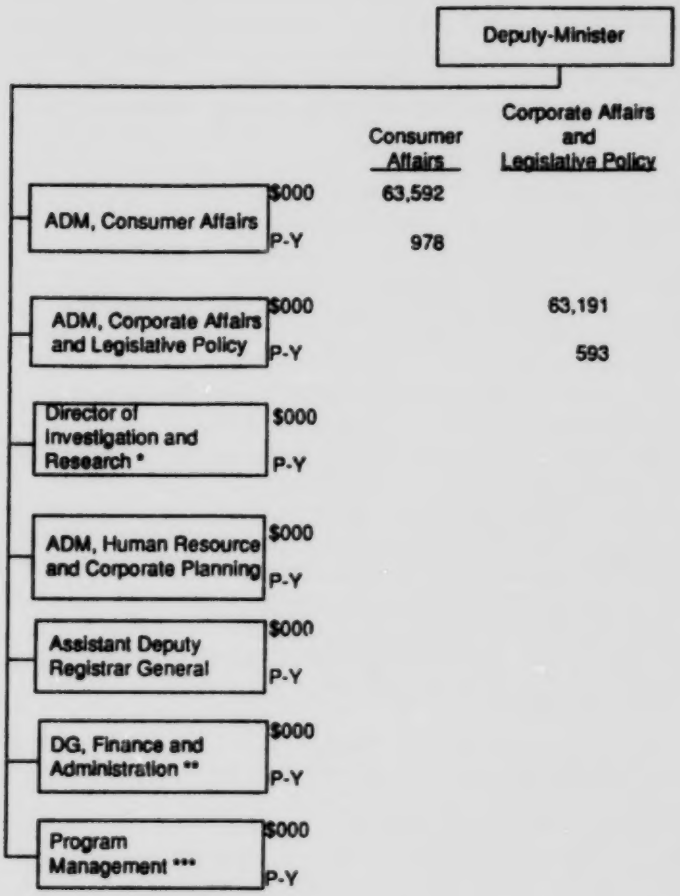

		Consumer Affairs	Corporate Affairs and Legislative Policy	Competition Law and Policy	Administration	Total
ADM, Consumer Affairs	$000	63,592				63,592
	P-Y	978				978
ADM, Corporate Affairs and Legislative Policy	$000		63,191			63,191
	P-Y		593			593
Director of Investigation and Research *	$000			19,784		19,784
	P-Y			262		262
ADM, Human Resource and Corporate Planning	$000				10,314	10,314
	P-Y				137	137
Assistant Deputy Registrar General	$000				1,730	1,730
	P-Y				20	20
DG, Finance and Administration **	$000				13,836	13,836
	P-Y				174	174
Program Management ***	$000				2,864	2,864
	P-Y				48	48
Total Expenditures		63,592	63,191	19,784	28,744	175,311
Total Person-Years		978	593	262	379	2,212
Total Revenue		6,500	64,305	1,000	60	71,865

* The head of the Activity is the Director of Investigation and Research who reports to Parliament through the Minister with respect to Competition Act matters.

** An amount of $1.8 million and nine person-years have been reflected in the Finance and Administration sub-activity Budget for the Postal Services Review Committee.

*** Includes the Minister's Office, Deputy Minister's Office, Departmental Secretariat and Legal Services.

C. Planning Perspectives

1. External Factors Influencing the Program

The policy environment continues to be complex and uncertain. In the short term, the management of the Canadian economy to achieve a "soft landing" after a period of unprecedented economic expansion remains key. In the longer term, the ability of the Canadian economy to compete in an increasing integrated world economy remains critical. The key factors affecting the marketplace with subsequent impact on the program are as follows.

Technological Advances:

- Advances in information and communication continue to be one of the principal forces of global change. It is furthering the integration of markets and the restructuring of firms.

- The increased use of point-of-sale data within firms to better coordinate the activities of research and development, production and marketing is generating a phenomenon known as "mass customization". The management of information permits the identification of highly discrete markets which can be targeted with increasing precision. This is intensifying competition for the attention of consumers. Such competition is producing innovative approaches to advertising such as unsolicited facsimile transmission and more intense targeting of younger segments of the population. The marketplace is becoming more crowded and some of these new techniques are generating pressure for regulatory intervention.

International Harmonization:

- Business organizations are attempting to establish a presence in a variety of international markets, both to be in a position to compete globally and as a hedge against the emergence of regional trading blocks. Global alliances in manufacturing, retailing and financial institutions are now being followed by global media networks and professional firms, principally advertising, accounting, law and management consulting.

- The shifting pattern of world trade, particularly in the United States where sustained consumer spending on imports and high levels of consumer indebtedness continues to have an adverse impact on the U.S. balance of trade. The balance of world power is shifting from super power dominance to regional alliances which have been labelled "multipolarities". Protectionist sentiment in the United States continues to grow. Congressional leaders are pressing the Administration to vigorously apply Section 301 of the U.S. Omnibus Trade and Competitiveness Act of 1988 against trading partners perceived to be engaging in unfair trade. While Japan has been identified as the principal target, Canadian trade practices are unlikely to escape the scrutiny of the United States Trade

Representative over the longer term.

- Sovereign governments have become more responsive to public concern about the degradation of the natural environment. Media attention to environmental issues has intensified public interest. Firms are giving greater consideration to environmental issues in their planning, production and marketing initiatives. Opportunities to capitalize on this trend are being successfully identified in retail advertising. Planning for large scale capital projects with major environmental impacts is now more complex. Public relations campaigns with strong grass roots support are being waged by producers, particularly in the resource industries, in an attempt to counter the success of environmentalists in arresting or delaying economic development.

Public Sophistication:

- Public sophistication is increasing among the electorates in developed countries. More rapid media reporting has been the principal educator of voters. Individuals increasingly feel that they are being managed by media. There is a decreasing confidence in their ability to influence public policy with a corresponding greater appreciation of the rise and role of special interest groups. The public is demanding closer scrutiny of government/industry liaison. At the same time anti-bureaucratic networks are developing to counter the perceived secrecy of decision-making in public policy. Individuals, lobbyists and policy-makers are devoting more attention to the mechanics of marketing and the development of communications strategies.

2. Initiatives

CCAC introduced a revised corporate planning process in 1987-88 which among other things established structured departmental initiatives and priority projects.

Following review of the progress made under Departmental initiatives for 1988-89 and considering the environmental outlook, the Department initiated a vision and strategies exercise which pulls together elements of mission and management to identify and address specific challenges and opportunities for the Department during the next decade.

In the 1986-87 Expenditure Plan, the department identified an initiative directed towards improving management practices. This corporate level initiative evolved to become Policy Innovation in 1988-89 and, in 1989-90, the Management Challenge Exercise. This initiative relates to people management and is an exercise to develop measures to bridge the gap between declining resources and the growing demand for departmental services. The goal being to enhance the professional satisfaction of people in order to further improve departmental performance and effectiveness.

The thrust of Management Challenge will be more strategic, reflecting an emphasis on corporate development. It is expected that managers will actively interpret the Management Challenge message to all levels of their organization. The strategic thrust includes a variety of initiatives and approaches to increase internal communication, enhance team working and trust, to increase delegation of authority and accountability, encourage innovation, improve stress and time management and encourage professional development.

The Legislative and Regulatory Renewal initiative will also be fully integrated within the operation of the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity. All future reporting will be incorporated in Section II, Analysis by Activity.

Through the 1986 to 1989 Expenditure Plans, ten legislative renewal initiatives were identified. Of these, seven have been processed and implemented: Patent Act, Copyright Act, Hazardous Products Act, Lobbyists Registration Act, Competition Act, Competition Tribunal Act and Tax Rebate Discounting Act.

The requirement to implement and administer these new responsibilities within a framework of restraint dictates that CCAC must proceed with caution with respect to any further changes ensuring realistic goals are identified. The redirected commitment towards legislation reform must be to anticipate legislative priorities in light of the changing environment and the government commitment to regulatory renewal; to be sensitive to legislative initiatives on the part of other departments which can dramatically affect the Department's approach to doing business; and the development of regulatory initiatives in accordance with the Government's Annual Regulatory Plan which will be strongly influenced by development in international trade.

There remains however an urgent need for legislative reform and the proposed amendments to the Bankruptcy Act, the Canada Business Corporations Act and Trademarks Act will receive departmental priority. In addition the Registered User provisions of the Trademarks Act, the Patent Agent rules and the introduction of the Integrated Circuit Topography Act will receive priority attention.

The following provides information on the achievements and direction taken by the Department to address the external factors which influence its program.

Technological Advances:

- Information technology, driven by a changing marketplace, an evolving and demanding clientele, and the need to improve productivity and information flow requires that CCAC accept the strategic importance of modernizing its information technology. There is a requirement for a physical work environment that readily accommodates change not only in the processes by which programs are delivered but the nature of the delivery itself.

- The Department will undertake initiatives with the intent of increasing its analytical capacity in order to improve efficiency and the delivery of its programs. Specifically, there will be development of capacity to rethink and refocus the nature of operational functions in order that the Department can deliver programs in the year 2000. Specific initiatives include, placing emphasis on analytical requirements at the time of staffing; creating a structured training program in which academic experts will participate; increasing the links to academe in line operations; increasing the use of the student employment programs; and emphasizing the role of data collection in management information systems.

- CCAC is fast becoming a depository of expertise on the functioning of the marketplace. By strengthening our analytical capacity and modernizing our professional tools we will not only keep abreast of the marketplace but will be in a position to disseminate this knowledge in an effective manner.

International Harmonization:

- The initiative of adapting to the Internationalization of markets originally identified in 1989-90 reflects the need to re-examine the departmental legislative framework with respect to the continuing trend towards the internationalization of markets. The globalization of markets has encroached upon the ability of individual national governments to regulate the business environment. In this light, the Department has been active in the international fora with respect of intellectual property rights, competition policy, international trade in general with specific attention to both agricultural products and textiles.

- A secondary concern relates to the need to sensitize the newly industrialized countries regarding the need for orderly conduct at the international level. In this regard, Canada continues to provide assistance and advice on intellectual property matters to developing countries. Under the terms of a project sponsored by the International Development Research Centre (IDRC), information relating to technological exploitation is provided to the Caribbean region. Canada also provides patent examination expertise by conducting some 10 searches annually for the African Regional Industrial Property Organization (ARIPO) countries. As well, the Activity hosts a number of foreign students and also participates in various World Intellectual Property Organization (WIPO), sponsored expert missions in such places as Vietnam and Malaysia, and at seminars and training courses in developing countries.

- The Department continued its contributions to the initiatives in the Uruguay Round of the General Agreement on Tarrifs and Trade (GATT) negotiations by providing input to papers which were tabled with respect to standards and enforcement. There is also participation in the Intellectual Property Advisory Committee (IPAC) as well as in sub-groups which deal with such items as the

Integrated Circuit Protection Act, the Registered User Trademarks amendments and the Life Forms and Patent Law Harmonization efforts. Participation at World Intellectual Property Organization (WIPO), will continue in initiatives to harmonize intellectual property laws and to promote automation and cooperation in intellectual property information.

- The Corporate Affairs and Legislative Policy Activity was involved in a number of initiatives. Proclamation of the new Patent Act marked the introduction of provisions which bring Canada's patent system more into line with the practices of most major industrialized countries. The availability of the Patent Cooperation Treaty system provides Canadians with the benefits of a well-established international filing system. Amended regulations were approved under the Canada Business Corporations Act.

- The Competition Law and Policy Activity continues to increase its liaison and instruction with other countries and multinational organizations including the United Kingdom, Japan, Australia and Sweden; the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) and United Nations Committee on Trade and Development (UNCTAD), and the United States, where most bilateral activity takes place. A new focus of attention is the European Economic Community (EEC), which plans to achieve market integration by 1992, and which as a result is likely to become a far stronger participant in international trade.

Public Sophistication:

- In 1988-89 and 1989-90 Part III of the Expenditure Plan, an initiative directed towards enhancing the consumer profile and ensuring legislative reform activity considers the consumer during the drafting process was identified. Work is proceeding within the Department on a set of "Principles of Marketplace Fairness" to serve as a reference document for business, consumers and government. This document reflects the strategy of ensuring that the responsibility for consumer orientation rests equitably with all three groups.

- In the 1989-90 Expenditure Plan, an initiative with respect to the implementation of the Federal Governments Communication Policy was identified. The policy places emphasis on public environment analysis and on communications advice and planning.

- The Communications Branch has taken a number of steps to improve its capability to assess the public environment including: assuming departmental responsibility for gathering, conducting and analyzing public opinion research to identify trends and possible emerging issues; training for program officers on public environment analysis; and enhancing the monthly analysis of media coverage relevant to the Department. Communications officers are increasingly involved in the early stages of policy and program development and in formulating communications strategies. For the

first time, a Corporate Communications Strategy will be distributed along with the Department's Strategic Plan.

- The Competition Law and Policy Activity continues the publication of information bulletins, which are critical elements of its overall compliance approach. The most recent, explaining the Program of Compliance in detail, was released in June 1989. Additional bulletins are planned to address factors guiding the application of the merger-related provisions of the Act, and discriminatory pricing; these and other issues are of particular importance to the public's understanding of the Activity's enforcement of the Act. Considerable time was also spent developing comprehensive background materials for the media. These documents, complemented by interviews, and technical media briefings, were designed to ensure that the media were made aware of all of the issues worked in both specific cases and the general enforcement of the Competition Act.

- In Competition Law and Policy, after expressions of public concern that the merger review process was 'behind closed doors' and therefore not sufficiently subject to public scrutiny, the Director of Investigation and Research announced the criteria under which proposed transactions involving post-closing restructuring may be brought before the Competition Tribunal in the form of a proposed consent order - thereby allowing public scrutiny and interventions by affected parties at the discretion of the Tribunal. This will enhance consumer awareness and the credibility of the process.

- An effective communication of the mandate of the program and the way in which it is administered is critical to achieving general understanding acceptance and compliance with the various legislation controlled by CCAC. It has become imperative that all of the participants, governments, business and consumers, accept their share of responsibility for the fairness within the Marketplace. CCAC plans to negotiate a framework and to subsequently establish a Code of Conduct.

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs

Objective

To establish and enforce rules and promote policies to protect, inform, assist and represent consumers, and to maintain fairness in market transactions based on measurement.

Description

Consumer Affairs aims to promote a safe, orderly and equitable marketplace for both traders and consumers. In consultation with other departments and agencies and the private and non-profit sectors, the Activity establishes and enforces regulations and administers voluntary programs to promote protection of the interests of consumers in the Canadian marketplace, fair competition in the identification and presentation of products and accurate and equitable marketplace transactions based on measurement. The Activity initiates appropriate actions to correct incidents where the interests of marketplace participants could be jeopardized.

The Activity is comprised into five operational sub-activities:

Weights and Measures: is responsible for the enforcement of legislation to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in trade of goods and services provided on the basis of measurement. It defines units of measurement to be used in trade, calibrates and certifies measurement standards, examines and approves prototype weighing and measuring machines, and through a field inspection program, certifies test equipment used by industry and government, verifies the accuracy and appropriate usage of all weighing and measuring devices used in trade, and verifies the net quantity of packaged commodities sold on the basis of measure.

Electricity and Gas: is responsible for the enforcement of legislation to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in trade of electricity and gas. It establishes specifications for measurement units and meter performance and use, calibrates and certifies measurement standards used by industry and government, examines and approves prototype meters, verifies the performance of meters prior to use, periodically reverifies meter performance, performs on-site verification of performance and configuration of complex measuring systems, and maintains an accreditation program for private meter verifiers including quality auditing. It also investigates and arbitrates disputes between the buyers and sellers of electricity and gas.

Consumer Products: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary programs to prevent product misrepresentation in the marketplace. Through compliance activities, it aims to detect and prevent fraud and deception in the packaging, labelling, quality, quantity, composition and advertising of a wide range of food and non-food products and ensure that consumers have accurate and necessary information to differentiate among product choices.

Product Safety: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary and education programs to protect against hazardous products in the marketplace. Supported by field inspection and compliance activities, it identifies hazards in products, regulates where necessary, and ensures that dangerous products are removed from the marketplace.

Consumer Policy and Services: identifies, analyses and articulates consumer issues, and is responsible for developing consumer policy on a broad range of matters in support of the Minister's consumer protection and promotion responsibilities. It also promotes and protects the interest of Canadian consumers by initiating, recommending and coordinating programs in the government, business and voluntary sectors. It also administers the Tax Rebate Discounting Act.

The above-mentioned operational sub-activities are supported by administrative personnel both at Headquarters and in the regions.

Administration: includes the Office of the Assistant Deputy Minister, a Management Services Branch, Regional Offices, and Regional Finance, Administration and Personnel units.

Operations: is a centrally controlled budget for capital equipment, legal fees and some material for field offices.

Most of the human resources are located outside the National Capital Region in five regional and in other offices across the country.

Resource Summary

The Consumer Affairs Activity accounts for about 36% of the Department's 1990-91 budget. Personnel expenditures make up approximately 75% of the Activity total.

Figure 4: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Weights and Measures	16,444	291	15,266	299	14,318	282
Electricity and Gas	11,076	193	9,716	193	9,743	197
Consumer Products	14,640	269	13,326	273	12,158	256
Product Safety	6,796	98	6,232	98	5,897	91
Consumer Policy and Services	4,182	40	4,276	43	5,477	37
Administration	4,637	87	6,997	87	5,442	101
Operations	5,817	-	4,108	-	3,887	-
	63,592	978	59,921	993	56,922	964
Revenue credited to the CRF *	6,500		6,450		7,068	

* For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 2-66.

Explanation of change: The financial requirements for 1990-91 are $3.7 million higher and 15 person-years lower than the 1989-90 forecast expenditure. The increase in expenditure is mainly attributable to a provision for salary rate increases for price adjustments pertaining to recent signed collective agreements and the reduction of 15 person-years is attributable to the implementation of the downsizing measures. See also Section I, Program Overview, page 2-12.

Performance Information and Resource Justification

Most of the work of Consumer Affairs involves the development and enforcement of regulations under various statutes which deal with accuracy of measurement and equity in trade based on measure, and the safety, quality, quantity, labelling and advertising of consumer products. Enforcement is carried out through an inspection program supported by laboratory testing facilities.

Key measures of marketplace performance in respect of Activity administered legislation and, to some extent, the Activity's effective-

ness for two sub-activities (Weights and Measures and Electricity and Gas) are compliance rates, i.e. the percentage of meters and devices on the market which are found to meet the requirements of applicable legislation. Consumer Products also utilizes compliance information in the administration of its programs and, while available data is useful at some level of detail, it does not lend itself to high levels of aggregation in a meaningful manner.

The compliance rate indicators, as presented in figures 5 and 6, are highly aggregated and will fluctuate according to a number of factors. For example, the overall compliance rate for small and heavy duty devices is a weighted average of compliance rates for each of several different classes of devices. Thus overall compliance will vary with the mix of devices inspected during a period of time.

Weights and Measures: The sub-activity's workload is determined by legislative requirements and by the frequency of inspection of commodities and of in-service devices required to achieve compliance with legislation. The Weights and Measures Act requires that device designs be approved, that new devices be initially inspected before use in trade and then, periodically verified for compliance, based on an optimum coverage cycle and selective enforcement. Measurement standards must be calibrated and certified on a regular basis. Inspection strategies are composed of two major components: first, the cyclical inspection of all devices used in trade to ensure universal coverage of the marketplace, and second, the selective inspection of areas of major non-compliance. Weighing devices located in primary grain elevators must, by law, be inspected and certified every year.

From 1983-84 to 1988-89 the marketplace compliance rate has gradually improved from 82% to 88% for small devices and from 68% to 71% for heavy duty devices. This, combined with a 12% person-year reduction, indicates that selective enforcement strategies are producing desired results. Selective enforcement will continue to be applied to areas of traditionally high non-compliance and those areas with a potentially large economic impact on the marketplace. On-going efforts will continue to be made to develop additional cost-effective compliance strategies.

During 1988-89 almost 195,000 device inspections were conducted by the sub-activity; 36,239 or 19% of these devices were found to be in non-compliance and corrective action was subsequently taken. Utilizing present legislative sampling criteria for net quantity verification, 22% of sampled packages were found in non-compliance and more than 151,000 packages were seized and corrective action taken. Emphasis continued to be placed on the inspection of devices and establishments where problems are known or suspected. Compliance levels show improvement, although some specific device and establishment types continue to pose serious problems. The sub-activity will pursue its attempts to resolve these problems by directing its inspection program at specific devices, traders or high dollar volume areas.

Demand for laboratory services to examine and approve new and

modified weighing and measuring devices increased steadily. During 1988-89 over 400 mass and volume measuring devices were submitted for approval testing by industry. In addition, there was a demand to calibrate and certify over 49,000 government and industry weighing and measuring standards.

Figure 5: Compliance Rates - Weights and Measures

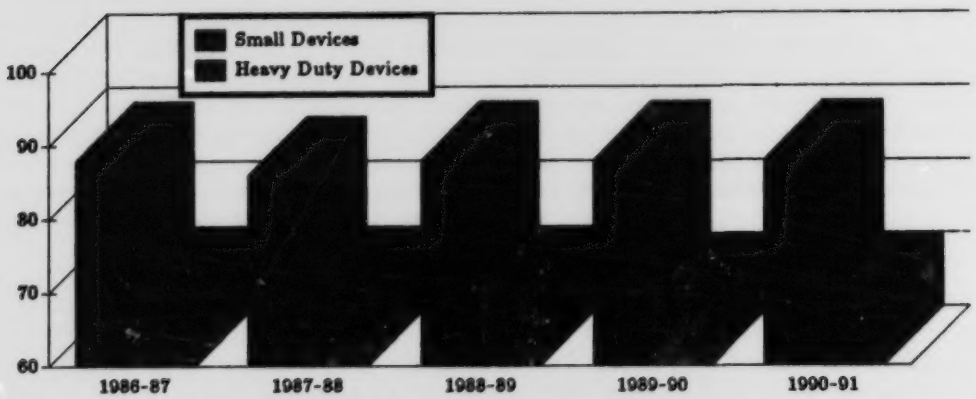

Electricity and Gas: Through a coherent, integrated system of technical and administrative operations, the sub-activity aims at maintaining a uniform, national standard of measurement for all levels of trade. The Electricity and Gas Inspection Act requires that all meters intended for billing purposes be verified prior to use and periodically reverified to minimize economic impact of inaccurate measurement. Pattern approval of meter designs, performed by sub-activity laboratories, is a prerequisite to meter verification. Complex measuring systems found at commercial and industrial sites involve several measurement functions and require special attention due to the potential economic consequence of measurement errors. Verification of these systems is performed on-site. One of the key challenges facing the organization is keeping pace with the technological aspects of measuring electricity and gas in a multi-billion dollar industry.

All verification work is carried out by inspectors operating in the regions or, in some cases, by private organizations qualified under an accreditation program. To support the above endeavours, the laboratories maintain reference standards which are traceable to those of the National Research Council of Canada and calibrate working standards/measuring apparatus for use by inspectors and accredited meter verifiers. Similar to the verification activity, calibration of standards must take place periodically to detect and correct inaccuracies.

The sub-activity exercises control over 14 million electricity and gas measuring devices in Canada which measure energy worth approximately $20 billion annually. Approximately two million meters belonging to

over 1,200 utilities and manufacturers are expected to be presented for verification/reverification in 1990-91. In this instance as with the complex measuring systems (installations) inspections will be through sampling techniques.

The implementation of the voluntary accreditation program is being pursued; an increasing number of manufacturers and utilities is expected to become interested in developing quality assurance programs to qualify as accredited meter verifiers, largely as a result of inspection fee increases. To date, the three electricity meter manufacturers in Canada plus one major electricity utility (Ontario Hydro), and one major gas utility (Union Gas) have sought and successfully received accreditation. Revenue for 1988-89 was over $4.9 million. Since revenue is proportional to the number of meters verified by government inspectors, decreased revenue will result from the accreditation program. Any resources freed through accreditation will be deployed in accreditation audits and commercial/industrial installations inspections.

During 1988-89, the sub-activity inspected two million measuring devices, and rejected 128,000 for non-compliance with legislative requirements. In addition, over 9,700 complex measuring systems (installations) were inspected and nearly 2,000 of these were rejected for non-compliance (inaccurate measurement). Approximately 9,400 measurement disputes were investigated and arbitrated; 3,000 of these resulted in the detection and correction of non-compliance. Inequities discovered through the installation inspections amounted to over $19 million for both traders and consumers. Over 120 approval examinations were conducted on new or modified meter designs and over 1,000 calibrations of standards were performed to support the various inspection activities. No significant change in this workload is forecast.

Figure 6: Compliance Rates - Electricity and Gas

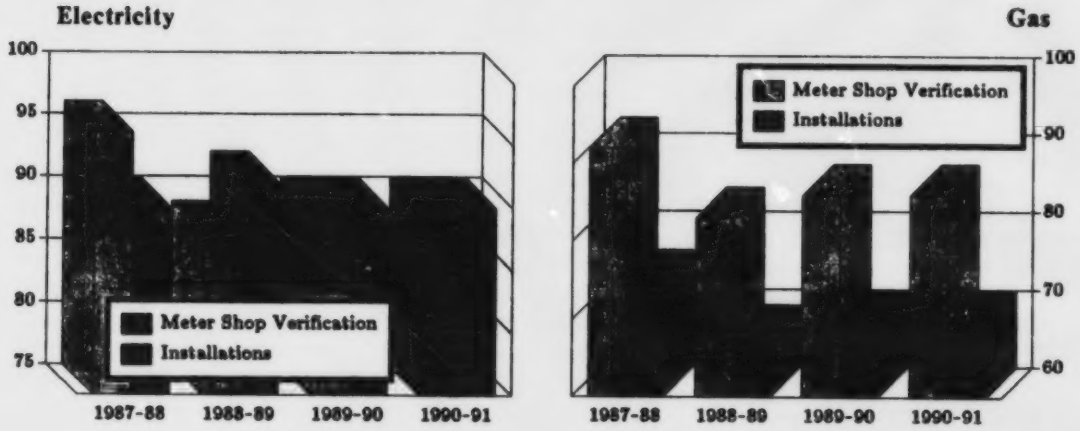

Consumer Products: Through its inspection program, the sub-activity monitors the marketplace to identify products which do not comply with

its legislation and takes corrective action as required. Consumer Products enforces legislation and administers voluntary programs with an estimated annual consumption of some $60 billion.

In 1990-91, Consumer Products will continue to pursue a compliance program directed at the detection and correction of fraudulent problem areas and will continue to direct inspection attention to non-complying products found at the manufacturing, import, wholesale and retail trade levels. The increased development and use of analytical tools will assist in the detection of fraudulent violations. Regulatory review and reform initiatives will continue to be given priority. Consistent with the government's regulatory reform strategy, the sub-activity will be involved in the assessment and adjustment of current regulations to provide for increased compatibility with marketplace conditions, a high level of consultation in the identification and resolution of marketplace problems and an examination of mandatory requirements to eliminate unnecessary or excessive intervention.

The sub-activity will pursue initiatives consistent with Cabinet decisions concerning federal food inspection/regulation, particularly by pursuing and monitoring revised Memoranda of Understanding with Fisheries and Oceans Canada (F&O), Agriculture Canada (AC) and with Health and Welfare Canada (HWC). The first, with F&O, concerns the enforcement by CCAC of the Fish Inspection Act and Regulations at the retail trade level; the second, with AC, concerns the expanded role of AC in the administration of CCAC responsibilities with respect to registered food plants and the enforcement by CCAC of the Canada Agricultural Products Act and Regulations at the retail trade level and the third, with HWC, concerns the shared administration of the Food and Drugs Act and Regulations dealing with foods.

During 1988-89, the sub-activity conducted more than 24,500 establishment inspections at all levels of trade under a multi-facetted inspection strategy; these inspections uncovered more than 91,000 problems or violations, and corrective action was taken. Most violations were for food products. Enforcement actions reflected the sub-activity's emphasis on achieving voluntary compliance prior to initiating more stringent enforcement actions; almost 80% of these actions involved education and consultation approaches while prosecutions and seizures represented 1% of enforcement actions taken.

Product Safety: The sub-activity enforces the Hazardous Products Act under which 38 product areas are banned (e.g., lead pigments in paint) and 46 others regulated (e.g., children's toys, the labelling of household chemicals and fire hazards in textile products).

The sub-activity's workload will continue to be mainly influenced by products used in leisure activities, by the elderly, as well as products such as toxic chemicals and those sold secondhand. It will continue to actively pursue the resolution of safety issues associated with products used by infants and children; policy and regulatory development related to the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) will also be given high priority. Voluntary programs and

other forms of industry self-regulation combined with information programs to promote safer products and to warn consumers of unsafe products will be major non-regulatory tools in achieving marketplace compliance.

During 1988-89, the sub-activity continued to be heavily involved in the implementation of the WHMIS, which strengthens the legislative mandate for chemicals in the workplace. Other initiatives included amendments to the Cribs and Cradles Regulations to deal with hazards presented by move-away sides; revisions to the Lighters Regulations to harmonize Canadian requirements with world standards, and to ensure that Canadian consumers are given the full benefit of current lighter safety technology; proposals to update the safety standards of ice hockey helmets to the latest Canadian Standards Association specifications; publication of the Consumer Chemical and Container Regulations which provide improved child resistant container requirements, address the hazard of flammable aerosols and better first-aid labelling; and the co-sponsorship with the Canadian Juvenile Products Association of the second National Child Safety Week.

More than 10,000 establishments (roughly the same as in previous years) were visited by sub-activity inspectors under a strategy designed to monitor the marketplace and to take corrective action in respect of specific hazardous products where non-compliance was identified.

The Binkly and Doinkel Puppet Show, a summer program aimed at increasing safety awareness among children, was operated by seven teams across the country. More than 60,000 children saw the show and were given literature on the dangers of household chemical products.

Consumer Policy and Services: The sub-activity is responsible for developing consumer policy on a broad range of matters arising from the Minister's mandate as expressed in the Department of Consumer & Corporate Affairs Act and not specifically related to legislation administered by other bureau sub-activities. It recommends, initiates and coordinates programs in the government, businesses and voluntary sectors that promote and protect the interest of Canadian consumers. It also administers the Tax Rebate Discounting Act, which regulates close to one million discounting transactions each year and a grants and contributions program of $1.8 million for consumer and voluntary organizations.

In 1990-91, Consumer Policy and Services will implement policies arising from a new consumer policy framework including roles and responsibilities for marketplace constituents, and a pilot project relating to consumer redress. It will continue its focus on major initiatives to promote the consumer interest on national consumer problems including the re-regulation of the financial services sector. It will continue to administer the Tax Rebate Discounting Act and a Grants and Contributions program for consumer and voluntary organizations.

During 1988-89, the sub-activity engaged in various initiatives in

support of the consumer interest. The sub-activity contributed to departmental work on consumer policy and legislative initiatives and to work on a review of the Hazardous Products Act. It collaborated with other departments in developing amendments to the Bank Act in response to the issue of bank service charges. The sub-activity leveraged the development, distribution and cost-sharing of a brochure on credit card protection at a cost of $150,000 shared by the 15 major card issuers. It worked cooperatively with the private sector, government, police forces and United States crime prevention officials on the prevention of credit card fraud originating in the United States, and extended into Canada.

B. Corporate Affairs and Legislative Policy

Objective

To provide an institutional framework for the orderly conduct of business, the effective operation of an intellectual property system, the registration of lobbyists and the preparation of proposals for the revision of Departmental statutes.

Description

The Corporate Affairs and Legislative Policy Activity is comprised of six sub-activities: Bankruptcy, Corporations, Intellectual Property, Lobbyists Registration, Legislative Review and Administration. The Intellectual Property Directorate comprises the Patent Office, the Trademarks Office and the Copyright and Industrial Design Office.

Approximately 82% of Corporate Affairs' personnel are located at headquarters; Bankruptcy services are provided in 15 locations across Canada.

Bankruptcy: supervises the administration of bankruptcy in Canada, with emphasis on accessibility of service to debtors, on monitoring the quality of estate administration by private sector trustees, ensuring a fair and equitable return to creditors and detecting offenses committed as part of insolvency proceedings. The Superintendent of Bankruptcy is also responsible for the maintenance of trust funds related to bankruptcies (see Section III, Supplementary Information, page 2-69).

Corporations: is primarily responsible for the incorporation of federal corporations excluding financial intermediaries, surveillance of their adherence to the law, and providing public access to corporate information. The Director General of Corporations, through Ministerial delegation, is also responsible for the administration of trust funds established pursuant to the Winding-Up Act (see Section III, Supplementary Information, page 2-69).

Intellectual Property: is responsible for granting or registering equitable exclusive intellectual and industrial property rights and ensuring that information acquired, in exchange for such rights, is made available to promote exploitation of innovative technologies in Canada.

Lobbyists Registration: is responsible for the registration of lobbyists and the maintenance of a Registry open to public inspection.

Legislative Review: is responsible for research and analysis leading to policy development as well as to legislative and regulatory review and reform in the consumer, corporate and intellectual property areas; for increasing the effectiveness of departmental input into governmental policy (national and international) formulation and for supporting and reinforcing departmental programs through the development of policy frameworks.

Administration: is responsible for overall coordination and administration of the sub-activities in the areas of financial and human resources.

Resource Summary

The Corporate Affairs and Legislative Policy Activity accounts for approximately 36% of the Department's 1990-91 budget. Personnel costs amount to approximately 76% of the Activity's total resources excluding payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine ($25 million).

Figure 7: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89 *	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Bankruptcy	9,849	126	8,491	135	8,074	136
Corporations	2,976	53	2,863	53	3,244	57
Intellectual Property						
Patents	40,988	272	42,571	281	40,186	261
Trademarks	4,689	82	4,615	82	5,207	99
Copyright and Industrial Design	634	13	672	13	813	15
Lobbyists Registration	530	4	586	4	252	2
Legislative Review	2,700	33	2,202	34	2,196	31
Administration	825	10	817	9	1,038	9
	63,191	593	62,817	611	61,010	610

* The data have been restated to reflect a departmental reorganization whereby the legislative review function was transferred to the Corporate Affairs Activity.

Explanation of change: The financial requirements for 1990-91 are $0.4 million higher and 18 person-years lower than the 1989-90 forecast expenditure. The net increase mainly reflects a provision for salary rate increases for price adjustments pertaining to recently signed collective agreements and the net reduction in person-years is mainly attributable to the implementation of the downsizing measures. See also Section I, Program Overview, page 2-12.

Figure 8: Revenue

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Bankruptcy	4,900	4,700	5,205
Corporations	12,000	12,000	11,978
Intellectual Property			
Patents	31,859	27,859	25,770
Trademarks	14,421	13,674	13,148
Copyright	411	401	392
Industrial Design	689	677	665
Lobbyists Registration	25	10	-
	64,305	59,321	57,158

Explanation of change: The revenue forecasts for 1990-91 are $5.0 million higher than the 1989-90 forecast revenue. The difference mainly reflects increases based on an assumed normal workload growth rate in the Patent Office and increased filing and automation efforts in the Trademarks Office.

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditures. Fee schedules are established for services which result in a direct benefit accruing to the recipients. Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-66.

Performance Information and Resource Justification

Because the Corporate Affairs and Legislative Policy's operations involve the administration and revision of legislation, resource requirements are contingent upon workloads which are dependent on public demand for services explicitly dictated by statutes, with due account for appropriate levels of service. Some program activities which are affected are in fact statutory obligations. Workload such as corporate restructurings, bankruptcies, intellectual property services, implementation of legislative initiatives, automation and international pressures are collectively whittling away at depleted Activity resources. The effect has been to reduce disposals, service levels and revenues and to increase backlogs within the processing system. It is also forcing management to re-evaluate its program activities to identify priorities on which it can deliver. While dealing with these substantive issues, the activity will be challenged with the continued obligation to efficiently produce quality services to the public. Automation, training and redeployment should contribute to the achievement of this objective. The linkage of results to resources is made at the sub-activity level.

Efforts will continue on improvements to the automated systems in the area of Patents, Trademarks, Copyright, Bankruptcy, Corporations and Lobbyists automation projects. With respect to patents, resources have been approved to develop functional specifications for the project.

This will provide a detailed breakdown of the project requirements. In regard to trademarks, Phase I of the automation project is being implemented and Phase II is under development.

Bankruptcy: The objective of this sub-activity is to restore to more productive use those resources which have been locked up in an insolvent business, to promote a more informed and knowledgeable bankrupt consumer, to ensure the fair and equitable treatment of debtors and creditors, and to prevent fraud in insolvent estate administration.

The mandatory workload of the Superintendent includes the licensing of trustees, the supervision of the administration of bankruptcies and commercial arrangements by those trustees and the registration and public disclosure of bankruptcy proceedings. Because the administration of the Act relies heavily on the private sector working under the supervision of the Superintendent, the achievement of program objectives necessitates the ongoing development of policy and guidelines as well as the ongoing conduct of supervision, monitoring, communicating, audits and investigations to ensure compliance and the overall reliability of the bankruptcy system.

The Office of the Superintendent of Bankruptcy has been conducting extensive work, surveys, interviews, research and pilot projects over the last eighteen months. This work as well as studies in the academia and work in the field of insolvency paint a disturbing picture of the current situation and trends faced by the bankruptcy system.

Six key elements have been identified as significant to the sub-activity's response in attempting to focus and cope with the issues faced by bankruptcy administration today: an improved compliance model, a more efficient enforcement model, a strengthened trustee audit program, a responsive communication strategy, informatics streamlining and contracting out; and increased academic research into bankruptcy.

It is recognized that resource restraints place limits on the sub-activity and that for the most part any new requirements must be generated internally. The streamlining of clerical and support functions as well as the implementation of a priority system in other operational areas is necessary if the sub-activity is to increase the intensity of effort in the areas of compliance, enforcement, and audit.

The sub-activity commenced during 1987-88 the process of defining the requirements for the successor of its existing automated system. A phased approach was adopted to ensure a timely and manageable implementation. The data base and document production phases were completed in 1989-90. Continued efforts will be made on reinforcing the trustee audit function in 1990-91 and in establishing functional work station for Official Receivers. With respect to workload, the number of bankruptcies filed has increased once again this year and is continuing its upward trend at a 10% average rate of increase.

The coverage rate is used to measure the key statutory processes: bankruptcy filings, chairing of creditors meetings, the issuance of

letters of comment and the examination of bankrupts. The rate represents the proportion of the entire range of statutory responsibilities being discharged.

Figure 9: Bankruptcy Statistics on Mandatory Workload Demands

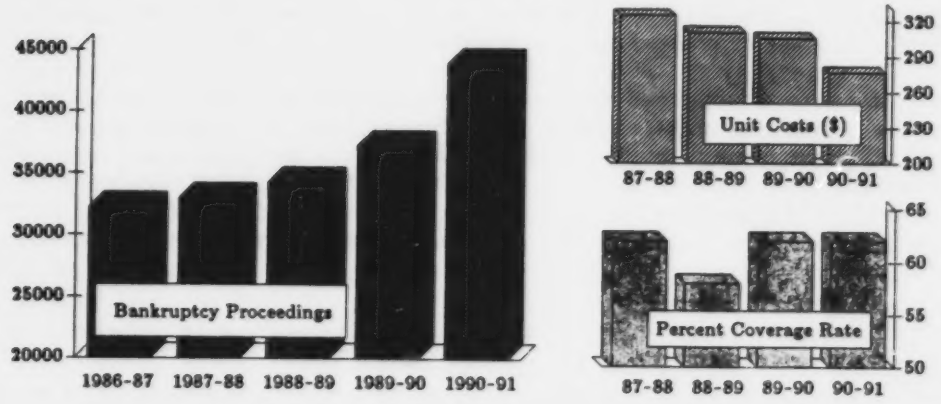

Corporations: The objective of this sub-activity is to regulate the creation and existence of federal corporations and maintain order and fairness in the corporate environment. In order to do so, the Corporations Directorate must, through its Corporate Services Branch, certify articles of incorporation or amendment, process statutory filings, undertake dissolution activities in cases of non-compliance with statutory requirements and provide information on corporate status and performance. Through its Compliance Branch, it must also rule on exemptions from statutory requirements and, subject to availability of resources, undertake enforcement and investigative action into alleged corporate misconduct.

The volumes and unit costs in current dollars are shown below.

Figure 10: Corporations Statistics on Mandatory Workload Demands

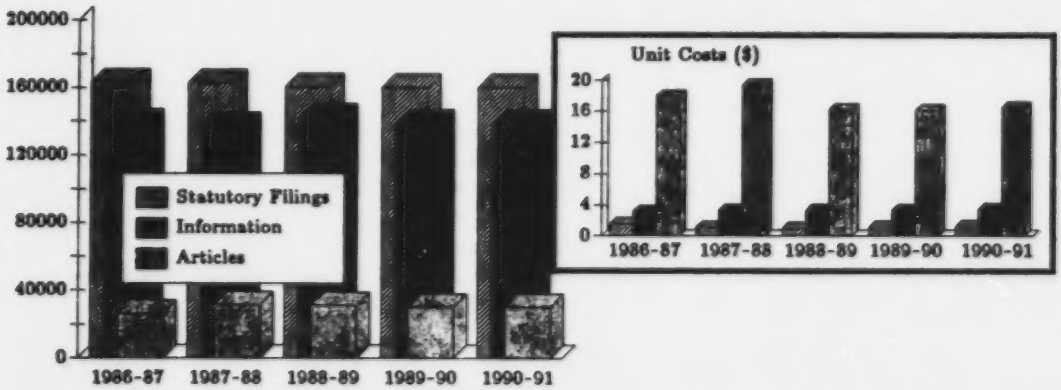

Although the incorporation rate appears to have stabilized, the constant rise in the corporate population continues to have long-term resource implications due to the various statutory filing and disclosure requirements of the Canada Business Corporations Act. With respect to demand for services, the sub-activity dealt in 1988-89 with 31,091 applications for incorporation, amendments etc. It should be noted that despite the apparent stability in workloads, many transactions dealt with by the sub-activity are becoming increasingly complex, i.e. corporate arrangements, take-over bids and applications for exemption from statutory requirements. It is also expected that the recent phenomenon known as "institutional shareholder activism" coming from institutional investors in CBCA corporations could have the impact of increasing the number of minority shareholder complaints and requests for assistance. The active corporate population, which determines the overall workload rose from 162,600 in 1987/88 to 172,608 on March 31, 1989. All of these factors continues to alter both the workload and orientation of the sub-activity.

The sub-activity continued the evaluation of an integrated image processing system in order to automate its hard-copy records and replace its aging data and word processing systems, in an effort to gain internal efficiencies while better serving the public.

The Canada Corporations Bulletin, a statutory publication under the Canada Business Corporations Act, was evaluated in 1988-89. Efforts are now underway to transfer its production and distribution to the private sector. The Department will continue to be responsible for its content.

Intellectual Property: To achieve its objectives of granting or registering equitable, exclusive intellectual and industrial property rights and facilitating technological information dissemination, the Intellectual Property Directorate must examine, grant and register or reject patent, trade mark, copyright and industrial design applications.

The following table is illustrative of workload progression.

Figure 11: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Patents and Trade marks

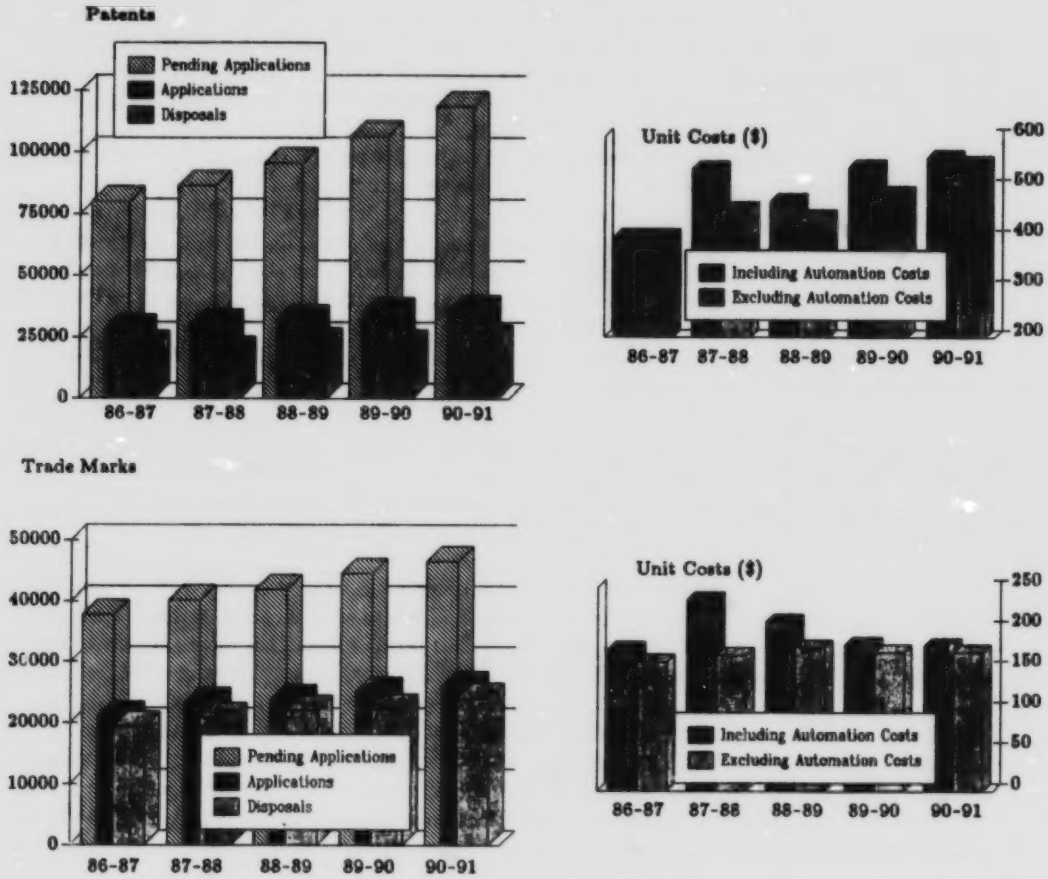

A total of 32,016 patent applications were received during 1988-89 and the inventory will continue to grow as filings are expected to exceed disposals. It is hoped that the effective and efficient implementation of patent legislation as well as the conversion to automated systems will reduce the caseload over the next few years. The Patent Office has completed its third year of work as part of the planning stage to automate the patent information and processing system.

Automation, implementation of the new provisions of the Patent Act, reduction of existing caseload of patented technologies and exploitation of patented information are amongst the initiatives being considered to meet the Patent Office's statutory obligations in a satisfactory and efficient manner. Furthermore, initiatives to implement the new provisions of the Patent Act include adherence to the Patent Cooperation Treaty. This multilateral treaty gives Canadians easier access to patent protection in many of the other industrialized countries, as well as increasing the transfer rate of foreign-developed technology to Canadian industry.

Section 31 of the Act to amend the Patent Act authorizes the Minister of Consumer and Corporate Affairs to make annual payments to each of the provinces during the four year period commencing in 1987-88 and ending in 1990-91, for the purpose of research and development relating to medicine. The total amount involved is $25 million each year.

In Trademarks, a 2% increase in demands for services was experienced in that 527 more applications were received during 1988-89 than in the previous year totalling 23,787 applications. Because of the use of increased amounts of overtime as well as efforts to make the information processing system more efficient, 14.5% more productivity was achieved. It is anticipated that an increased awareness of the importance of trademarks in the marketplace will result in a continued increase in applications. The equipment acquired as part of the Branch's major system modernization effort was installed at the end of 1987-88 and the application software is currently under development. Anticipated benefits such as a reduction in the lengthy registration process as well as an increase in revenue began to take place in 1988-89. The next phase of the automation project will concentrate on replacing paper files with electronic files. This will include capturing and retrieving image files.

Figure 12: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Copyright and Industrial Design

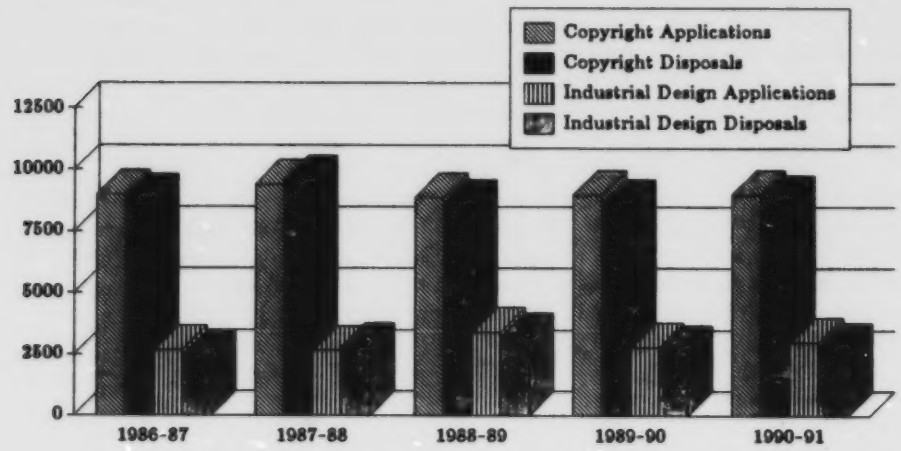

Copyright filings have been relatively constant for the past several years despite the fact that the United States has joined the Berne Convention and Americans can now benefit from the provisions of that Treaty without filing in Canada. However, there has been an increase in copyright enforcement activity as a result of recent amendments to the Copyright Act which now provide stricter penalties for infringement. Other amendments widen the scope of protection to

specifically include computer software, to increase penalties for commercial piracy and to clarify the relationship between the Copyright Act and the Industrial Design Act with respect to articles produced by an industrial process.

The amendments to the Copyright Act have also had an impact on Industrial Design applications which have increased by approximately 28% in 1988-89 over figures for 1987-88.

Lobbyists Registration: The objective of this sub-activity is to register lobbyists and to maintain a Registry which is open to public inspection.

Functions include the maintenance of the Registry, the processing of certified returns, the provision of copies and other services on a fee basis (established in accordance with the Treasury Board policy on cost-recovery) and to give the public interpretative guidance as to the definition of the categories of individuals and types of activities that are considered lobbying under the Act. The Registry will hold the information returns pertaining to paid lobbying activity of those individuals who lobby for third parties (clients) and those individuals who lobby for their employer as a significant part of their duties. The filing of the returns will be mandatory.

The Act also requires that an Annual Report on the operation and administration of the Lobbyists Registration Act be submitted to the Registrar General of Canada who shall table it before Parliament.

In 1990-91, the Branch will develop more accurate estimates of the required resources for ongoing workload for registration and the demand for services. Work will continue on improvements to the automated system and the provision of information and interpretations to lobbyists.

Legislative Review: The objective of this sub-activity is to assess the need for legislative change, to advise the Minister, and to support the Parliament process in order to: foster an efficient marketplace; maintain a balanced regulatory framework; and to assist, promote and protect the interest of intellectual property users, consumers and businesses.

Functions include:

i) Intellectual Property Review - GATT/TRIPs negotiations, integrated circuit topography protection legislation, and amendments to the Trade marks Act, and Intellectual Property Advisory Committee (IPAC).

   Economic, legal and policy research on the above issues together with issues related to, among other things, the patenting of life forms, industrial design, copyright and compulsory licensing of patented pharmaceuticals.

Considerable emphasis will also be required on the relationship between intellectual property laws, international trade and multilateral trade negotiations. This will include activities related to the Uruguay Round of GATT negotiations, as well as an increasing program of WIPO activities. The role of the Director General, Legislative Review Directorate, as Chief Negotiator for Canada with respect to intellectual property matters in the GATT negotiations both provides a special opportunity and places additional responsibilities on the Directorate.

ii) Consumer and Corporate Review - Revision of the Bankruptcy Act and the Canada Business Corporations Act (CBCA), monitoring of issues raised by financial institutions re-regulation and the need for any future role of the federal government with respect to securities market regulation, investigation of issues raised by corporate concentration, review of the Hazardous Products Act (HPA) and of WHMIS, examining the feasibility of developing a code of business conduct, and creating a process to make non-controversial amendments to CCAC statutes more quickly and efficiently.

Branch initiatives in relation to CCAC's market-based framework laws are directed towards modernizing existing statutes in response to market forces, harmonizing where necessary with provincial and other countries statutes, and clarifying the roles and responsibilities of participants in the marketplace.

The realization of these initiatives will, of course, be subject to human and financial resource constraints. Throughout the period, administrative processes must be developed to permit greater flexibility in the managing of multiple legislative and policy development projects. Continued discussion and organizational development will be required as the development of a more effective Departmental strategy for the managing of legislative change is pursued. As well, the increasing computerization of work in the Directorate will necessitate both practical and attitudinal changes in how work is done.

C. Competition Law and Policy

Objective

To administer and enforce the Competition Act in accordance with the purpose set out therein, and to promote policies that enhance effective and equitable operation of a competitive and dynamic market economy.

Description

The Activity administers the Competition Act and promotes competition policy considerations in the development and implementation of economic policy. It promotes public understanding of the content and scope of the Act and of the social and economic significance of an effective competition policy and represents Canada's interest in international competition policy issues.

The Activity is comprised of five sub-activities:

Merger Review: administration of the provisions of the Act relating to mergers.

Restraints to Competition: administration of the provisions of the Act relating to anti-competitive behaviour, excluding merger, misleading advertising and deceptive marketing practices.

Marketing Practices: administration of the criminal provisions of the Act relating to misleading advertising and deceptive marketing practices.

Economic and Regulatory Affairs: development of economic policy and analysis of competition policy issues in support of all Activity functions; participation in the development of federal economic policy; participation in the development of legislation that affects competition; representation of Canadian interests relating to competition and related trade issues in international fora; representations under the authority of the Act to federal and provincial boards, commissions and other tribunals on issues relating to competition.

Compliance Policy and Management Coordination: development and coordination of compliance strategy initiatives; information programs including information bulletins and speeches; executive and general management; central support services in finance, personnel, informatics and administration.

Most Activity personnel are located at headquarters. Marketing Practices maintains 12 offices across the country where more than 70% of this sub-activity's personnel are located. The Merger Review and Restraints to Competition sub-activities are supported by field offices in Vancouver, Montreal and Toronto.

Resources Summary

The Activity accounts for approximately 11% of the Department's 1990-91 budget. The largest item of expenditure is personnel costs, representing 77% of the total Activity budget.

Figure 13: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89 *	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Merger Review	3,908	37	4,158	37	1,985	29
Restraints to Competition	6,082	80	5,960	80	5,661	82
Marketing Practices	4,028	70	4,147	70	3,905	70
Economic and Regulatory Affairs	2,053	31	2,082	31	1,959	30
Compliance Policy and Management Coordination	3,713	44	4,623	44	6,015	44
	19,784	262	20,970	262	19,525	255
Revenue credited to the CRF *	1,000		1,200		2,896	

* For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 2-66.

Explanation of change: The financial requirements for 1990-91 are $1.2 million lower than the 1989-90 forecast expenditure. The decrease of the total activity expenditures is mainly attributable to funding provided for 1989-90 only, for expert and legal fees and the seeking of Preliminary Project Approval for the development of the automated support systems. See also Section I, Program Overview, page 2-12.

Until 1988-89, the major operating expenditure of the Activity, was legal fees and related costs. It is expected that contracts for the services of industry, academic and other experts will become the largest category of expenditure - reflecting the increasing complexity of cases and situations that must be assessed, particularly under the merger and other reviewable practices provisions of the Act.

Background

The Activity head is the Director of Investigation and Research (the Director), who has statutory responsibility for the administration and enforcement of the Competition Act. The Director reports to Parliament through the Minister concerning the administration and enforcement of the Act, and to the Deputy Minister on matters of competition policy outside the enforcement of the Act, and relating to the administration of the resources of Activity.

The basic provisions of the Act are:

- criminal provisions to deal with competition-related offences ranging from conspiracies to deceptive marketing practices;

- non-criminal provisions to address mergers that prevent or lessen competition substantially, or are likely to do so, including the pre-notification sections which require advance notice to the Director of larger mergers;

- non-criminal reviewable practices provisions to address business conduct such as abuse of dominant position, refusal to deal, exclusive dealing, tied selling and market restriction;

- authority to make representations before federal and provincial boards, commissions or other tribunals which carry on regulatory activities and have statutory responsibilities relating to the production, supply, acquisition or distribution of products (articles or services); and

- various provisions creating a framework for gathering evidence towards establishing whether provisions of the Act have been, or are likely to be, contravened.

The Director's duties with respect to the criminal, merger and reviewable practices provisions are clearly set out in the Act. Where he believes on reasonable grounds that a criminal offence has been or is about to be committed, or that grounds exist for the making of an order by the Competition Tribunal, he shall conduct an inquiry to determine the facts of each situation.

When the Director, after appropriate inquiry, determines that there is evidence of a contravention of the criminal provisions, he is empowered to refer the case to the Attorney General of Canada, who may institute proceedings before the courts. For mergers and reviewable practices, when the Director concludes that anti-competitive practices are being engaged in, or a transaction likely will prevent or lessen competition substantially without generating greater than and offsetting efficiency gains that would not otherwise likely be attained, he may apply to the Competition Tribunal, which may issue an order to remedy the situation.

The activity promotes compliance with the Act through public information, providing prior advice to parties through the provision of advisory opinions as to whether business plans may raise an issue under the Act, and, where appropriate, proceeding with alternatives to formal prosecutions or applications to the Tribunal.

Interventions before regulatory boards, commissions and tribunals by the Director are an important vehicle for promoting the objectives of the Competition Act, particularly in industries that are effectively regulated by federal or provincial legislation. Deregulation and reduced regulatory oversight have enhanced this vital activity.

Another main function is input to government policies and legislation affecting the competitive market system. The promotion of dynamic efficiency through the competitive market system is a common thrust of a broad range of federal government policies, including policies relating to international trade, financial markets, telecommunications, transportation, energy and cultural industries. In many cases, government policy initiatives in these areas are reflecting increased reliance on the Competition Act, as various regulatory instruments, which have impeded the forces of competition, are removed.

Finally, the responsibility of the Activity for competition policy involves the representation of Canada's interests in international antitrust fora. This is becoming increasingly important in a globalized trading environment. In this connection, the Director participates actively in the work of the Organization for Economic Cooperation and Development Committee (OECD) on Competition Law and Policy. Furthermore, the Activity is involved in the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) with the Committee on Intergovernmental Group of Experts and Restrictive Business Practices.

Performance Information and Resource Justification

The Activity receives many demands for service from the business community, legal counsel, consumers and academics. Included are complaints that the Act may have been contravened; requests for advance ruling certificates (ARC) relating to proposed mergers; and requests for advisory opinions, general or specific information, and presentations of an educational nature. All such demands for service are responded to in a manner appropriate to their nature and circumstances.

Related to the provision of these services is the administration of the mandatory merger prenotification provisions requiring parties to a transaction that exceeds "size of transaction" and "size of parties" thresholds to provide the Director with specified information prior to completing the transaction.

Figure 14: Demands for Service - Activity Summary

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88 *	Actual 1986-87 *
Complaints	14,000	14,000	12,863	13,305	13,421
Mergers					
- Advanced Ruling Certificates	100	90	70	39	9
- Pre-notifications	120	110	92	65	N/A **
Requests for Advisory Opinions	1,580	1,560	1,540	1,519	1,423
Requests for Information	26,000	25,500	26,224	23,436	21,811
Education & Media Requests	750	725	739	625	714
	42,550	41,985	41,528	38,989	37,378

* Data presented in Part III of the 1989-90 Estimates have been revised to correct recording errors.

** Prenotification provisions proclaimed July, 1987.

Simple quantitative measures of incoming demands cannot accurately reflect the rapidly changing nature of the workload. The complexity of the issues to be dealt with under all provisions of the Act has increased substantially, since passage of the Competition Act in June 1986, which in turn has increased the amount of time and resources required to deal with the analysis of the issues.

Merger Review

Considerable public attention was focused on the Activity in 1989-90, principally because of its involvement in a number of high-profile merger transactions - such as Imperial Oil/Texaco; Molson/Carling; Canadian Airlines/Wardair; and Stone/Consolidated Bathurst. A number of concerns were raised, including the use of outside experts; the time required to carry out assessments; and the need for public accountability. For this reason, the review process is being detailed below. The process applies to all merger transactions whether or not the Activity has become aware of mergers through voluntary disclosure, pre-notification, advance ruling certificates (ARC) request or media reports.

An initial determination is made as to whether or not the matter raises potential competition concerns; if so, a preliminary examination is commenced. This examination determines whether the Director has reasonable grounds to believe that he should seek an Order from the Competition Tribunal; if so, he is obliged to commence a formal inquiry.

Most examinations require extensive industry contacts and normally include an objective verification of information supplied by or obtained from the parties; the seeking of additional information from the marketplace, including competitors, suppliers and customers; and, at times, a request for information in other jurisdictions.

Each case will normally include an assessment of each of the factors identified in the Act. In many cases the Activity may require the assistance of outside legal, industry, accounting and economic experts to complete its full assessment.

Where appropriate the staff assessment paper may contain the views of interested third parties.

When the staff assessment indicates that there are no substantive competition concerns the examination will be concluded as "no issue". However where the assessment indicates substantive competition concerns, the parties are informed and discussions take place as early as possible. Parties are encouraged to provide additional information or to offer constructive alternatives, which may resolve the concerns. If, as a result of these discussions, a settlement is possible, it may take one of several forms:

- restructuring the transaction prior to closing which addresses the identified competition concerns and removes the Director's basis for challenge ("fix-it-first");

- written undertakings to the Director for post-closing restructuring, which may be accompanied by a separate undertaking;

- written undertakings to hold separate and divest post-closing pending the outcome of the Director's application to the Tribunal for a consent order;

- in cases where the likely effects of the transaction on competition are uncertain the Director may indicate that while he does not intend to challenge the transaction at that time, he will monitor its effects for a period of three years, and take appropriate action where required.

If after meeting the parties a settlement does not appear possible and the Director remains of the view that the transaction will likely prevent or lessen competition substantially, he will inform the parties of his decision to proceed to the Tribunal and to make public his intention to file an Application. At this point the parties may choose to abandon the transaction, to present a new proposal for restructuring, or to contest the Director's position before the Tribunal.

The method of resolution of these concerns is identified in Figure 15, which presents merger workload and the resulting disposition of merger reviews. Information bulletins relating to the merger provision and to Advance Ruling Certificates are available from the Activity.

Figure 15: Merger Reviews

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87 *
Merger Transactions in Canada **	1,240	1,180	1,053	1,082	795
Merger examinations commenced	280	236	191	146	40
Examinations concluded:					
- no issue	247	203	166	120	17
- monitoring only	20	16	10	7	5
- pre-closing restructuring	3	2	1	2	-
- post-closing restructuring	6	4	3	2	1
- concluded with consent order	2	3	-	-	-
- transactions abandoned	2	2	2	2	3
	280	230	182	133	26
Examinations ongoing at year-end	40	40	34	25	14
Applications before Tribunal					
Concluded (in Year) ***	2	2	2	-	1
Ongoing (at end of Year)	2	2	2	2	-

* Statistics commence as of June 19, 1986 (passage of the new Act).

** Data compiled from published reports of acquisitions does not include proposed transactions and is for calendar years.

*** Matters are counted under examinations concluded.

As this table shows, there has been a growing demand in all aspects of merger review. Further, the size and complexity of mergers and consequently the resource cost of analysis will grow as the globalization of markets continues.

Restraints to Competition

The complaint is the primary stimulus to enforcement activities in this area: there is a direct linkage between the volume of incoming complaints and the consequent workload. The review process closely parallel that of mergers. Where preliminary examination provides reasonable grounds to believe that an offence has been committed, an inquiry is commenced as required by the Act. A criminal matter may then be referred to the Attorney General for appropriate action; a non-criminal application may be filed with the Competition Tribunal; or the inquiry may be discontinued by the Director.

A major difference is that these cases, particularly under the criminal provisions, are more likely to require the exercise of the statutory investigative authorities of the Director. Also, with respect to criminal provisions, there is a need to prove beyond a reasonable doubt that an offence has been committed. This proof can be direct, or

it can be inferential: in either instance, the gathering and analysis of evidence is of paramount importance.

In recent years, the Activity has considerably reduced the resources allocated to enforcement of the criminal provisions by relying on alternate case resolution techniques and by identifying priority cases on the basis of economic and jurisprudential significance. These priority cases involve price-fixing and bid-rigging, particularly on government contracts, the focus on these matters is consistent with Parliament's decision to increase the maximum fine for conspiracies from $1 million to $10 million in 1986. Reduced resource allocation to significant criminal matters will likely have a serious effect on the promotion of voluntary compliance with the law. The implications of this may be particularly acute if a slowing of the economy increases the number of incidents of these activities, as firms attempt to maintain profitability levels through anticompetitive means. Limited resources have already created a backlog even of high priority bid-rigging cases.

The compliance-oriented approach being pursued by the Activity permits adversarial litigation to be replaced with less expensive approaches, such as negotiated settlements. However, the success of this program is linked to a successful parallel enforcement program that yields convictions that serve a crucial deterrent role; and will be seriously eroded if there are insufficient resources to challenge and pursue subsequent non-compliance.

With respect to the reviewable practices provisions, the development of abuse of dominance cases, the non-criminal equivalent of the former monopoly provision, has been an area of concern. Unlike merger review which is prospective, the abuse provision (like criminal provisions) is historical in application. It therefore was expected that case development would require two to three years before significant allegations could be brought before the Tribunal. This has required a new approach and understanding of the legislation. It has become apparent that in order to fulfill the new mandate that the Activity was given by the 1986 amendments, this area of the legislation must now be given increased attention.

As in the case of mergers, most issues under the reviewable practices provisions are resolved through negotiated settlements. It has been the recent experience, however, in the more significant cases, that parties are not prepared to negotiate a settlement and this will lead to more cases to the Tribunal. Experience is also indicating that due to the complexity of issues there are likely to be major expenditures on outside experts.

Figure 16 presents workloads and results.

Figure 16: Restraints to Competition: Complaint and Impact Data

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Complaints	1,000	1,000	820	930	1,028
Preliminary Examinations Commenced	200	200	159	187	205
Formal Inquiries Commenced	30	30	16	21	46
Formal Inquiries Completed	30	30	48	30	19
Referrals to Attorney General	20	20	18	15	9
Proceedings Commenced *	-	-	7	18	21
Completed Cases *	-	-	23	21	22
Convictions	-	-	15	7	16
Prohibition Orders	-	-	-	4	-
Non-Convictions	-	-	7	10	6
Applications to Tribunal	3	3	1	-	-

* Forecasts not provided, since the Activity cannot control proceedings.

The data reflects an anticipated return to the 1986-87 levels as the Activity's resource allocation is adjusted following the high levels of merger activity in 1988-89.

Marketing Practices

The criminal courts adjudicate offences in relation to the misleading advertising and deceptive marketing practices provisions of the Act.

The large volume of complaints has led the Marketing Practices sub-activity to establish a priority system to guide the application of resources. Relevant factors include the degree of coverage of the representation, its impact on the public and the deterrent effect of a successful prosecution.

The sub-activity provides large numbers of advisory opinions in response to requests from members of the business community; and it also makes increasingly extensive use of alternate case resolution techniques.

Two elements of this work warrant highlighting. First, marketing practices cases have in the past tended to be completed more quickly than those under other provisions of the Act largely because the facts of each situation could more readily be determined. Second, there is a need - unique in the Activity - to identify the perceptions of the audience of a marketing practice. This analysis can involve the use of

sophisticated consumer attitude surveys, as the applicable provisions of the Act are criminal.

As in the other sub-activities, cases being handled under these provisions are becoming more complex, requiring increasing use of independent experts primarily to test the validity and consumer perceptions of advertising claims and marketing practices. This will place growing pressure on the operating funds allocated to this sub-activity.

Figure 17 sets out the workload and results of this Sub-activity.

Figure 17: Marketing Practices

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Complaints	13,000	13,000	12,043	12,375	11,514
Preliminary Examinations Completed	2,000	2,000	1,937	2,187	2,188
Formal Inquiries Commenced	100	100	90	98	N/A
Formal Inquiries Completed	100	100	80	89	114
Referrals to Attorney General	90	90	75	83	122
Proceedings Commenced *	-	-	110	131	149
Completed Cases: *			125	130	152
Convictions	-	-	77	84	111
Prohibition Orders	-	-	3	2	-
Non-Convictions	-	-	45	44	41

* Forecasts not provided, since the Activity cannot control proceedings.

Economic & Regulatory Affairs

While it is actively involved in some elements of administration of the criminal and non-criminal provisions of the Act, the principal focus of this sub-activity is the development of economic policy as it relates to competition.

Policy work includes representing the activity and the Department in select legislative and policy matters involving competition policy issues; the preparation of background papers and enforcement policy guidelines on generic enforcement issues; and participation in and support to Departmental and interdepartmental Task Forces and committees formulating framework policies and legislation that may raise competition policy concerns. The sub-activity analyses selected issues raising broad enforcement/policy concerns, such as the treatment of

competition-related matters in the Multilateral Trade Negotiations, the implementation of the Canada-U.S. Free Trade Agreement and corporate concentration.

As the focal point of international liaison, staff participate in the work of the Organization for Economic Co-operation and Development Committee (OECD) on Competition Law and Policy and the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) Intergovernmental Group of Experts on Restrictive Business Practices, as well as various working parties of these organizations. In addition, the sub-activity coordinates the bilateral notification and exchange of information with the U.S. Department of Justice and the Federal Trade Commission pursuant to the Canada-U.S. Memorandum of Understanding, and with antitrust agencies in other countries in accordance with the OECD Council Recommendation.

In the development of cases under the Competition Act, the sub-activity provides economic analysis to support the preparation of specific cases for adjudication by the Competition Tribunal and/or the courts, as well as inputting into opinions provided under the compliance program. The sub-activity also has a particular role in the screening and recommendation of economic and industry experts to work on particular cases and in evaluating their work.

Effective administration of the Competition Act requires staff to keep abreast of continual analytical developments in industrial organization economics and competition law. The sub-activity has the lead role in sponsoring and organizing seminars and workshops on relevant subjects of economic and policy significance, with the involvement of outside experts as well as activity staff. It monitors competition law and policy developments in the U.S. and other foreign jurisdictions.

The sub-activity is the focal point of interventions before federal and provincial regulatory board, tribunals and commissions. A range of intervention methods are used - from the submission of written arguments, to full participation in regulatory proceedings, including the calling of evidence and cross-examination of witnesses appearing for other participants. In each case, the sub-activity must develop a detailed understanding of the appropriate industry; assess the potential competition issues that may arise, and the likely consequences of proposed actions if approved by the regulatory body; and develop options and recommendations for consideration by the regulator.

Compliance Policy and Management Coordination

This sub-activity performs a wide range of functions essential to achieving Activity objectives, and necessary to ensure effective program management.

A central role is the development and communication of compliance and enforcement policies and procedures. This includes the preparation of speeches for a wide range of audiences, through which the Director's

enforcement policies and interpretations of the Act are communicated so that the business and legal communities in particular are better informed about the Act, and thus better able to comply with its provisions without attracting formal enforcement activity. The sub-activity is also responsible for the development of Information Bulletins dealing with particular aspects of the legislation, and assists in the development of the public information materials which are issued when the Director completes his assessment of important precedential cases. An extension of this role is the coordinating of public consultation initiatives.

The Resource Centre is a growing component of the sub-activity. The Centre contains all documents that are of important precedential nature to the Activity, such as court decisions and legal opinions, and is a central reference source for all Activity staff. The facility for immediate access to these documents ensures consistency and efficiency in the Activity's approach to enforcement and policy issues. There is some capacity to provide non-confidential aspects of this information to members of the legal and business communities.

Several aspects of the general administrative support function warrant mention. The use of modern computer technology is essential to ensuring that the Activity can obtain maximum productivity from its available resources. The sub-activity identifies areas that require operational improvement, and develops hardware and software applications which will achieve the desired benefits. It is also responsible for contracting for the services of the many academic and industry experts required for case analysis.

Figure 18 presents data on the major public information activities.

Figure 18: Major Public Information Activities

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Published Speeches	10	10	14	12	1
Information Bulletins	3	2	2	-	-
Misleading Advertising Bulletin	4	4	4	4	4

Revenues/Deterrent Effects

The value of a successful prosecution is reflected not only in the sentence handed down against a particular offender, but also in the general deterrent effect for the marketplace as a whole. A measure of this deterrent is the average level of fines imposed by the courts.

Figure 19: Results of Court Actions-Activity Total *

	1988-89	1987-88	1986-87
Total Convictions	92	91	127
Total Fines Levied ($000)	3,842	1,347	1,630
Average Fine ($000)	41.8	14.8	12.8

* Data do not include matters under appeal.

Note: Revenue generated as displayed in Figure 13 and total fines levied are dissimilar since fines levied are not necessarily paid in the fiscal year in which they are awarded. In addition, appeals may delay, alter, or reverse fines and convictions.

Historically the fine level has been in the order of $1.0 million per annum. The 1986 legislative amendments increased the level of maximum fines in conspiracy cases to $10 million, and the Activity itself has attempted through comprehensive pre-sentencing submissions to increase the average fines awarded by the courts. It is noteworthy, however, that the major increase in 1988-89 was largely due to two cases decided under the conspiracy and bid-rigging provisions, where the largest fines are possible.

Details of completed cases, and other information relating to the administration and enforcement of the Act, are included in the Annual Report of the Director of Investigation and Research which is tabled in the House by the Minister, and the quarterly Misleading Advertising Bulletin. Other relevant information is available in Information Bulletins issued by the Director.

D. Administration

Objective

To provide management and strategic direction; to support human resource and corporate development and to provide central administrative services to the Department and other agencies of the Ministry; to fulfill the functions of Registrar General of Canada and enable the Assistant Deputy Registrar to administer the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders.

Description

In addition to providing services to the Department, organizations within the Activity provide advice, guidance and support services to the agencies which make up the CCAC Ministry Portfolio.

The Activity is comprised of four sub-activities:

Program Management: includes the offices of the Minister and Deputy Minister, the Departmental Secretariat and Legal Services.

Human Resources and Corporate Development: is comprised of the Personnel Directorate; the Strategic Planning and Corporate Services Branch; the Communications Branch and the Planning and Management Services Branch. It is responsible for providing human resource management advice, planning and development; personnel services such as staffing, classification, compensation, counselling, staff relations, and personnel information systems; and meeting government initiatives in official languages and employment equity. It is responsible for supporting corporate development initiatives through the development of strategic frameworks, structured communications strategies and programs, as well as liaison and consultation activities, program evaluation, internal audit, and is also responsible for the co-ordination of the Department's corporate/strategic planning activities and for inter-bureau policy coordination including federal/provincial relations.

Finance and Administration Directorate: provides financial, administrative and informatics policy, coordination and services, including the corporate level financial and operational planning and control coordination function. The Directorate is also responsible for providing records and library services, the management of information holdings and fulfilling the responsibilities under the Formal Documents regulations pursuant to the Public Officers Act, the Seals Act and other statutes.

Assistant Deputy Registrar General: administers the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders. In addition, the Assistant Deputy Registrar General provides guidance on Conflict of Interest matters to departments, agencies, other governments and individuals when requested.

Resource Summary

The Activity accounts for approximately 17% of the Department's 1990-91 budget. The two largest items of expenditure are personnel costs and professional and special services and represent respectively 67% and 11% of the Activity total.

Figure 20: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89 *	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management	2,864	48	2,822	48	2,734	50
Human Resources and Corporate Development	10,314	137	9,889	138	9,355	141
Finance and Administration **	13,836	174	11,580	166	12,317	173
Assistant Deputy Registrar General	1,730	20	1,558	20	1,300	20
Postal Services Review Committee	-	-	3,837	18	578	4
	28,744	379	29,686	390	26,284	388
Revenue credited to the CRF ***	60		85		528	

* The data have been restated to reflect a departmental reorganization whereby the legislative review function was transferred to the Corporate Affairs Activity.

** Includes resources to handle the phase out of the Postal Services Review Committee.

*** Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-66.

Explanation of Change: The financial requirements for 1990-91 are $0.9 million and 11 person-years lower than the 1989-90 forecast expenditure. The net decrease is mainly attributable to the winding down in 1990-91 of the functions of the Postal Services Review Committee and the implementation of the downsizing measures, partially offset by a provision for rate increases for price adjustments pertaining to recent signed collective agreements. See also Section I, Program Overview, page 2-12.

Performance Information and Resource Justification

Program evaluations, frameworks and impact analyses in the areas of legal metrology, product safety, bankruptcy and regulatory boards were

completed in 1989-90. Issues relating to financial services such as electronic funds transfer and credit cards were examined in conjunction with the provinces and private sector interest.

Input was provided to trade policy issues such as Europe 1992, and the Free Trade Agreement, as well as into issues of standards and trade.

As a result of the reorganization, in which the Bureau of Human Resources and Corporate Development was established, progress was realized in supporting management's human resource initiatives. A senior management development strategy was implemented, a Departmental Assignment Program was established and a management profile was developed.

Progress was made in integrating strategic and corporate planning activities in the Department; a management accountability framework was developed; a new Resources Committee was founded, and a revitalized Human Resource Management Committee was created.

An evaluation of value for money in Weights & Measures inspections led to the conduct of pilot projects to test the validity of proposals to improve the effectiveness of the program.

An evaluation of the Bankruptcy program found that its objectives were sound and relevant but recommended some modifications to its performance indicators. A review of its delivery systems is scheduled for 1990-91.

The development of frameworks for the evaluation of the WHMIS, the C-22 amendments to the Patent Act regarding pharmaceuticals and, Lobbyist registration allowed for the clear identification of program objectives and the early establishment of appropriate information systems to facilitate the measurement of their realization.

A thorough review was conducted of the compliance techniques of five sub-activities of the Department resulting in the development of a comprehensive framework for evaluating regulatory programs and adopting cost-effective compliance strategies.

The Finance and Administration Directorate continued to provide more than adequate levels of service in most areas in spite of workload increases and a small person-year base. Advice and analysis required in connection with new initiatives continues to be extensive.

Some specific targets for 1990-91 include:

- Follow-up action to several human resource and corporate development initiatives in 1990-91 aimed at strengthening our human resource management capacity as well as the effectiveness of our corporate development initiatives. This will include such initiatives as the Vision and Strategies Exercise, employee survey, management framework and management model.

- Program Evaluation and Internal Audit will assume a greater role in corporate development initiatives aimed at better resource management. Evaluations will be carried out in Bankruptcy, Electricity and Gas and Intellectual Property.

- The focus of the Bureau of Human Resources and Corporate Development will be to implement its strategic plan to supplement its present service role with one in which it becomes an effective partner in the operation of the department.

- Continued administration of the Conflict of Interest and Post-Employment Code by the Assistant Deputy Registrar General. Work will continue on the development of systems to cope with modified responsibilities and categories of clients; and,

- Further automation of departmental financial and administrative systems including a new principle financial system as part of an ongoing effort to provide more than adequate levels of service in an environment of increasing workloads.

Figures 21 and 22 show the ratio of overhead person-years and costs to the Program total.

Figure 21: Relationship of Administration (Program Support) Person-Years to Total Departmental Person-Years

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Departmental person-years	2,212	2,256	2,217
Program support person-years *	359	352	364
Percentage of total	16.2%	15.6%	16.4%

Figure 22: Relationship of Administration (Program Support) Expenditures to Total Departmental Expenditures

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Total departmental expenditures	175,311	173,394	163,741
Program support expenditures *	27,014	24,291	24,406
Percentage of total	15.4%	14.0%	14.9%

* Administration person-years and expenditures excluding those in areas not considered as support to the Department e.g. the Office of the Assistant Deputy Registrar General and the Postal Services Review Committee.

Section III
Supplementary Information

A. Financial Requirements by Object

Figure 23: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Personnel			
Salaries and wages	96,321	92,893	85,105
Contributions to employee benefit plans	14,922	14,228	13,922
Other personnel costs	233	164	194
	111,476	107,285	99,221
Goods and services			
Transportation and communications	8,468	9,294	8,704
Information	2,615	2,878	2,835
Professional and special services	12,997	14,337	10,849
Rentals	839	988	669
Purchased repair and upkeep	2,279	2,365	2,889
Utilities, materials and supplies	2,824	3,082	3,337
Other subsidies and payments	30	88	555
	30,052	33,032	29,838
Total Operating	141,528	140,317	129,059
Capital			
Acquisition of vehicles	1,966	1,672	1,456
Acquisition of technical equipment	2,483	2,483	1,240
Other capital requirements	2,518	2,106	3,490
Total Capital	6,967	6,261	6,186
Transfer Payments			
Grants to various organizations working in the consumer interest	600	600	2,280
Contributions to various organizations working in the consumer interest	1,216	1,216	1,216
Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	25,000	25,000	25,000
Total Transfer Payments	26,816	26,816	28,496
	175,311	173,394	163,741

Note: The 1990-91 Estimates for Goods and Services and Capital include an amount of approximately $4.4 million for expenditure transactions which are internal to the government.

B. Personnel Requirements

Consumer and Corporate Affairs is a labour-intensive organization. Personnel costs of $111.5 million (including statutory contributions to employee benefit plans) account for approximately 79% of budgetary costs, excluding capital, grants and contributions.

Figure 24: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates * 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Consumer Affairs	978	993	964
Corporate Affairs and Legislative Policy	593	611	610
Competition Law and Policy	262	262	255
Administration	379	390	388
	2,212	2,256	2,217

* Further details on the difference between the 1990-91 Main Estimates and the 1989-90 Forecast are provided in Section I, Program Overview, page 2-12.

Figure 25: Details of Personnel Requirements

	Person-Years * Controlled by Treasury Board				
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Authorized ** 88-89	Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
Management	83	85	86	59,000-132,700	78,777
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	36	38	37	16,751-75,800	54,301
Scientific Regulation/Patent Examiner	180	190	181	17,378-61,585	51,228
Other	26	30	31	18,666-74,810	50,042
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	160	155	148	16,702-69,615	44,406
Commerce	120	117	116	17,334-71,535	55,870
Financial Administration	31	28	25	16,200-63,422	49,180
Personnel Administration	31	31	33	15,669-64,315	47,460
Program Administration	255	260	260	16,702-69,615	48,306
Other	60	52	49	15,576-73,032	49,309
Technical					
Primary Products Inspection	156	156	154	23,534-58,118	39,305
Technical Inspection	378	384	393	15,415-70,384	41,576
Other	17	18	16	15,415-70,474	39,120
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	467	474	484	15,778-38,728	26,682
Secretarial, Stenographic and Typing	149	169	169	15,637-38,975	27,385
Other	24	28	30	15,452-45,299	25,085
Operational	29	31	30	16,237-48,795	27,776
	2,202	2,246	2,242		

	Other Person-Years *				
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Authorized ** 88-89	Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
Senior Levels	3	3	3	42,500-158,800	112,365
Other	7	7	7	-	45,715
	10	10	10		

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

** Total person-years available for use in 1988-89.

C. Transfer Payments

Transfer Payments make up approximately 15% of the Department's 1990-91 Main Estimates. Figure 26 identifies the grants, contributions and other transfer payments for the Program.

Figure 26: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Grants			
Grants to various organizations working in the consumer interest	600,000	600,000	2,280,000
	600,000	600,000	2,280,000
Contributions			
Contributions to various organizations working in the consumer interest	1,216,000	1,216,000	1,215,786
	1,216,000	1,216,000	1,215,786
Other Transfer Payments			
Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	25,000,000	25,000,000	25,000,000
	25,000,000	25,000,000	25,000,000
	26,816,000	26,816,000	28,495,786

D. Revenue

Figure 27 provides a listing of revenue generated by the Consumer and Corporate Affairs Program. The increase in the revenue target is mainly attributable to the increase in demand for service. This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 27: Revenue by Class

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Consumer Affairs			
Electricity and Gas inspection fees	4,000	4,500	4,915
Weights and Measures inspection fees	2,100	1,500	1,665
Consumer Products, Weights and Measures and hazardous products fines and miscellaneous revenue	400	450	488
Corporate Affairs and Legislative Policy			
Bankruptcy Act levies, receiver service fees, trustee licence fees and other bankruptcy revenue	4,900	4,700	5,205
Incorporation fees, annual return fees and miscellaneous corporate service fees	12,000	12,000	11,978
Patent application fees, patent agent fees, printed patent fees, searches and caveats	31,859	27,859	25,770
Trade mark application fees, advertisement fees, assignment, agent and registration fees and other trade mark revenue	14,421	13,674	13,148
Copyright and Industrial design fees	1,100	1,078	1,057
Lobbyists Registration Information Service Fees	25	10	N/A
Competition Law and Policy			
Fines and forfeitures	1,000	1,200	2,896
Administration			
Miscellaneous	60	85	528 *
	71,865	67,056	67,650

* The actuals incurred by the Administration Activity include approximately $478,000 for refunds of previous years' expenditure and sundry items.

E. Review of Financial Performance by Sub-Activity

Figure 28: 1988-89 Financial Performance

	1988-89 *					
	Main Estimates		Actual		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Consumer Affairs						
Weights and Measures	15,617	307	14,318	282	1,299	25
Electricity and Gas	9,666	196	9,743	197	(77)	(1)
Consumer Products	13,258	266	12,158	256	1,100	10
Product Safety	5,896	93	5,897	91	(1)	2
Consumer Policy and Services	4,241	49	5,477	37	(1,236)	12
Administration	4,378	91	5,442	101	(1,064)	(10)
Operations	4,354	-	3,887	-	467	-
	57,410	1,002	56,922	964	488	38
Corporate Affairs and Legislative Policy						
Bankruptcy	8,261	117	8,074	136	187	1
Corporations	2,614	56	3,244	57	(630)	(1)
Intellectual Property						
Patents	14,090	258	40,186	261	(26,096)	(3)
Trade marks	4,696	83	5,207	99	(511)	(16)
Copyright and Industrial Design	581	13	813	15	(232)	(2)
Legislative Review	2,578	34	2,196	31	382	3
Lobbyists Registration	0	0	252	2	(252)	(2)
Administration	585	9	1,038	9	(453)	0
	33,405	590	61,010	610	(27,605)	(20)
Competition Law and Policy						
Merger Review	2,284	26	1,985	29	299	(3)
Restraints to Competition	4,898	83	5,661	82	(763)	1
Marketing Practices	4,258	76	3,905	70	353	6
Economic and Regulatory Affairs	2,324	35	1,959	30	365	5
Compliance Policy and Management Coordination	4,184	31	6,015	44	(1,831)	(13)
	17,948	251	19,525	255	(1,577)	(4)
Administration						
Program Management	2,625	49	2,734	50	(109)	(1)
Human Resource and Corporate Development	9,265	134	9,355	141	(90)	(7)
Finance and Administration	10,654	172	12,317 **	173 **	(1,663)	(1)
Assistant Deputy Registrar General	1,835	24	1,300	20	535	4
Postal Services Review Committee	-	-	578	4	(578)	(4)
	24,379	379	26,284	388	(1,905)	(9)
	133,142	2,222	163,741	2,217	(30,599)	5

* The 1988-89 Financial Performance data have been restated to reflect a departmental reorganization.

** Includes total expenditures of $369K and three person-years incurred by the Procurement Review Board.

Explanation of Change: The actual expenditures were 23% or $30.6 million higher than the 1988-89 Main Estimates. The additional expenditure was funded by statutory adjustments and Governor General's special warrants (see also Section I, Program Overview, page 2-14).

F. Net Cost of Program

The estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 29 provides other cost items, as well as projected revenue, which need to be taken into account to arrive at the estimated net cost of the Program.

Figure 29: Net Cost of Program for 1990-91

(thousands of dollars)	Main Estimates 1990-91	Add * Other Costs	Total Program Cost	Less ** Revenue	Estimated Net Program Cost 1990-91	Estimated Net Program Cost 1989-90
	175,311	18,483	193,794	71,865	121,929	122,601

* Other costs of $18,483,000 include the following:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	14,204
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	3,944
• cheque issue and other accounting services received from Supply and Services Canada	227
• employer's portion of compensation payments paid by Labour Canada	108

** Figure 27 provides details on revenue (page 2-66).

C. Trust Funds

Unclaimed Dividends

Under Section 154 of the Bankruptcy Act, the Superintendent is the depository for the funds which remained unclaimed by the creditors at the closing of the estate. At December 31, 1989, the active balance in this trust fund stood at $2,062,672.

Under Section 139 and 140 of the Winding-Up Act the Minister is responsible for the administration of trust funds established pursuant to the Act to record amounts credited to the Receiver General pending distribution. At December 31, 1989, the balance of the fund stood at $692,606.

Undistributed Assets

Also under Section 154 of the Bankruptcy Act, the Superintendent receives from trustees all funds which cannot be distributed to creditors. This situation occurs usually when the trustee receives relatively small amounts after he/she has made the distribution to creditors and a further distribution is not economically feasible. The funds so received are available, on request, to the creditors who are entitled thereto. At the end of December 1989 the active balance in this fund stood at $1,096,727.

Consommateurs et Sociétés Canada

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-9
ISBN 0-660-55575-1

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Consommateurs et
Sociétés Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux chapitres. Le premier présente un aperçu du portefeuille, qui relève directement, ou par l'intermédiaire du ministre de Consommateurs et Sociétés Canada, au Parlement. Le second présente le plan de dépenses de Consommateurs et Sociétés Canada.

Le chapitre 2 commence par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics de Consommateurs et Sociétés Canada (CSC).

Le chapitre 2 se divise en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme de Consommateurs et Sociétés Canada (CSC) et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats escomptés et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettent au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section II comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section III. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Aperçu du portefeuille 1-1

Consommateurs et Sociétés Canada 2-1

Aperçu du portefeuille

Plan de dépenses 1990-1991

Table des matières

Aperçu du portefeuille

A. Rôles et responsabilités du portefeuille 1-4

B. Plan de dépenses du portefeuille 1-7

Aperçu du portefeuille

A. Rôles et responsabilités du portefeuille

Consommateurs et Sociétés Canada

Consommateurs et Sociétés Canada (CSC) peut être considéré comme le "ministère du marché". Le ministre de CSC est responsable de l'ensemble de la législation fédérale qui régit les transactions effectuées sur le marché au Canada. Le mandat fondamental de CSC est de promouvoir le fonctionnement juste et efficace du marché au Canada, c'est-à-dire, surtout:

- établir et appliquer des règles et lignes directrices à l'égard de la conduite des entreprises;
- veiller à ce que les renseignements soient précis pour que les consommateurs puissent faire des choix éclairés;
- assurer et favoriser la concurrence entre les entreprises;
- élaborer, appliquer et faire respecter des normes commerciales en matière de biens et services;
- assurer la protection contre les dangers liés aux produits; et
- encourager la divulgation et la diffusion des renseignements technologiques.

Consommateurs et Sociétés Canada est chargé de faire en sorte que le marché canadien soit sûr, ordonné et équitable pour les commerçants et les consommateurs, d'établir un cadre réglementaire pour que les entreprises se conduisent d'une façon disciplinée au pays, de faire respecter les règles qui régissent les pratiques commerciales, de s'assurer que les produits dangereux en soi sont identifiés et que ceux qui peuvent causer des blessures sont enlevés du marché et de permettre la divulgation et la diffusion des renseignements technologiques. En outre, en sa qualité de registraire général du Canada, le Ministre délivre et enregistre les documents officiels au nom du gouvernement du Canada.

Cinq organismes autonomes et une société de la Couronne relèvent du Parlement par l'entremise du ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Organismes et sociétés de la Couronne

Tribunal de la concurrence: créé en 1986 aux termes de la Loi sur le tribunal de la concurrence, son mandat consiste à faire fonction de tribunal civil statuant sur les pratiques commerciales anti-concurrentielles. Le Tribunal est une cour d'archives chargée

d'entendre toutes les demandes présentées en vertu de la Partie VIII de la Loi sur la concurrence, dont l'application relève du Directeur des enquêtes et recherches.

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses: créé en 1987 aux termes de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Le Conseil est un organisme indépendant doté d'un pouvoir décisionnel et chargé de déterminer la validité des demandes de dérogation à l'obligation de divulguer tous les renseignements concernant les matières dangereuses au travail visées par la loi sur le SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail), et d'entendre les appels interjetés par suite des décisions rendues. Le SIMDUT est un système national d'information établi pour fournir aux employés des renseignements sur les dangers que présente la manipulation de matières dangereuses au travail. Le SIMDUT a force de loi en vertu des lois provinciales et fédérales en matière de santé et de sécurité au travail, et le Conseil décide si les dispositions de ces lois sont respectées.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés: créé le 7 décembre 1987 aux termes des modifications apportées à la Loi sur les brevets, dont l'application relève de CSC. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a pour mandat d'empêcher les titulaires de brevets d'exiger des prix excessifs pour les médicaments brevetés. Il lui incombe également de suivre de près les tendances en matière de fixation des prix de tous les médicaments pharmaceutiques ainsi que les investissements effectués par les titulaires de brevets dans la recherche et le développement pharmaceutiques et de présenter un rapport au Parlement à cet égard.

Commission du droit d'auteur: La Commission du droit d'auteur a été créée en 1989 aux termes des modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur, dont l'application relève de CSC. Cette commission remplace l'ancienne Commission d'appel du droit d'auteur et s'occupe d'une gamme plus vaste de questions que cette dernière. Elle a compétence pour régler les différends en matière de tarif entre les sociétés de gestion collective du droit d'auteur et les groupes d'utilisateurs. Pour ce faire, la Commission doit assurer un équilibre équitable entre les droits des propriétaires et les besoins des utilisateurs d'oeuvres protégées par le droit d'auteur. Elle est investie des attributions d'une cour d'archives en ce qui concerne les questions relatives à son mandat.

Commission de révision des marchés publics: Cette commission est un organisme d'examen impartial constitué en vertu de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis en janvier 1989. Elle permet, tant aux fournisseurs canadiens qu'aux fournisseurs américains, de déposer des plaintes officielles lorsque ceux-ci ont des motifs de croire qu'ils ont été traités injustement au cours d'un processus d'appel d'offres ou d'examen des offres ou de l'adjudication de marchés prévus dans la Loi.

Conseil canadien des normes: Le Conseil canadien des normes (CCN) a été

créé en 1970 en vertu d'une loi du Parlement pour servir de lien entre le gouvernement et le milieu canadien des normes.

Le Conseil est une société de la Couronne dont les objectifs principaux sont de favoriser et de promouvoir la normalisation facultative dans les domaines ayant trait à la construction, à la fabrication, à la production, à la qualité, au rendement et à la sécurité des immeubles, des bâtiments, des articles et produits fabriqués et d'autres biens, non prévus expressément par la loi. Le CCN a pour mandat de servir à faire progresser l'économie nationale, d'apporter des avantages au public, de protéger les consommateurs et de faciliter le commerce intérieur et international. En outre, le CCN représente le Canada dans le cadre d'activités internationales dans le domaine de la normalisation facultative. Le grand public du Canada et, plus précisément, l'industrie, les consommateurs et les organismes de réglementation sont les principaux bénéficiaires des activités du CCN.

De plus amples renseignements concernant les objectifs, les réalisations et la justification des ressources figurent à la Partie III respective du Budget des dépenses de chacun des organismes et dans le rapport annuel du Conseil des normes.

B. Plan de dépenses du portefeuille

Les crédits totaux de 190,1 millions de dollars du Budget des dépenses du portefeuille de Consommateurs et Sociétés Canada en 1990-1991. Un résumé est présenté au tableau 1.

Tableau 1: Crédits alloués par le gouvernement au portefeuille

(en milliers de dollars)	1990-1991 Budget des dépenses	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Prévu années-personnes 1989-1990	Utilisation années-personnes 1988-1989
Consommateurs et Sociétés	175 311	173 394	163 741 *	2 256	2 217
Tribunal de la concurrence	1 858	1 480	841	12	12
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	1 079	962	150	4	-
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	1 795	1 851	1 513	13	10
Commission du droit d'auteur	3 070	2 827	2 555	26	21
Commission de révision des marchés publics	1 297	1 304	*	11	*
Paiements au Conseil canadien des normes	5 646	7 564	6 924	70	69
Total du portefeuille	190 056	189 382	175 724	2 392	2 329

* Les montants réels engagés par la Commission de révision des marchés publics (369 000 $ et trois années-personnes) en 1988-1989 figurent dans le total de CSC.

Tableau 2: Sommaire du portefeuille (Extrait de la Partie II du budget des dépenses)

Sommaire du portefeuille

(en milliers de dollars)	Crédits	Budget principal 1990-1991	Crédits	Budget principal 1989-1990
Consommateurs et Sociétés Ministère				
Dépenses de fonctionnement *	1	153 422	1	148 352
Dépenses en capital	5	6 967	5	5 634
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	14 922	(S)	14 228
Total du Ministère		175 311		168 214
Tribunal de la concurrence				
Dépenses du Programme	10	1 770	10	1 748
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	88	(S)	85
Total de l'organisme		1 858		1 833
Commission du droit d'auteur				
Dépenses du Programme	15	989	15	917
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	90	(S)	45
Total de l'organisme		1 079		962
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses				
Dépenses du Programme	20	1 687	20	1 737
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	108	(S)	114
Total de l'organisme		1 795		1 851
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés				
Dépenses du Programme	25	2 829	25	2 216
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	241	(S)	170
Total de l'organisme		3 070		2 386
Commission de révision des marchés publics				
Dépenses du Programme	30	1 208		-
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(S)	89		-
Total de l'organisme		1 297		-
Conseil canadien des normes				
Paiements au Conseil canadien des normes	35	5 646	30	7 564
Total de la société de la Couronne		5 646		7 564

* Les chiffres pour le Ministère figurent en détail dans les autorisations de dépenser à la page 2-4.

Consommateurs et Sociétés Canada

Plan de dépenses 1990-1991

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 2-4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 2-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent
   1. Points saillants 2-6
   2. Sommaires financiers 2-12
B. Données de base
   1. Introduction 2-17
   2. Mandat 2-17
   3. Objectif du Programme 2-17
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-17
C. Perspectives de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 2-20
   2. Initiatives 2-21

Section II
Analyse par activité

A. Consommation 2-27
B. Corporations et politique législative 2-36
C. Droit et politique de concurrence 2-47
D. Administration 2-61

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Besoins financiers par article 2-66
B. Besoins en personnel 2-67
C. Paiements de transfert 2-69
D. Recettes 2-70
E. Examen des résultats financiers par sous-activité 2-71
F. Coût net du Programme 2-72
G. Fonds de fiducie 2-73

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Consommateurs et Sociétés		
1	Dépenses de fonctionnement	128,373	123,304
5	Dépenses en capital	6,967	5,634
(L)	Ministre des Consommateurs et des Sociétés - Traitement et allocation pour automobile	49	48
(L)	Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	25,000	25,000
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14,922	14,228
	Total du Ministère	175,311	168,214

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1990-1991
	Consommateurs et Sociétés	
1	Consommateurs et Sociétés - Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget et contributions	128,373,000
5	Consommateurs et Sociétés - Dépenses en capital	6,967,000

Programme par activité

(en milliers de dollars) Budget principal 1990-1991						Budget principal 1989-1990
	Années-personnes autorisées *	Budgétaire			Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Consommation	978	56,362	5,414	1,816	63,592	59,803
Corporations et politique législative	592	37,490	701	25,000	63,191	57,309
Droit et politique de concurrence	261	19,590	194	-	19,784	19,232
Administration	371	28,086	658	-	28,744	31,870
	2,202	141,528	6,967	26,816	175,311	168,214
Années-personnes autorisées en 1989-1990	2,230					

* Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 25, page 2-68.

B. Emploi des autorisations en 1988-1989 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi Réel
	Consommateurs et Sociétés			
1	Dépenses de fonctionnement	114,039,000	122,299,000	118,287,693
5	Dépenses en capital	5,590,000	6,250,000	6,185,900
(L)	Ministre des Consommateurs et des Sociétés - Traitement et allocation pour automobile	45,800	46,825	46,825
(L)	Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	-	25,000,000	25,000,000
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13,467,000	13,922,000	13,922,000
(L)	Remboursements des montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	298,198	298,198
	Total du Programme - Budgétaire	133,141,800	167,816,023	163,740,616

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent

1. Points saillants

Quatre activités - Consommation, Corporations et politique législative, Droit et politique de concurrence et Administration - concourent au mandat du Ministère. Les points saillants des plans pour 1990-1991 ainsi que le rendement récent suivent.

Consommation: Voici les points saillants de ses plans ainsi que de son rendement récent:

Questions de sécurité: (voir pages 2-34 et 2-35)

- L'activité procédera à la mise en oeuvre des directives du Cabinet concernant l'inspection et la réglementation fédérales des aliments et l'élaboration d'initiatives en matière d'étiquetage d'aliments.

- Elle mettra en oeuvre des stratégies de communication pour informer le public des produits dangereux.

- L'accent sera mis davantage sur les questions de sécurité ayant trait aux enfants et aux personnes âgées, surtout dans le cadre de programmes d'information.

- La priorité continuera d'être accordée à la sécurité des jouets, y compris l'amorce d'une révision du règlement qui s'étendra sur trois ans.

- Un projet portant sur la sécurité des berceaux et lits d'enfants a été mené à bonne fin et a donné lieu à l'établissement d'un nouveau règlement sur la sécurité des berceaux et lits d'enfants.

- La deuxième Semaine nationale de la sécurité de l'enfant s'est tenue et a fait l'objet d'une large couverture médiatique en faveur de la sécurité de l'enfant.

Autonomie du marché

- L'activité de la Consommation continuera de mettre en oeuvre le programme d'accréditation des fabricants de compteurs d'électricité et de gaz ainsi que des services publics. Dans le cadre de ce programme, les trois fabricants canadiens de compteurs d'électricité, un service important de distribution de gaz et un service important de distribution d'électricité ont été autorisés à vérifier et à sceller les compteurs domestiques avant leur utilisation (voir page 2-32).

- En ce qui concerne les produits de consommation et la métrologie légale, l'activité encouragera, dans la mesure du possible, les programmes de normes volontaires et d'auto-réglementation de l'industrie. À cet égard, le fait qu'elle soit restée en liaison avec l'industrie, les consommateurs ainsi que les autres ministères et organismes a permis d'en arriver à un consensus à l'égard d'une vaste gamme de questions comme l'étiquetage donnant la teneur en éléments nutritifs et l'étiquetage des textiles. De plus, l'activité a contribué à l'établissement permanent de normes en participant aux travaux d'organismes nationaux et internationaux (voir page 2-33).

- Elle poursuivra les stratégies de communication visant à informer les consommateurs et les commerçants de leurs responsabilités respectives sur le marché. Elle contribuera ainsi à favoriser des pratiques de consommation averties (voir page 2-35).

Questions relatives aux mesures coercitives:

- L'activité mettra l'accent tant sur la conformité volontaire que sur l'instauration de mesures coercitives plus strictes.

- Tout comme par les années passées, les travaux d'inspection engendrés par le volume élevé aux unités de mesure de l'électricité et du gaz continueront d'être orientés vers les grands problèmes de non-conformité ou de perte potentielle économique importante.

- Des stratégies de communication visant à sensibiliser le public aux fraudes et aux pratiques trompeuses seront mises en oeuvre.

De plus amples renseignements sur l'activité de la Consommation figurent à la Section II, Analyse par activité, pages 2-27 à 2-35.

Corporations et politique législative: Les points saillants de ses plans et de son rendement récent sont les suivants:

Mise en oeuvre et remaniement des lois:

- L'activité concentrera ses efforts sur la mise en oeuvre des nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets (y compris l'application du Traité de coopération en matière de brevets) et la Loi sur le droit d'auteur. La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes est entrée en vigueur le 30 septembre 1989. En 1989-1990, une grande partie de la charge de travail a consisté à fournir des renseignements aux lobbyistes sur leurs obligations aux termes de la Loi et à établir un registre comme le stipule la loi (voir pages 2-22, 2-24 et 2-44).

- Les modifications à la Loi sur la faillite, à la Loi sur les sociétés par actions (LSA) et à d'autres lois du portefeuille de lois-cadre de CSC sont apportées en raison de la libéralisation du commerce international, de la mondialisation des marchés et de la nécessité que les lois cadres soient modernisées pour favoriser la

compétitivité de l'industrie canadienne (voir page 2-45).

- Les modifications à la Loi sur la faillite, qui sont presque terminées, permettront aux sociétés qui éprouvent des difficultés financières temporaires de se réorganiser et accorderont aux travailleurs la même protection que les programmes semblables instaurés en Europe (voir pages 2-38 et 2-39).

- Il faut apporter des modifications à la LSA pour faire face à des questions de fond comme la mise à jour des pouvoirs d'enquête prévus par la Loi, les dispositions relatives à l'offre publique d'achat, les tactiques de défense des entreprises et les transactions d'initiés. Eu égard à la grande visibilité de ces transactions et aux sommes d'argent considérables en cause, il faudra apporter rapidement des réponses. Des projets de modifications d'ordre administratif à la LSA ont également été définis (voir pages 2-40 et 2-41).

- Les autres activités dans le domaine des lois porteront sur la présentation de la Loi sur la topographie des circuits intégrés, les modifications aux règles régissant les agents de brevets, aux dispositions relatives aux usagers inscrits et autres dispositions de la Loi sur les marques de commerce (voir page 2-45).

Questions internationales:

- Le bureau des Corporations et de la politique législative continuera d'appuyer activement le processus des négociations multilatérales et bilatérales touchant le commerce du Canada comme les négociations sur la propriété intellectuelle relative au commerce dans le cadre du GATT et de participer à ce processus (voir page 2-24).

- Le Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI) continuera également de faciliter les consultations entre ses membres en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle (voir page 2-24).

- De plus, l'activité continuera de faire partie de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de ses divers comités d'experts qui s'occupent des questions multilatérales de propriété intellectuelle et de la coopération en matière d'automatisation des brevets et d'information sur les brevets (voir page 2-24).

- L'activité participera également d'une façon active à des rencontres bilatérales et multilatérales visant à mieux harmoniser les lois sur la concurrence, les sociétés et les titres (voir page 2-24).

Questions interministérielles:

- La collaboration avec Industrie, Sciences et Technologie Canada

(ISTC) et le département d'État chargé des Affaires extérieures continue de remporter du succès. De nouvelles initiatives en matière de communication ont été prises, qui permettront à ces ministères de prodiguer des conseils d'ordre technologique à leurs clients et homologues, de déterminer si la technologie proposée est à la fine pointe du progrès et de déterminer la nature et l'orientation des tendances techniques dans un domaine donné.

De plus amples renseignements sur l'activité des Corporations et de la politique législative figurent à la Section II, Analyse par activité, pages 2-36 à 2-46.

Droit et politique de concurrence: Les points saillants de ses plans et de son rendement récent sont les suivants:

Questions de conformité:

- L'activité continuera de procéder à de vastes consultations auprès des entreprises, des consommateurs et du milieu juridique en particulier; elle continuera d'élaborer et d'expliquer les politiques et décisions au moyen de communications publiques et de faire davantage appel aux ordonnances par consentement et à d'autres modes de résolution dans les affaires criminelles et les affaires examinables (voir page 2-54).

- Comme l'activité met l'accent sur l'obtention de règlements négociés et que le milieu des affaires préfère, pour des raisons d'intérêts commerciaux, qu'une décision soit rendue immédiatement et avec certitude (résultat que seules des négociations permettent d'obtenir), il y a eu peu de poursuites litigieuses devant le Tribunal. Seulement deux poursuites affaires de ce genre en vertu de l'article 92, ont été intentées depuis l'adoption de la Loi en 1986: la première a par la suite été résolue par voie d'ordonnance par consentement convenue par toutes les parties et, dans le cas de la deuxième, le Tribunal n'a pas encore rendu de décision, car sa constitutionnalité a été contestée (voir pages 2-54 et 2-55).

Questions relatives aux mesures coercitives:

- L'activité continuera d'accorder la priorité au processus d'examen des fusionnements par suite de la vague de fusionnements qui a déferlé sur tous les secteurs de l'économie. Le grand nombre de "méga-fusionnements" revêtait une importance particulière, par exemple ceux qui se sont produits dans les industries aérienne, brassicole et pétrolière. Dans ces cas, il fallait non seulement analyser des aspects prépondérants sur le plan de l'économie et de la concurrence, mais aussi prendre en considération d'importantes questions d'intérêt public (voir pages 2-51 et 2-52).

- Il est probable qu'on demandera davantage au Tribunal de la concurrence de rendre des ordonnances par consentement dans les cas de fusionnements en se fondant sur l'importance économique de l'affaire, la nécessité de faire respecter l'ordonnance dans

l'immédiat ou à long terme, la prévision de changements possibles dans l'avenir et la valeur que peut revêtir l'ordonnance à titre de précédent (voir page 2-52).

- En outre, le Tribunal de la concurrence sera saisi d'un nombre beaucoup plus important de pratiques examinables. En décembre 1988, le Tribunal a été saisi de la première demande présentée en vertu des dispositions de la Loi relatives au refus de fournir des renseignements et, en juin 1989, de la première demande présentée aux termes des dispositions relatives à l'abus de position dominante. Un certain nombre d'autres cas assujettis aux dispositions relatives aux pratiques examinables sont étudiés et pourraient faire l'objet de poursuites litigieuses devant le Tribunal (voir page 2-55).

- Les activités d'application continueront de porter sur les principaux cas qui ont un impact considérable. Par exemple, en décembre 1988, la Cour fédérale du Canada a rendu une ordonnance d'interdiction applicable à l'industrie de l'immobilier au Canada. Cette ordonnance supprimera certains obstacles à la concurrence en ce qui concerne les taux des commissions, la publicité et l'adhésion à une chambre immobilière; il s'agit d'un exemple important montrant que la politique de conformité assure une protection efficace et immédiate et favorise la concurrence d'une manière moins coûteuse que les poursuites litigieuses. Un certain nombre d'affaires criminelles majeures devraient être entendues devant les tribunaux en 1989-1990 et 1990-1991, y compris plusieurs causes qui pourraient entraîner l'imposition d'amendes sans précédent (voir page 2-54).

- Les tribunaux ont infligé un certain nombre d'amendes considérables après avoir fait droit à des poursuites intentées en vertu des dispositions relatives aux pratiques commerciales dolosives de la Loi (voir pages 2-59 et 2-60).

Jurisprudence:

- Les décisions du tribunal portent non seulement sur les questions précises qui tombent sous le coup de la Loi sur la concurrence, mais elles peuvent également influer sur le mandat et la portée des responsabilités de l'activité.

- Le 20 avril 1989, la Cour suprême du Canada, dans les affaires City National Leasing et Rocois Construction, a confirmé que la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (loi remplacée par la Loi sur la concurrence) était une loi fédérale valide aux termes du pouvoir général en matière de commerce et, par le fait même, elle a maintenu la disposition relative au droit d'intenter une action adoptée en 1976. La Cour a également fait remarquer que, dans de nombreux cas, la Loi avait déjà été confirmée en vertu du pouvoir fédéral en matière de droit pénal. Ces décisions confirment que la loi fédérale sur la concurrence repose sur des bases constitutionnelles très solides.

- Le 4 août 1989, la Cour suprême du Canada a décidé que les compagnies de téléphone membres de Telecom Canada étaient du ressort exclusif du gouvernement fédéral alors qu'on croyait jusqu'alors qu'elles relevaient en grande partie des provinces. La Loi sur la concurrence est la seule loi fédérale qui peut s'appliquer actuellement à cette situation.

- Des accusations ont été portées récemment à la suite de la présentation du rapport Code sur la déconfiture du Principal Group; la Loi sur la concurrence était la loi fédérale la plus susceptible d'être appliquée à cette situation pénible où un grand nombre de consommateurs ont essuyé des pertes.

De plus amples renseignements sur l'activité du Droit et de la politique de concurrence figurent à la Section II, Analyse par activité, pages 2-47 à 2-60.

Administration: Les points saillants de ses plans et de son rendement récent sont les suivants:

Questions relatives à la gestion de l'organisation et des ressources humaines:

- En 1989-1990, l'activité a assisté à la création du Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation visant à atteindre les objectifs stratégiques du Ministère découlant du Défi à la gestion et des communications (voir pages 2-21 et 2-22).

- Le Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation insistera particulièrement sur l'établissement de programmes visant à appuyer les priorités en matière de gestion et de perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation dans l'ensemble du Ministère, y compris l'établissement d'un lien plus solide entre la planification stratégique et la planification des ressources humaines. L'évaluation des programmes et les vérifications internes serviront à appuyer cette activité (voir pages 2-21 et 2-22).

- Parmi les initiatives récentes en matière de gestion des ressources humaines, notons la création du Programme d'affectations ministérielles, une stratégie de perfectionnement de la direction et l'établissement d'un cadre de reddition des comptes de la direction (voir page 2-63).

- CSC continuera d'instaurer des stratégies interdépendantes ayant trait à sept éléments fondamentaux de sa mission et de sa gestion. Ces stratégies visant à s'adapter à l'évolution du marché et à favoriser l'excellence chez les employés et les cadres sont les suivantes: conformité, consultation et partenariat, renouvellement des lois et règlements, perfectionnement des ressources humaines, développement organisationnel, communications et gestion de l'information, qui sont toutes des conditions préalables

essentielles pour permettre au Ministère de remplir son mandat au cours de la période de planification (voir page 2-63).

Automatisation:

- L'automatisation des systèmes de soutien financier et administratif et l'amélioration des procédures et pratiques de gestion se poursuivront en 1990-1991 dans le cadre des efforts visant à maintenir les niveaux actuels de service et un cadre de contrôle satisfaisant dans un contexte où la charge de travail s'accroit. Les gestionnaires de l'activité ont trouvé des solutions innovatrices en 1989-1990 pour faire face à l'accroissement de la demande de services malgré des budgets fixes, la hausse des coûts et la détérioration des services de base assurés par les ministères de services centraux (voir pages 2-20 et 2-23).

  De plus amples renseignements sur l'activité de l'Administration figurent à la Section II, Analyse par activité, pages 2-61 à 2-65.

2. Sommaires financiers

Tableau 1: Besoins financiers pour 1990-1991

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel * 1988-1989
Consommation	63 592	59 921	56 922
Corporations et politique législative	63 191	62 817	61 010
Droit et politique de concurrence	19 784	20 970	19 525
Administration	28 744	29 686	26 284
	175 311	173 394	163 741
Recettes portées au crédit du Trésor **	71 865	67 056	67 650
Années-personnes ***:			
Contrôlées par CT	2 202	2 246	2 207
Autres	10	10	10
	2 212	2 256	2 217

* Les dépenses réelles de 1988-1989 ont été modifiées pour refléter une réorganisation ministérielle.

** Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-70.

*** Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 25, page 2-68.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1990-1991 sont supérieurs de 1,1 % ou 1,9 millions de dollars aux dépenses prévues pour 1989-1990 (ils comportent une diminution nette de 44 années-personnes). Cette différence s'explique par les principaux postes suivants:

	(en millions de dollars)
• la hausse des traitements et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés attribuable à l'inflation et d'autres rajustements d'autres frais au titre du personnel;	6.3
• l'augmentation des fonds de F&E pour le Groupe national de vérification au sein du Programme d'accès à la faillite;	0.8
• la hausse des fonds affectés à l'Examen des brevets et marques de commerce au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative;	0.3
• l'augmentation des fonds du budget des immobilisations du Ministère;	0.3
• des ressources supplémentaires au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence pour la mise en oeuvre de la Loi sur la concurrence (hausse de trois années-personnes);	0.2
• l'augmentation des fonds de F&E pour acquitter les frais de déplacement au sein de l'activité de la Consommation;	0.2
• divers autres postes;	0.3
• diminution des fonds associés à la suppression graduelle du Comité de réexamen du service postal (diminution de neuf années-personnes);	(1.9)
• la prise en compte des mesures de compression du personnel annoncées dans le budget de mai 1985 (réduction nette de 33 années-personnes);	(1.7)
• le rajustement pour tenir compte des fonds approuvés pour 1989-1990 pour faire face à l'accroissement des frais juridiques et d'experts au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence;	(1.5)

(en millions de dollars)

- le rajustement pour tenir compte des fonds approuvés pour l'étape de la planification du projet d'automatisation des brevets, la mise en oeuvre des diverses nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets modifiée et l'arriéré des brevets prévu pour 1989-1990 (réduction de cinq années-personnes); (1.0)

- le rajustement pour tenir compte des fonds approuvés pour 1989-1990 pour l'obtention de l'approbation préliminaire de projet pour procéder à l'élaboration de systèmes de soutien informatisés pour l'activité du Droit et de la politique de concurrence. (0.4)

Explication des prévisions pour 1989-1990: Les prévisions pour 1989-1990, qui sont fondées sur les renseignements connus au 30 novembre 1989, sont supérieures de 5,2 millions de dollars et de 16 années-personnes à celles du Budget des dépenses principal de 1989-1990, qui s'élevaient à 168,2 millions de dollars et 2 230 années-personnes (Autorisations de dépenser, page 2-4). L'écart est attribuable:

(en millions de dollars)

- aux ressources supplémentaires figurant dans le Budget des dépenses supplémentaire "B" pour 1989-1990:

  - soit les ressources supplémentaires affectées aux activités de la première étape du projet d'automatisation des brevets et à la mise en oeuvre des diverses nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets modifiée ainsi qu'au traitement de l'arriéré des brevets (accroissement de 16 années-personnes); 3.3

  - les besoins provisoires de l'activité du Droit et de la politique de concurrence pour l'approbation préliminaire du projet de système d'appui automatisé à la politique de concurrence. 0.4

- Fonds supplémentaires requis pour faire face à l'accroissement des frais juridiques et d'experts au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence. 1.5

Tableau 2: Résultats financiers pour 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-89 *			
	Budget principal	Total disponible	Réel	Différence
Consommation	57 410	58 337	56 922	1 415
Corporations et politique législative	33 405	61 940	61 010	930
Droit et politique de concurrence	17 948	19 917	19 525	392
Administration	24 379	27 622 **	26 284	1 338
	133 142	167 816	163 741	4 075
Recettes portées au crédit du Trésor	58 414	-	67 650	9 236
Années-personnes ***:				
Contrôlées par CT	2 212	2 242 **	2 207	35
Autres	10	10	10	-
	2 222	2 252	2 217	35

* Les données ont été modifiées pour refléter une réorganisation ministérielle.

** Y compris 578 000 $ et 12 années-personnes pour le Comité de réexamen du service postal.

*** Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 25, page 2-68.

Explication de la différence: La différence de 4 millions de dollars (et de 35 années-personnes) entre les dépenses réelles de 1988-1989 et le total disponible est en grande partie attribuable à un excédent au titre des traitements lié à la péremption des années-personnes causée principalement par la difficulté de doter des postes techniques et la préparation des compressions du personnel de 1989-1990.

Après la préparation du Budget des dépenses principal de 1988-1989, l'affectation initiale a été augmentée de 35 millions de dollars et de 30 années-personnes accordés par des modifications aux montants statutaires et des mandats spéciaux du Gouverneur général en raison surtout:

	(en millions de dollars)
• des modifications à la Loi sur les brevets, y compris un paiement de transfert de 25 millions de dollars aux provinces pour des travaux de recherche et de développement ayant trait à des médicaments (hausse de neuf années-personnes);	25.5
• de l'établissement temporaire du Comité de réexamen du service postal au sein de l'activité de l'Administration (accroissement de 12 années-personnes);	2.4
• de besoins provisoires pour l'étape de planification de l'automatisation des activités du Bureau des brevets et la mise en oeuvre des diverses nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets modifiée;	1.7
• de l'augmentation des subventions versées à divers organismes dans l'intérêt des consommateurs;	1.7
• de l'affectation de ressources supplémentaires pour faire face à l'accroissement des frais juridiques et d'experts au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative (500 000 $) et de l'activité du Droit et de la politique de concurrence (700 000 $);	1.2
• de l'affectation de ressources supplémentaires au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence pour la mise en oeuvre de la Loi sur la concurrence (accroissement de sept années-personnes);	0.9
• de la planification initiale de l'établissement de la Commission de révision des marchés publics (augmentation de deux années-personnes);	0.4
• de l'affectation de ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour la mise en oeuvre d'une loi ayant trait à l'enregistrement des lobbyistes;	0.3
• de diverses autres initiatives, y compris la mise en oeuvre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.	0.9

Des détails par sous-activité figurent à la Section III, Renseignements supplémentaires, page 2-71.

B. Données de base

1. Introduction

Consommateurs et Sociétés Canada a été créé en 1967 afin de favoriser une économie de marché plus efficace et efficiente grâce à la fusion, dans un même ministère, de divers programmes fédéraux qui fournissent le cadre réglementaire de la vie commerciale au Canada. De plus, le Ministre est chargé, à titre de registraire général du Canada, de délivrer et d'enregistrer les documents officiels au nom du gouvernement du Canada.

Les projets du Ministère complètent d'autres programmes fédéraux, en particulier ceux de l'Agriculture, des Communications, des Affaires extérieures, de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Travail, des Transports, des Pêches et Océans, d'Investissement Canada, des Finances et de la Justice.

2. Mandat

Les fonctions prévues par la Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés (L.R.C. 1985, ch. C-37) sont liées à la consommation, aux corporations, au droit et à la politique de concurrence, aux faillites et à l'insolvabilité, aux brevets, aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux dessins industriels, aux normes des produits de consommation, à la métrologie légale ainsi qu'aux responsabilités du registraire général du Canada. Aux termes de la Loi constitutionnelle, bon nombre de ces responsabilités relèvent exclusivement de la compétence fédérale.

Le Ministère est chargé d'appliquer une multitude de lois du Parlement visant le cadre juridique du marché. Selon la Gazette du Canada, le Ministre a la responsabilité partagée ou exclusive à l'égard de plus de 70 lois et règlements appliqués en totalité ou en partie par Consommateurs et Sociétés Canada. De plus, CSC doit apporter les changements à la réglementation approuvés dans les projets de réglementation annuels.

3. Objectif du Programme

L'objectif de Consommateurs et Sociétés Canada est de "promouvoir le déroulemnt équitable et efficace des opérations sur le marché canadien.".

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité: Le Programme de Consommateurs et Sociétés comprend quatre activités, dont trois se situent au niveau opérationnel et comportent des sous-objectifs particuliers. La quatrième est chargée de l'administration du Ministère. Chaque activité est divisée, s'il y a lieu, en sous-activités d'après les fonctions propres du Ministère.

Organisation: À l'exception de l'Administration, chaque activité est dirigée par un chef qui relève directement de la sous-ministre. En outre, dans le cas de l'activité du Droit et de la politique de concurrence, le chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches, qui rend compte annuellement des questions relatives à la Loi sur la concurrence au Parlement par l'intermédiaire du Ministre, conformément à la Loi. En plus de ses responsabilités ministérielles générales, la sous-ministre s'occupe également de l'activité de l'Administration, dont les chefs relèvent directement d'elle.

L'activité de l'Administration regroupe les services centraux des finances, de l'administration et de la gestion de l'information. Elle s'occupe également de l'enregistrement, car le Ministre agit comme registraire général du Canada. Le Secrétariat du Ministère assure des services de soutien au sous-ministre et au Ministère et facilite leurs rapports avec le Ministre et les comités parlementaires. Il est également chargé d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Par suite de la restructuration qui a eu lieu au sein de l'activité de l'Administration en 1988-1989, le Bureau de la coordination des politiques a été aboli, et ses activités en matière de communication, de planification stratégique et d'évaluation ont été réaffectées au nouveau Service Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation. En outre, la Direction du personnel et la Vérification interne ont été intégrées au nouveau service. Les responsabilités à l'égard de la réforme législative ont été réaffectées à l'activité des Corporations et de la Politique législative.

L'administration centrale du ministère des Consommateurs et des Sociétés se trouve dans la région d'Ottawa-Hull. Le programme est exécuté par l'Administration centrale et par les bureaux situés dans cinq régions géographiques.

Le tableau 3 présente un aperçu de la structure par activité et de l'organisation.

Tableau 3: Ressources par organisation et activité
(en milliers de dollars)

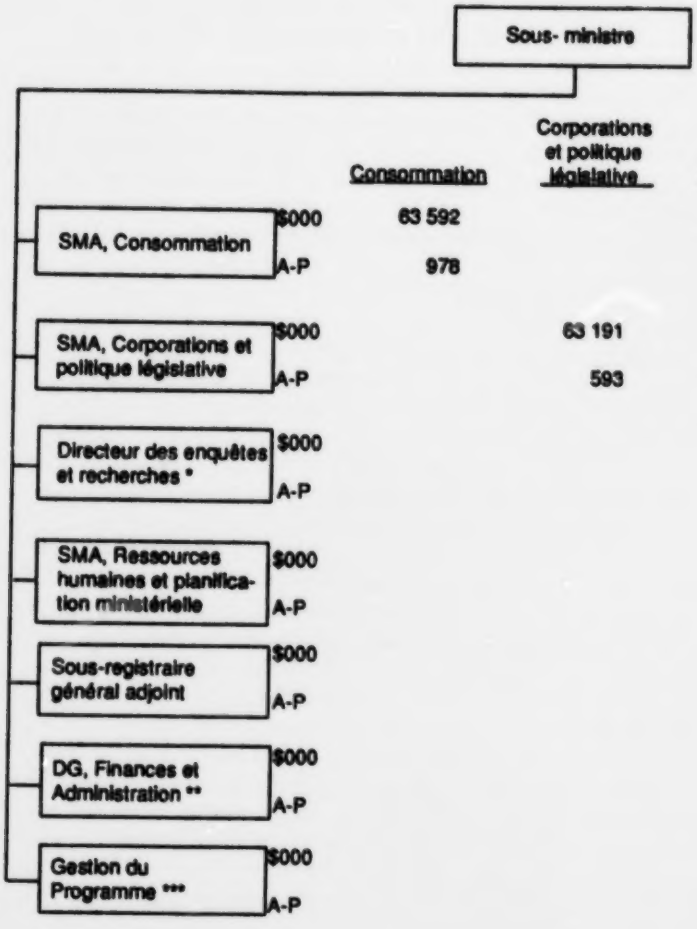

		Consommation	Corporations et politique législative	Droit et politique de concurrence	Administration	Total
SMA, Consommation	$000	63 592				63 592
	A-P	978				978
SMA, Corporations et politique législative	$000		63 191			63 191
	A-P		593			593
Directeur des enquêtes et recherches *	$000			19 784		19 784
	A-P			262		262
SMA, Ressources humaines et planification ministérielle	$000				10 314	10 314
	A-P				137	137
Sous-registraire général adjoint	$000				1 730	1 730
	A-P				20	20
DG, Finances et Administration **	$000				13 836	13 836
	A-P				174	174
Gestion du Programme ***	$000				2 864	2 864
	A-P				48	48
Total des dépenses		63 592	63 191	19 784	28 744	175 311
Total des années-personnes		978	593	262	379	2 212
Total des recettes		6 500	64 305	1 000	60	71 865

* Le chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du Ministre des questions liées à la Loi sur la concurrence.

** Un montant de 1,8 millions de dollars et neuf années-personnes pour le Comité de réexamen du service postal ont été reflétés à l'intérieur du budget de la sous-activité des Finances et de l'administration.

*** Comprend le cabinet du Ministre et celui du Sous-ministre, le Secrétariat du ministère et les Services juridiques.

C. Perspectives de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le contexte général continue d'être complexe et incertain. À court terme, il demeure primordial de gérer l'économie canadienne de manière à ce qu'elle absorbe le ralentissement qui fera suite à la période d'expansion sans précédent qu'elle a connue. À long terme, il est toujours aussi important que l'économie canadienne puisse demeurer compétitive dans une économie mondiale de plus en plus intégrée. Les principaux facteurs qui influent sur le marché ainsi que leurs répercussions ultérieures sur le programme sont les suivants.

Progrès technologiques:

- Les progrès de l'information et des communications continuent d'être l'un des principaux facteurs de changement à l'échelle mondiale. Ils favorisent l'intégration des marchés et la restructuration des entreprises.

- Les données sur les points de vente que les entreprises utilisent de plus en plus pour mieux coordonner les activités de recherche et développement, de production et de commercialisation suscitent un phénomène connu sous le nom d'"adaptation à l'ensemble des usagers". Ce genre de gestion de l'information permet de définir les marchés hautement distincts qui peuvent être visés avec une précision croissante. Il en résulte une intensification de la concurrence qu'on se livre pour attirer l'attention des consommateurs. Cette concurrence produit des méthodes innovatrices de publicité comme la transmission non sollicitée par télécopieur et un ciblage plus intensif des couches plus jeunes de la population. Le marché devient plus encombré, et, en raison de l'utilisation de certaines de ces nouvelles techniques, des pressions s'exercent en vue de leur réglementation.

Harmonisation internationale:

- Les grandes entreprises tentent d'être présentes sur divers marchés internationaux pour être en mesure de faire face à la concurrence mondiale et à l'émergence de blocs commerciaux régionaux. Les secteurs de la fabrication, de la vente au détail et des institutions financières, qui ont conclu des alliances mondiales, sont maintenant imités par les réseaux mondiaux de médias et les bureaux d'experts-conseils, principalement dans le domaine de la publicité, de la comptabilité, du droit et de la consultation de gestion.

- L'évolution du commerce mondial, en particulier aux États-Unis, où la population continue de consacrer une part importante des dépenses de consommation aux importations et où les niveaux d'endettement des consommateurs sont toujours aussi élevés, continue d'avoir un effet négatif sur la balance commerciale des É.-U. Le pouvoir mondial est en train de passer des

superpuissances aux alliances régionales, qui ont été qualifiées de "multipolarités". Le protectionnisme continue de croître aux États-Unis. Les leaders du Congrès exercent des pressions sur l'Administration pour qu'elle applique dans toute sa rigueur l'article 301 du U.S. Omnibus Trade and Competitiveness Act de 1988 contre les partenaires commerciaux qui, d'après eux, se livrent à des pratiques commerciales déloyales. Le Japon constitue la principale cible, mais les pratiques commerciales du Canada n'échapperont probablement pas à long terme à l'examen attentif du représentant au commerce des États-Unis.

- Les gouvernements souverains sont devenus plus sensibles aux préoccupations du public concernant la détérioration de l'environnement naturel. L'attention accordée par les médias aux questions environnementales a intensifié l'intérêt du public. Les entreprises accordent plus d'importance aux questions environnementales dans leurs initiatives en matière de planification, de production et de commercialisation. Le secteur de la publicité au détail a réussi à cerner les possibilités de tirer profit de cette tendance. La planification des projets d'immobilisations à grande échelle ayant un impact environnemental est maintenant plus complexe. Les producteurs, en particulier dans le secteur des industries des ressources, mènent des campagnes de relations publiques avec l'appui d'une grande partie de la population afin de s'opposer aux groupes écologiques qui réussissent à stopper ou retarder le développement économique.

Information du public:

- L'information publique s'accroit au sein de l'électorat des pays développés. Le principal élément d'information des électeurs est la diffusion plus rapide des reportages des médias. Les particuliers croient de plus en plus qu'ils sont manipulés par les médias. Ils ont de moins en moins confiance de pouvoir influer sur la gestion des affaires publiques tout en accordant une importance plus grande à la montée et au rôle des groupes d'intérêts spéciaux. Le public exige un examen plus minutieux des liens entre l'État et l'industrie. En même temps, des réseaux anti bureaucratie se forment pour s'opposer à la discrétion perçue des responsables de la gestion des affaires publiques. Des particuliers, des lobbyistes et des décideurs consacrent plus d'attention au mécanisme de la commercialisation et à l'établissement de stratégies de communication.

2. Initiatives

En 1987-1988, CSC a instauré un processus révisé de planification ministérielle qui, entre autres, a permis d'entreprendre des initiatives ministérielles et des projets prioritaires structurés.

À la suite de l'examen des progrès accomplis au titre des initiatives ministérielles pour 1988-1989 et compte tenu des perspectives qu'offrait le contexte, le Ministère a entrepris, à partir

d'éléments de la mission et de la direction, un exercice de visions et stratégies pour définir les possibilités dont pourra se prévaloir le Ministère au cours de la prochaine décennie et les défis qu'il devra relever.

Dans le Plan de dépenses de 1986-1987, le Ministère a annoncé une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion. Cette initiative au niveau ministériel est devenue la Politique innovatrice en 1988-1989 et, en 1989-1990, l'exercice du Défi à la gestion. Cette initiative se rapporte à la gestion du personnel et vise à établir des mesures pour combler l'écart entre les ressources décroissantes et la demande croissante de services ministériels. L'objectif est d'accroître la satisfaction professionnelle du personnel afin d'augmenter davantage le rendement et l'efficacité du Ministère.

L'orientation du Défi à la gestion sera plus stratégique et mettra l'accent sur le perfectionnement de l'organisation. Il est prévu que les gestionnaires appliqueront le message du Défi à la gestion à tous les niveaux de leur organisation. L'orientation stratégique comprend diverses initiatives et méthodes visant à accroitre les communications internes, à améliorer le travail de groupe et la confiance mutuelle, à accroitre la délégation de pouvoirs et la reddition de comptes, à encourager l'innovation, à améliorer la gestion du stress et du temps et à encourager le perfectionnement professionnel.

L'initiative concernant le renouvellement des lois et règlements sera aussi entièrement intégrée à l'activité des Corporations et de la politique législative. A l'avenir, les renseignements figureront à la Section II, Analyse par activité.

Dans les plans de dépenses de 1986 à 1989, dix initiatives de renouvellement de lois ont été mentionnées. De ce nombre, sept ont été traitées et mises en oeuvre: la Loi sur les brevets, la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur le Tribunal de la concurrence et la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt.

Comme CSC doit s'acquitter de ces nouvelles responsabilités dans un contexte de restrictions, il doit faire preuve de prudence en ce qui concerne toute modification supplémentaire pour faire en sorte que des objectifs réalistes soient fixés. Le nouvel engagement à l'égard de la réforme législative doit consister à prévoir les priorités législatives en fonction de l'évolution du contexte et de l'engagement du gouvernement en matière de renouvellement de la réglementation, à être sensible aux initiatives législatives d'autres ministères, qui peuvent avoir un effet considérable sur le mode de fonctionnement du Ministère, et à prendre des initiatives en matière de réglementation conformes aux projets de réglementation annuels du gouvernement, qui seront largement fonction de l'évolution du commerce international.

Cependant, il faut de toute urgence procéder à une réforme législative, et le Ministère accordera la priorité aux projets de

modifications à la Loi sur la faillite, à la Loi sur les sociétés par actions et à la Loi sur les marques de commerce. En outre, les dispositions relatives aux usagers inscrits de la Loi sur les marques de commerce, les règles régissant les agents de brevets et la présentation de la Loi sur la topographie des circuits intégrés feront l'objet d'une attention prioritaire.

On trouvera ci-après des renseignements sur les réalisations du Ministère et l'orientation qu'il a prise pour faire aux facteurs externes qui influent sur son programme.

Progrès technologiques:

- En raison de la technologie de l'information, qui est assujettie à l'évolution du marché et d'une clientèle exigeante et à la nécessité d'accroitre la productivité et la circulation de l'information, CSC doit accepter l'importance stratégique de procéder à une modernisation qui ne se limite pas à sa technologie de l'information. Il doit instaurer un environnement de travail qui tient compte non seulement des processus d'exécution de ses programmes, mais également de la nature de l'exécution même.

- Le Ministère entreprendra des initiatives dans le but d'accroitre sa capacité d'analyse afin d'améliorer l'efficience et l'exécution de ses programmes. Plus précisément, il renforcera sa capacité de repenser et de réorienter la nature des fonctions opérationnelles afin de pouvoir exécuter ses programmes en l'an 2000. Les initiatives consisteront, en particulier, à mettre l'accent sur les besoins en analyse au moment de la dotation, à créer un programme de formation structuré auquel des experts universitaires participeront, à accroitre les liens entre les universitaires et le personnel sur le terrain, à accroitre le recours aux programmes d'emploi d'étudiants et à mettre au premier plan le rôle de la collecte des données dans les systèmes d'information de la gestion.

- CSC devient rapidement un lieu de connaissances sur le fonctionnement du marché. En renforçant notre capacité d'analyse et en modernisant nos outils professionnels, nous nous tiendrons non seulement au courant du marché, mais nous serons aussi en mesure de diffuser ces connaissances d'une manière efficace.

Harmonisation internationale:

- L'initiative visant à s'adapter à l'internationalisation des marchés annoncée d'abord en 1989-1990 traduit la nécessité de réexaminer le cadre législatif du Ministère pour tenir compte de la tendance à l'internationalisation des marchés. La mondialisation des marchés a empiété sur la capacité des gouvernements nationaux de réglementer le milieu des entreprises. Compte tenu de ce phénomène, le Ministère a été actif sur la scène internationale en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, la politique de concurrence, le commerce international en général et les produits agricoles et les textiles en particulier.

- Une deuxième préoccupation concerne la nécessité de sensibiliser les pays nouvellement industrialisés à la nécessité d'afficher une conduite ordonnée au niveau international. À cet égard, le Canada continue de prodiguer de l'aide et des conseils en matière de propriété intellectuelle aux pays en développement. Dans le cadre d'un projet parrainé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), des renseignements sur l'exploitation technologique sont fournis à la région des Caraïbes. Le Canada accorde également son aide en matière d'examen des brevets en organisant quelque 10 recherches annuellement pour les pays membres de l'Office régional africain de la propriété intellectuelle (ORAPI). En outre, l'activité accueille un certain nombre d'étudiants étrangers et participe à diverses missions d'experts parrainées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dans des endroits comme le Viêt-nam et la Malaysia et à des colloques et des cours dans les pays en développement.

- Le Ministère a continué de contribuer aux initiatives prises dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) en contribuant aux documents qui ont été déposés concernant les normes et leur mise en vigueur. Il fait également partie du Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI) ainsi que de sous-groupes qui s'occupent de questions comme la Loi sur la protection des circuits intégrés, les modifications relatives aux usagers inscrits de la Loi sur les marques de commerce et les efforts concernant les matières vivantes et l'harmonisation de la législation sur les brevets. Le Ministère continuera de participer aux initiatives de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) visant à harmoniser les droits sur la propriété intellectuelle et à promouvoir l'automatisation et la coopération en matière d'information sur la propriété intellectuelle.

- L'activité des Corporations et de la politique législative a participé à un certain nombre d'initiatives. La proclamation de la nouvelle Loi sur les brevets a marqué l'adoption de dispositions qui permettent au régime canadien des brevets d'être plus conforme aux pratiques de la plupart des principaux pays industrialisés. Le fait que les Canadiens peuvent avoir accès au système du Traité de coopération en matière de brevets leur permet de bénéficier d'un système de classement international bien établi. Les règlements modifiés ont été approuvés en vertu de la Loi sur les sociétés par actions.

- L'activité du Droit et de la politique de concurrence continue d'accroître sa liaison et la formation avec d'autres pays et des organismes multinationaux, dont le Royaume-Uni, le Japon, l'Australie et la Suède, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ainsi que les États-Unis, où la plus grande partie des activités bilatérales ont lieu. La Communauté économique européenne (CEE) fait également

l'objet d'une attention nouvelle, car elle projette de parvenir à l'intégration de ses marchés d'ici 1992, ce qui devrait lui permettre de devenir un intervenant beaucoup plus important dans le commerce international.

Information du public:

- La Partie III du Plan de dépenses pour 1988-1989 et 1989-1990 a fait état d'une initiative visant à rehausser l'image des consommateurs et à faire en sorte que la réforme des lois tienne compte des consommateurs au moment de la rédaction. Les travaux se poursuivent au sein du Ministère concernant un ensemble de "Principes d'équité du marché" devant servir de document de référence aux entreprises, aux consommateurs et au gouvernement. Ce document contient la stratégie consistant à faire en sorte que la responsabilité de l'orientation des consommateurs incombe équitablement aux trois groupes.

- Le plan de dépenses de 1989-1990 faisait état d'une initiative concernant la mise en oeuvre de la Politique de communication du gouvernement fédéral. Cette politique faisait une large place à l'analyse du contexte public ainsi qu'aux conseils et à la planification en matière de communications.

- La Direction des communications a pris un certain nombre de mesures pour améliorer sa capacité d'évaluer le contexte public, notamment: assumer au nom du Ministère la responsabilité de mener des sondages d'opinion et de rassembler et d'analyser des données pour déterminer les tendances et les nouvelles questions possibles; assurer la formation des agents de programme en matière d'analyse du contexte public et améliorer l'analyse mensuelle des articles et reportages des médias se rapportant au Ministère. Les agents des Communications participent de plus en plus aux premières étapes de l'établissement des politiques et programmes et à la formulation des stratégies de communication. Pour la première fois, une stratégie de communication ministérielle sera distribuée en même temps que le plan stratégique du Ministère.

- L'activité du Droit et de la politique de concurrence continue de publier des bulletins d'information, qui font partie intégrante de sa politique générale de conformité. Le plus récent, qui explique en détail le Programme de conformité, est paru en juin 1989. L'activité projette de faire paraître d'autres bulletins, qui porteront sur les principes dont s'inspire le Bureau pour appliquer les dispositions de la Loi relatives aux fusionnements et à la discrimination par les prix; ces questions et d'autres contribuent dans une large mesure à faire comprendre au public le rôle de l'activité dans l'application de la Loi. Elle a également consacré beaucoup de temps à l'élaboration de documents de base exhaustifs pour les médias. Ces documents, complétés par des entrevues et des séances d'information techniques à l'intention des médias, visaient à faire en sorte que les médias soient mis au courant de toutes les questions abordées tant en ce qui concerne des cas bien précis que

la mise en application de la Loi sur la concurrence.

- À l'activité du Droit et de la politique de concurrence, après que le public eut exprimé ses préoccupations au sujet du fait que le processus d'examen des fusionnements se déroule "derrière des portes closes" et, par conséquent, qu'il n'est pas suffisamment assujetti à un examen public, le Directeur des enquêtes et recherches a annoncé les critères selon lesquels le Tribunal de la concurrence pourra être saisi des projets de transactions comportant une restructuration postérieure à la réalisation sous forme de projet d'ordonnance par consentement - ce qui permettra, à la discrétion du Tribunal, au public de les examiner et aux parties touchées d'intervenir. Les consommateurs auront ainsi davantage connaissance du processus qui gagnera en crédibilité.

- Pour faire comprendre, accepter et faire respecter les diverses lois qui relèvent de CSC, il est essentiel d'établir un plan de communication efficace du mandat du programme et de la façon dont il est administré. Il est devenu impérieux que tous les intervenants, gouvernements, entreprises et consommateurs acceptent leur part de responsabilité pour assurer l'équité au sein du marché. CSC projette de négocier un cadre et d'établir par la suite un code de conduite.

Section II
Analyse par activité

A. Consommation

Objectif

Établir et mettre à exécution des règles et promouvoir des politiques en vue de protéger, d'informer, d'aider et de représenter les consommateurs et de maintenir l'équité dans les transactions du marché fondées sur la mesure.

Description

L'activité de la Consommation vise à promouvoir un marché sûr, ordonné et juste, tant pour les commerçants que pour les consommateurs. De concert avec les autres ministères et organismes et les secteurs privé et sans but lucratif, l'activité élabore et fait respecter des règlements et applique des programmes volontaires en vue de protéger les intérêts des consommateurs sur le marché canadien, de favoriser une concurrence équitable en ce qui a trait à l'identification et à la présentation des produits et de promouvoir l'exactitude et l'équité des transactions du marché fondées sur la mesure. L'activité applique des mesures visant à corriger les situations qui pourraient nuire aux intérêts des participants au marché.

L'activité se compose de cinq sous-activités opérationnelles:

Poids et mesures: est chargée d'appliquer la législation afin de réduire autant que possible la mesure inexacte et d'assurer l'équité dans le commerce des marchandises et des services dont la vente est fondée sur la mesure. Elle définit les unités de mesure à utiliser dans le commerce, calibre et certifie les étalons de mesure, vérifie et approuve les prototypes d'appareils de pesage et de mesurage et, grâce à un programme régional d'inspection, certifie les appareils d'essai utilisés par les secteurs privé et public, s'assure de l'exactitude et de la bonne utilisation de tous les appareils de pesage et de mesure destinés au commerce et vérifie la quantité nette des marchandises emballées dont la vente est fondée sur la mesure.

Électricité et gaz: est chargée d'appliquer la législation afin de réduire autant que possible la mesure inexacte et d'assurer l'équité dans le commerce de l'électricité et du gaz. Elle fixe les spécifications relatives aux unités de mesure et au rendement et à l'utilisation des compteurs, calibre et certifie les étalons de mesure utilisés par les secteurs privé et public, examine et approuve les prototypes de compteurs, vérifie le rendement des compteurs avant leur utilisation et les revérifie périodiquement, vérifie sur place le rendement et la configuration de systèmes métrologiques complexes et applique un programme d'accréditation des entreprises privées qui

vérifient les compteurs, y compris la vérification de la qualité. Elle enquête aussi sur les conflits entre acheteurs et vendeurs d'électricité et de gaz et joue le rôle d'arbitre.

Produits de consommation: est chargée de faire respecter les lois et d'appliquer les programmes volontaires en vue d'éviter la publicité trompeuse sur le marché. Au moyen de ses activités de conformité, elle tente de dépister et de prévenir les pratiques frauduleuses et trompeuses au niveau de l'emballage, de l'étiquetage, des déclarations de la qualité, de la quantité et de la composition et de l'annonce d'une vaste gamme de produits alimentaires et non alimentaires afin que les consommateurs disposent des renseignements exacts dont ils ont besoin pour faire des choix judicieux.

Sécurité des produits: est chargée de faire respecter la loi et d'appliquer les programmes volontaires et de sensibilisation en vue de protéger les consommateurs contre les produits dangereux offerts sur le marché. Grâce à ses activités régionales d'inspection et de conformité, elle décèle les dangers que posent les produits, établit la réglementation qui s'impose et veille à ce que les produits dangereux soient retirés du marché.

Politique et services de consommation: décèle, analyse et exprime les questions de consommation et est chargée d'établir une politique de consommation concernant une vaste gamme de questions qui appuient les responsabilités du Ministre en matière de protection des consommateurs et de promotion de leurs intérêts. Elle assure également la promotion et la protection des intérêts des consommateurs canadiens en instaurant, en recommandant et en coordonnant des programmes dans les secteurs de l'État, des entreprises et bénévole. Elle applique également la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt.

Les sous-activités opérationnelles susmentionnées sont appuyées par un personnel administratif, tant à l'Administration centrale que dans les régions.

Administration: comprend le Bureau du sous-ministre adjoint, la Direction des services de gestion, les bureaux régionaux et les unités régionales des finances, de l'administration et du personnel.

Opérations: Les immobilisations, les frais juridiques et certains équipements destinés aux bureaux régionaux sont imputés aux fonds de ce budget centralisé.

La plupart des ressources humaines se trouvent à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, à savoir dans cinq bureaux régionaux et dans d'autres bureaux situés d'un bout à l'autre du pays.

Sommaire des ressources

L'activité de la Consommation représente environ 36 % du budget du Ministère pour 1990-1991. Les dépenses relatives au personnel constituent environ 75 % du total de l'activité.

Tableau 4: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Poids et mesures	16 444	291	15 266	299	14 318	282
Electricité et gaz	11 076	193	9 716	193	9 743	197
Produits de consommation	14 640	269	13 326	273	12 158	256
Sécurité des produits	6 796	98	6 232	98	5 897	91
Politique et services de consommation	4 182	40	4 276	43	5 477	37
Administration	4 637	87	6 997	87	5 442	101
Opérations	5 817	-	4 108	-	3 887	-
	63 592	978	59 921	993	56 922	964
Recettes portées au crédit du Trésor *	6 500		6 450		7 068	

* Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignement supplémentaires, page 2-70.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1990-1991 sont supérieurs de 3,7 millions de dollars et inférieurs de 15 années-personnes aux prévisions de dépenses pour 1989-1990. La hausse des dépenses est surtout attribuable à une provision pour la majoration des traitements accordée dans le cadre des conventions collectives signées récemment, et la réduction de 15 années-personnes est attribuable à la mise en oeuvre des mesures de compressions des effectifs. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-12.

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La majeure partie du travail de l'activité de la Consommation porte sur l'élaboration et l'application des règlements établis en vertu de diverses lois relatives à l'exactitude des mesures et à la probité des transactions fondées sur la mesure, ainsi qu'à la sécurité, à la qualité, à la quantité, à l'étiquetage et à l'annonce des produits de consommation. Les activités d'application de la loi passent par un programme d'inspection appuyé par les laboratoires d'essai.

La mesure des taux de conformité, c.-à-d. le pourcentage de compteurs ou d'appareils utilisés sur le marché jugés conformes aux exigences des lois applicables, est l'un des principaux moyens d'évaluer le rendement du marché à l'égard des lois appliquées par l'activité et, jusqu'à un certain point, l'efficacité de deux sous-activités de l'activité (Poids et Mesures et Électricité et Gaz). La sous-activité des Produits de consommation se sert également des renseignements sur la

conformité pour l'application de ses programmes, et, bien que les données disponibles soient utiles à un certain niveau de précision, elles ne se prêtent guère à des regroupements significatifs.

Les indicateurs du taux de conformité, présentés aux tableaux 5 et 6, sont fortement regroupés et fluctuent selon un certain nombre de facteurs. Par exemple, le taux global de conformité des petits appareils et des appareils à grand débit constitue une moyenne des taux de conformité pour chacune des diverses catégories d'appareils. Ainsi, la conformité globale varie selon la gamme d'appareils inspectés pendant une période donnée.

Poids et mesures: La charge de travail de la sous-activité est fonction des exigences législative et de la fréquence des inspections dont les produits et les appareils en service doivent faire l'objet pour être conformes à la loi. Aux termes de la Loi sur les poids et mesures, les modèles d'appareils doivent être approuvés, les nouveaux appareils doivent être inspectés avant d'être utilisés dans le commerce et leur conformité doit être vérifiée périodiquement selon un cycle optimal de couverture et une mise en application sélective. Les étalons de mésure doivent être calibrés et certifiés régulièrement. Les stratégies d'inspection comportent deux volets: d'abord, l'inspection cyclique de tous les appareils utilisés dans le commerce pour assurer une couverture universelle du marché; ensuite, l'inspection sélective des domaines où la non-conformité est élevée. Les appareils de pesage installés dans les élévateurs à grain primaires doivent, en vertu de la loi, être inspectés et certifiés tous les ans.

Entre 1983-1984 et 1988-1989, le taux de conformité sur le marché s'est accru progressivement, passant de 82 % à 88 % dans le cas des petits appareils et de 68 % à 71 % dans le cas des appareils à grand débit. Cette hausse ainsi que la réduction de 12 % des années-personnes révèlent que les stratégies de mise en application sélective produisent les résultats escomptés. La mise en application sélective continuera de s'appliquer aux secteurs où le taux de non-conformité est depuis longtemps élevé et aux secteurs qui peuvent avoir un impact économique important sur le marché. On continuera de s'efforcer d'établir d'autres stratégies de conformité rentables.

En 1988-1989, la sous-activité a inspecté près de 195 000 appareils, dont 36 239 ou 19 % ont été jugés non conformes, et des mesures correctives ont été prises par la suite. En fonction des critères d'échantillonnage établis par la loi actuelle pour la vérification de la quantité nette, 22 % des emballages échantillonnés ont été jugés non conformes et plus de 151 000 emballages ont été saisis pour être corrigés. L'accent a continué d'être mis sur l'inspection des appareils et des établissements où des problèmes sont connus ou soupçonnés. Les niveaux de conformité enregistrent une amélioration, bien que certains types particuliers d'appareils et d'établissements continuent de présenter de graves problèmes. La sous-activité continuera d'essayer de les régler par le biais de son programme d'inspections visant certains appareils, commerçants ou domaines de grande valeur monétaire.

Les services de laboratoire sont de plus en plus appelés à examiner et à approuver des appareils de pesage et de mesure nouveaux et modifiés. En 1988-1989, l'industrie a fait vérifier plus de 400 appareils de mesure de masse et de volume. En outre, il a fallu calibrer et certifier au delà de 49 000 étalons de pesage et de mesure du gouvernement et de l'industrie.

Tableau 5: Taux de conformité - Poids et mesures

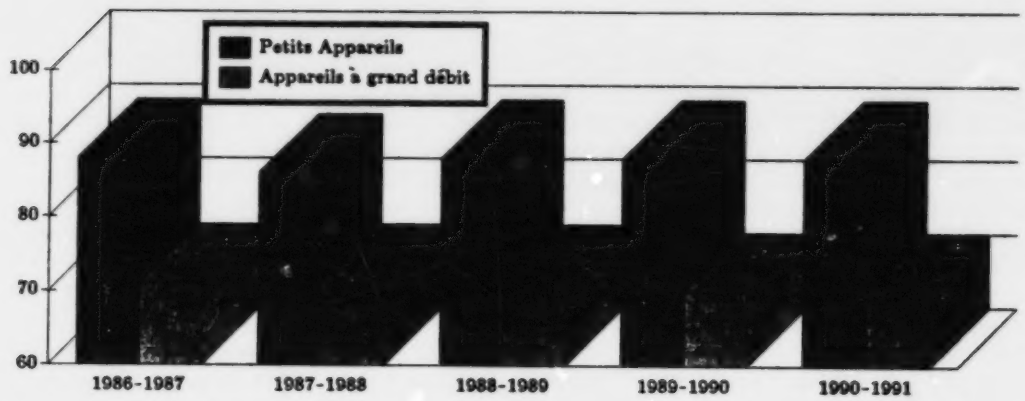

Électricité et gaz: Grâce à un système cohérent et intégré d'opérations techniques et administratives, la sous-activité vise à assurer une norme de mesure nationale et uniforme pour tous les niveaux du commerce. En vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, tous les compteurs devant servir à la facturation doivent être vérifiés avant leur utilisation et revérifiés périodiquement pour réduire au minimum l'incidence économique des mesures inexactes. L'approbation, par les laboratoires de la sous-activité, des prototypes de compteurs est une condition préalable à la vérification des compteurs. Les instruments de mesure complexes qui se trouvent dans les établissements commerciaux et industriels comportent plusieurs fonctions de mesure et nécessitent une attention particulière, étant donné les éventuelles conséquences économiques de leur imprécision. La vérification de ces instruments se fait sur place. L'un des principaux défis auxquels fait face l'organisation consiste à suivre le rythme de l'évolution technologique de la mesure de l'électricité et du gaz dans une industrie où des milliards de dollars sont en jeu.

Tout le travail de vérification est effectué par des inspecteurs travaillant dans les régions ou, parfois, par des organismes privés admissibles en vertu d'un programme d'accréditation. Pour appuyer les tâches précitées, les laboratoires appliquent des normes de référence que l'on peut trouver dans les normes du Conseil national de recherches du Canada et calibrent des étalons de travail et des instruments de mesure à l'usage des inspecteurs et des vérificateurs de compteurs accrédités. Comme pour la vérification, il faut calibrer périodiquement les étalons pour déceler et corriger les inexactitudes.

La sous-activité contrôle plus de 14 millions de compteurs d'électricité et de gaz au Canada, qui mesurent une énergie valant quelque 20 milliards de dollars par année. Environ deux millions de compteurs appartenant à plus de 1 200 services publics et fabricants devraient faire l'objet d'une vérification ou d'une revérification. Dans ce cas, tout comme dans celui des systèmes de mesure complexes (installations), les inspections se feront au moyen de méthodes d'échantillonnage.

La mise en oeuvre du programme d'accréditation volontaire se poursuivra; de plus en plus de fabricants et de services publics devraient s'intéresser à l'élaboration de programmes d'assurance de la qualité afin de remplir les conditions voulues pour devenir vérificateurs de compteurs accrédités, surtout en raison des hausses des droits d'inspection. Jusqu'à maintenant, les trois fabricants de compteurs d'électricité du Canada, un important service public d'électricité (Ontario Hydro) et un important service public de gaz (Union Gas) ont demandé et obtenu leur accréditation. Les recettes pour 1988-1989 se sont établies à plus de 4,9 millions de dollars. Comme les recettes sont proportionnelles au nombre de compteurs vérifiés par les inspecteurs gouvernementaux, elles diminueront à cause du programme d'accréditation. Les ressources obtenues grâce à l'accréditation serviront aux vérifications d'accréditation et aux inspections des installations commerciales ou industrielles.

En 1988-1989, la sous-activité a jugé la conformité de deux millions d'appareils de mesure et en a refusé 128 000 pour non-conformité aux exigences législatives. En outre, plus de 9 700 instruments de mesure complexes (installations) ont été inspectés, et près de 2 000 d'entre eux ont été refusés pour non-conformité (mesure inexacte). Environ 9 400 mesures ayant donné lieu à un différend officiel ont fait l'objet d'une enquête et d'un arbitrage; 3 000 d'entre elles ont abouti à la détection et à la correction d'une non-conformité. Par suite des erreurs de mesure décelées grâce aux programmes d'inspections des installations et d'enquêtes sur les différends, les commerçants et les consommateurs se sont vu rembourser plus de 19 millions de dollars. Plus de 120 examens d'approbation ont été effectués sur des modèles de compteurs nouveaux et modifiés, et plus de 1 000 calibrages d'étalons ont été exécutés à l'appui des diverses activités d'inspection. Aucun changement important n'est prévu pour cette charge de travail.

Tableau 6: Taux de conformité - Électricité et Gaz

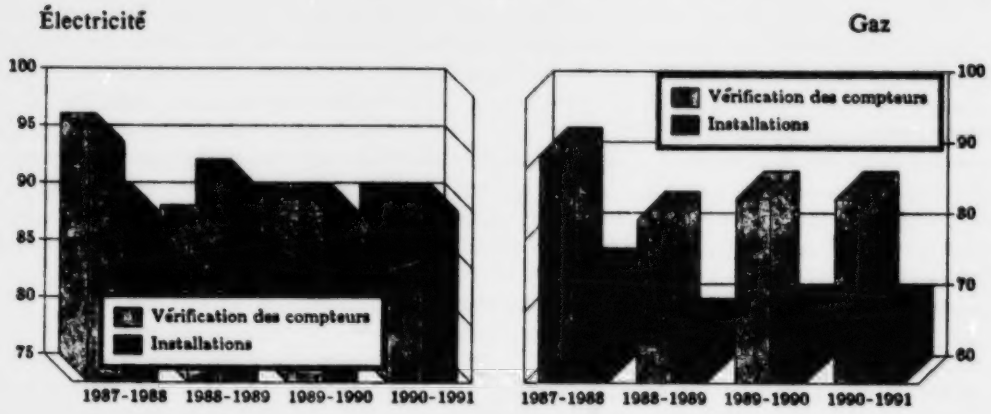

Produits de consommation: Dans le cadre de son programme d'inspection, la sous-activité surveille le marché pour déceler les produits non conformes à la législation et prend les mesures correctives qui s'imposent. La sous-activité des Produits de consommation fait respecter la législation et applique des programmes volontaires dont la consommation annuelle estimative représente environ 60 milliards de dollars.

En 1990-1991, la sous-activité des Produits de consommation continuera d'exécuter un programme de conformité destiné à détecter et à corriger les fraudes et d'insister tout particulièrement, en matière d'inspection, sur les produits non conformes aux niveaux de la fabrication, de l'importation, du gros et du détail. L'élaboration et l'utilisation accrues d'outils analytiques faciliteront la détection des fraudes. Les initiatives en matière d'examen et de réforme de la réglementation continueront d'avoir la priorité. Conformément à la stratégie gouvernementale en matière de réforme de la réglementation, la sous-activité participera à l'évaluation et à l'adaptation de la réglementation actuelle afin qu'elle s'harmonise davantage avec les conditions du marché, de procéder à de vastes consultations concernant le repérage et la solution des problèmes du marché et d'examiner les exigences de façon à éliminer les interventions inutiles ou excessives.

La sous-activité réalisera des initiatives conformes aux décisions du Cabinet concernant l'inspection et la réglementation des aliments par le gouvernement fédéral, particulièrement en mettant en oeuvre et en suivant de près les Protocoles d'entente révisés avec Pêches et Océans Canada (P&O), Agriculture Canada (AC) et Santé et Bien-être social Canada (SBSC). Le premier, avec P&O, porte sur la mise en application, par CSC, de la Loi et du Règlement sur l'inspection du poisson au niveau du commerce de détail; le deuxième, avec AC, concerne le rôle accru d'AC dans l'administration des responsabilités de CSC concernant les usines de transformation des aliments enregistrées et l'application par CSC de la Loi et du Règlement sur les produits agricoles au Canada au niveau du détail; le troisième, avec SBSC, concerne le partage de l'application de

la partie "aliments" de la Loi et du Règlement sur les aliments et drogues.

En 1988-1989, la sous-activité a effectué plus de 24 500 inspections dans des établissements à tous les niveaux du commerce, dans le cadre d'une stratégie d'inspection à multiples facettes. Ces inspections ont permis de déceler plus de 91 000 problèmes ou infractions, et des mesures correctives ont été prises. La plupart des infractions concernaient des produits alimentaires. La sous-activité a privilégié la conformité volontaire avant de prendre des mesures coercitives plus strictes; près de 80 % de ces mesures ont nécessité une sensibilisation et des consultations, tandis que les poursuites et les saisies n'ont représenté que 1 % des mesures prises.

Sécurité des produits: La sous-activité fait respecter la Loi sur les produits dangereux en vertu de laquelle 38 groupes de produits sont interdits (p. ex., pigments au plomb dans les peintures) et en réglemente 46 autres (p. ex., jouets pour enfants, étiquetage des produits chimiques domestiques et inflammabilité des textiles).

La charge de travail de la sous-activité continuera de dépendre principalement des produits utilisés dans les activités de loisirs et par les personnes âgées, ainsi que de produits comme des chimiotoxiques et des articles d'occasion. La sous-activité continuera de chercher activement à régler les problèmes de sécurité que représentent les produits utilisés par les bébés et les enfants; l'élaboration d'une politique et d'une réglementation reliées au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) figurera également en tête des priorités. Des programmes volontaires et d'autres formes d'autoréglementation par l'industrie ainsi que des programmes d'information visant à promouvoir la sécurité des produits et à mettre les consommateurs en garde contre les produits dangereux seront les principaux outils non réglementaires utilisés pour assurer la conformité sur le marché.

En 1988-1989, la sous-activité a continué d'être mêlée de près à la mise en oeuvre du SIMDUT, qui renforce les pouvoirs conférés par la loi à l'égard des produits chimiques utilisés au travail. Parmi les autres initiatives, notons les modifications au Règlement sur les lits d'enfant et berceaux relativement aux dangers que présentent les côtés mobiles; la révision du Règlement sur les briquets pour rendre les normes canadiennes conformes aux normes internationales et faire en sorte que les consommateurs canadiens puissent bénéficier de la technologie actuelle en matière de sécurité des briquets; les propositions visant à mettre à jour les normes de sécurité des casques de hockey sur glace pour qu'elles correspondent aux dernières spécifications de l'Association canadienne de normalisation; la publication du Règlement sur les produits chimiques et les contenants de consommation, qui porte sur l'amélioration des contenants à l'épreuve des enfants, les dangers des aérosols inflammables et l'amélioration des étiquettes des produits de premiers soins; et le coparrainage avec la Canadian Juvenile Products Association de la deuxième Semaine nationale de la sécurité de l'enfant.

Les inspecteurs de la sous-activité ont visité plus de 10 000 établissements (à peu près le même nombre qu'au cours des années antérieures) dans le cadre d'une stratégie conçue pour surveiller le marché et prendre des mesures correctives à l'égard de produits dangereux particuliers lorsqu'une non-conformité était décelée.

Le spectacle de marionnettes Plutus et Saturnien, programme estival visant à sensibiliser les enfants à la sécurité, a été présenté par sept équipes dans l'ensemble du pays. Plus de 60 000 enfants ont assisté au spectacle et ont reçu de la documentation sur les dangers des produits chimiques domestiques.

Politique et services de consommation: La sous-activité est chargée d'établir une politique de consommation concernant une vaste gamme de questions découlant du mandat du Ministre énoncé dans la Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés et qui ne se rapportent pas expressément à la législation appliquée par les autres sous-activités du Bureau. En outre, elle favorise et protège les intérêts des consommateurs canadiens en amorçant, en recommandant et en coordonnant des programmes dans les secteurs public, privé et bénévole. Elle applique également la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, qui régit près d'un million de transactions d'escompte chaque année, ainsi qu'un programme de subventions et de contributions de 1,8 million de dollars à l'intention des consommateurs et des organismes bénévoles.

En 1990-1991, la sous-activité de la Politique et Services de consommation mettra en oeuvre des politiques découlant d'un nouveau cadre d'orientation en matière de consommation, comprenant les rôles et responsabilités des intervenants sur le marché et un projet pilote ayant trait aux voies de recours pour les consommateurs. Elle poursuivra ses principales initiatives visant à promouvoir l'intérêt des consommateurs et à régler les problèmes nationaux des consommateurs, y compris l'établissement d'une nouvelle réglementation du secteur des services financiers. Elle continuera d'appliquer la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt et d'exécuter un programme de subventions et de contributions à l'intention des consommateurs et des organismes bénévoles.

En 1988-1989, la sous-activité a entrepris diverses initiatives pour satisfaire aux intérêts des consommateurs. Elle a contribué aux travaux du Ministère concernant la politique de consommation ainsi qu'aux initiatives législatives et aux travaux relatifs à l'examen de la Loi sur les produits dangereux. Elle a collaboré avec d'autres ministères à l'élaboration des modifications à la Loi sur les banques pour régler la question des frais des services bancaires. La sous-activité a appuyé l'établissement, la distribution et le partage des coûts d'une brochure sur la protection des cartes de crédit dont le coût de 150 000 $ a été partagé par les 15 principaux émetteurs de cartes. Elle a collaboré avec le secteur privé, les pouvoirs publics, des corps policiers et des représentants de la prévention du crime aux États-Unis à la prévention des fraudes à la carte de crédit dont l'origine remontait aux États-Unis avant de s'étendre au Canada.

B. Corporations et politique législative

Objectif

Fournir un cadre institutionnel pour la conduite ordonnée des affaires, le fonctionnement efficace d'un régime de propriété intellectuelle, l'enregistrement des lobbyistes et la préparation de propositions en vue de la révision des lois du Ministère.

Description

L'activité des Corporations et de la politique législative se compose de six sous-activités: Faillites, Corporations, Propriété intellectuelle, Enregistrement des lobbyistes, Révision législative et Administration. La Direction générale de la propriété intellectuelle comprend le Bureau des brevets, le Bureau des marques de commerce et le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels.

Environ 82 % du personnel de l'activité des Corporations travaille à l'Administration centrale, et la sous-activité des Faillites offre des services dans 15 bureaux au Canada.

Faillites: est chargée de superviser l'administration des faillites au Canada et, en particulier, d'assurer aux débiteurs l'accès aux services, de surveiller la qualité de l'administration des actifs des faillis par les syndics du secteur privé en veillant à ce que les créanciers soient traités équitablement et de dépister les infractions commises dans le cadre des procédures d'insolvabilité. Le Surintendant des faillites est également responsable de la gestion des fonds de fiducie reliés aux faillites (voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-73).

Corporations: est principalement chargée de constituer les sociétés sous régime fédéral à l'exclusion des intermédiaires financiers, de veiller à ce que la loi soit respectée et de rendre les renseignements sur les sociétés accessibles au public. Le Directeur général des corporations, par délégation du Ministre, est aussi responsable de l'administration de fonds de fiducie établis en vertu de la Loi sur la liquidation (voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-73).

Propriété intellectuelle: est chargée d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle exclusifs et équitables et de s'assurer que l'information acquise, en contrepartie de ces droits, peut être consultée pour promouvoir l'exploitation de techniques innovatrices au Canada.

Enregistrement des lobbyistes: est chargée de l'enregistrement des lobbyistes et de la tenue d'un registre accessible au public pour consultation.

Révision législative: est chargée d'effectuer des recherches et analyses menant à l'établissement de lignes de conduite ainsi qu'à la révision et à la réforme des lois et règlements dans les domaines des consommateurs,

des sociétés et de la propriété intellectuelle; d'accroitre l'efficacité de la contribution du Ministère à la formulation de la politique (nationale et internationale) du gouvernement et d'appuyer et de renforcer les programmes du Ministère par l'établissement de cadres d'orientation.

Administration: est chargée de la coordination et de l'administration générales des ressources financières et humaines des sous-activités.

Sommaire des ressources

L'activité des Corporations et de la politique législative compte pour environ 36% du budget de 1990-1991 du Ministère. Les dépenses en personnel représentent environ 76% des ressources totales de l'activité à l'exclusion des paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement (25 millions de dollars).

Tableau 7: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel * 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Faillites	9 849	126	8 491	135	8 074	136
Corporations	2 976	53	2 863	53	3 244	57
Propriété intellectuelle						
Brevets	40 988	272	42 571	281	40 186	261
Marques de commerce	4 689	82	4 615	82	5 207	99
Droit d'auteur et dessins industriels	634	13	672	13	813	15
Enregistrement des lobbyistes	530	4	586	4	252	2
Révision législative	2 700	33	2 202	34	2 196	31
Administration	825	10	817	9	1 038	9
	63 191	593	62 817	611	61 010	610

* Les données ont été modifiées pour refléter une réorganisation ministérielle en vertu de laquelle l'activité des Corporations assumera dorénavant les fonctions de la révision législative.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1990-1991 sont supérieurs de 0,4 million de dollars et inférieurs de 18 années-personnes aux dépenses prévues pour 1989-1990. L'accroissement net est surtout attribuable à une provision pour la majoration des traitements accordée dans le cadre des conventions collectives signées récemment, et la réduction nette des années-personnes est surtout attribuable à la mise en oeuvre des mesures de compressions des effectifs. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-12.

Tableau 8: Recettes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Faillites	4 900	4 700	5 205
Corporations	12 000	12 000	11 978
Propriété intellectuelle			
Brevets	31 859	27 859	25 770
Marques de commerce	14 421	13 674	13 148
Droit d'auteur et	411	401	392
dessins industriels	689	677	665
Enregistrement des lobbyistes	25	10	-
	64 305	59 321	57 158

Explication de la différence: Les recettes prévues pour 1990-1991 sont supérieures de 5,0 millions de dollars aux prévisions des recettes pour 1989-1990. La différence reflète principalement les augmentations fondées sur le taux prévu de croissance de la charge de travail normale au Bureau des brevets et l'accroissement des efforts en matière d'enregistrement de documents et d'automatisation au Bureau des marques de commerce.

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Des grilles tarifaires sont établies à l'égard des services qui accordent un avantage direct aux bénéficiaires. Pour de plus amples renseignements, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-70.

Information sur le rendement et justification des ressources

Comme les opérations de l'activité des Corporations et de la politique législative ont trait à l'application et à la révision de lois, les besoins en ressources dépendent de la charge de travail, qui est elle-même fonction de la demande du public à l'égard des services expressément prévus par la loi, compte tenu des niveaux de service appropriés. Certaines activités des programmes qui sont touchées sont en fait des obligations imposées par la loi. La charge de travail, comme les restructurations d'entreprises, les faillites, les services de la propriété intellectuelle, la mise en oeuvre des initiatives législatives, l'automatisation et les pressions internationales, gruge dans les ressoures réduites du Bureau. Elle a eu pour effet de réduire les cas réglés, les niveaux de services et les recettes et d'accroitre l'arriéré dans le système de traitement. Elle force également les gestionnaires à réévaluer leurs activités en matière de programmes pour définir les priorités auxquelles ils peuvent satisfaire. Tout en faisant face à ces questions de fond, le Bureau devra relever le défi de continuer à assurer efficacement des services de qualité au public. L'automatisation, la formation et le redéploiement devraient contribuer

à la réalisation de cet objectif. Le rapport entre les résultats et les ressources s'établit au niveau des sous-activités.

L'activité continuera à s'efforcer d'apporter des améliorations aux systèmes automatisés des Brevets, des Marques de commerce, du Droit d'auteur, des Faillites, des Corporations et de l'Enregistrement des lobbyistes dans le cadre de projets d'automatisation. En ce qui concerne les brevets, les ressources devant servir à établir les spécifications fonctionnelles du projet ont été approuvées. On pourra ainsi obtenir une ventilation détaillée des besoins du projet. En ce qui concerne les marques de commerce, la première étape du projet d'automatisation est mise en oeuvre, et la deuxième étape est en cours d'établissement.

Faillites: La sous-activité a pour objectif de rendre à un usage plus productif les ressources gelées par l'insolvabilité d'une entreprise, de faire en sorte que le consommateur failli soit mieux informé, d'assurer aux débiteurs et aux créanciers un traitement juste et équitable et de prévenir la fraude dans l'administration de l'actif des faillis.

La charge de travail obligatoire du Surintendant des faillites comprend l'octroi de licences aux syndics, la surveillance de l'administration des faillites et des concordats commerciaux par ces derniers, ainsi que l'enregistrement et la publication de procédures de faillite. Toutefois, comme l'application de la Loi est confiée en grande partie au secteur privé, sous la surveillance du Surintendant, la réalisation des objectifs du programme nécessite un travail permanent d'élaboration d'orientations et de lignes directrices, ainsi que des activités continues de surveillance, de suivi, de communication, de vérifications et d'enquêtes afin d'assurer le respect de la loi et la bonne marche du régime des faillites.

Le Bureau du Surintendant des faillites a entrepris des travaux, des enquêtes, des interviews, des recherches et des projets pilotes importants au cours des dix-huit derniers mois. Ces travaux ainsi que les études effectuées dans le milieu universitaire et les travaux dans le domaine de l'insolvabilité brossent un portrait troublant de la situation actuelle et des tendances auxquelles fait face le régime des faillites.

La sous-activité a jugé que six éléments clés jouent un rôle important dans les efforts qu'elle déploie pour faire face aux questions concernant l'administration des faillites aujourd'hui: un modèle de conformité amélioré, un mode de mise en application plus efficace, un progamme de vérification des syndics renforcé, une stratégie de communication dynamique, la rationalisation de l'informatique et l'impartition ainsi que l'accroissement des recherches des milieux universitaires sur les faillites.

Il est reconnu que la compression des ressources impose des limites de la sous-activité et qu'il faut répondre à la plupart des nouveaux besoins à partir des ressources internes. Il faut rationaliser les opérations de bureau et de soutien et mettre en oeuvre un système de

priorités dans d'autres domaines opérationnels pour que la sous-activité puisse intensifier ses efforts dans les domaines de la conformité, de la mise en application et de la vérification.

Au cours de 1987-1988, la sous-activité a commencé à définir les exigences applicables au successeur de son système automatisé actuel. Une approche progressive a été adoptée afin d'assurer une mise en oeuvre réalisable dans les délais prévus. Les étapes de la production d'une base de données et de documents ont été menées à bonne fin en 1989-1990. Les efforts se poursuivront en 1990-1991 en vue de renforcer la fonction de vérification du syndic et d'établir un poste de travail fonctionnel pour les séquestres officiels. En ce qui concerne la charge de travail, le nombre de demandes de mise en faillite déposées a augmenté encore une fois cette année, et la tendance à la hausse se poursuit, le taux moyen d'accroissement s'établissant à 10%.

Le taux de couverture sert à mesurer les activités clés prévues par la loi: dépôts en faillite, présidence des assemblées des créanciers, émission de lettres d'observations et interrogation des faillis. Le taux équivaut au pourcentage de l'ensemble des diverses activités prévues par loi dont s'est acquittée la sous-activité.

Tableau 9: Statistiques sur les Faillites - Demandes en vertu de la loi

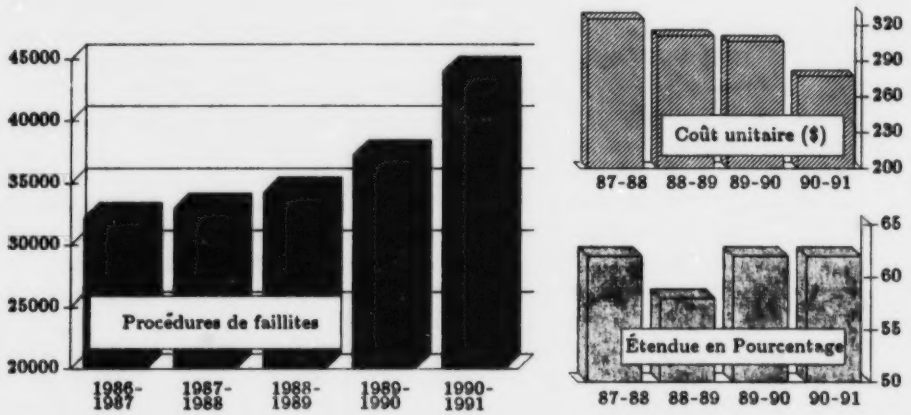

Corporations: La sous-activité a pour mandat de réglementer la constitution et l'existence des sociétés sous régime fédéral et d'assurer le bon ordre et l'équité dans le milieu des affaires. Pour ce faire, la Direction générale des corporations doit, par l'intermédiaire de sa Direction des services corporatifs, certifier les articles de constitution en société ou les modifications qui y sont apportées, traiter les dépôts en vertu de la loi, s'occuper d'activités de dissolution dans les cas de non-conformité aux exigences des textes de loi et fournir des renseignements sur la situation et le rendement des sociétés. Elle doit aussi, par l'intermédiaire de sa Direction de la conformité, trancher les demandes de dérogation aux dispositions de la

loi et, sous réserve des resources dont elle dispose, entreprendre des activités d'application de la loi et des enquêtes sur les allégations de mauvaise gestion des entreprises.

La charge de travail et les coûts unitaires exprimés en dollars courants figurent ci-dessous.

Tableau 10: Statistiques sur les Corporations - Demandes en vertu de la loi

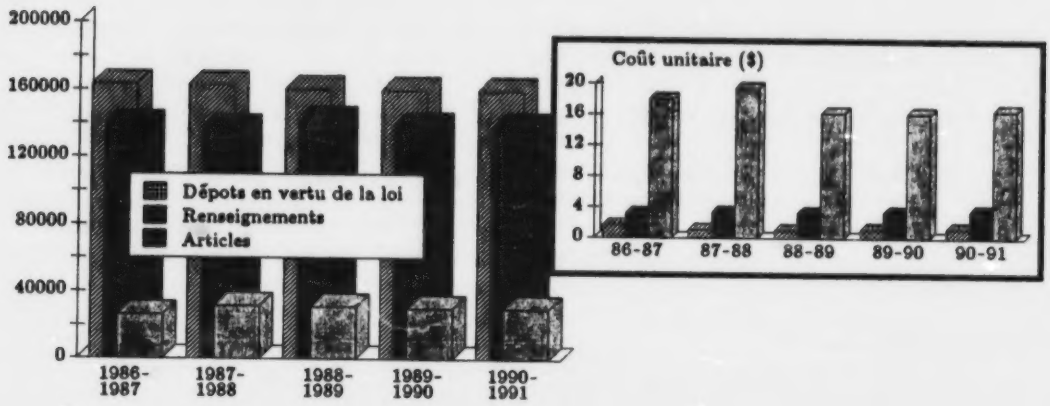

Bien que le taux de constitution en société semble s'être stabilisé, la hausse constante du nombre de sociétés continue d'avoir des répercussions à long terme sur les ressources à cause des diverses dispositions de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral concernant les dépôts en vertu de la loi et les renseignements à communiquer. En ce qui concerne la demande de services, la sous-activité a répondu en 1988-1989 à 31 091 demandes de constitution en société, de modifications, etc. Il convient de noter qu'en dépit de la stabilité apparente de la charge de travail, de nombreuses transactions dont s'occupe la sous-activité deviennent de plus en plus complexes, p. ex. les arrangements entre entreprises, les offres publiques d'achat et les demandes de dérogation aux dispositions de la loi. Il est également prévu que le phénomène récent connu sous le nom "d'activisme des actionnaires institutionnels", soit les investisseurs institutionnels assujettis à la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral, pourrait avoir pour effet d'accroitre le nombre de plaintes et de demandes d'aide des actionnaires minoritaires. Le nombre de sociétés actives, qui détermine la charge de travail globale, est passé de 162 600 en 1987-1988 à 172 608 le 31 mars 1989. Tous ces facteurs continuent d'avoir un effet sur la charge de travail et l'orientation de la sous-activité.

La sous-activité a poursuivi l'évaluation d'un système de traitement à image intégrée afin d'automatiser ses fichiers imprimés et de remplacer ses systèmes vieillissants de traitement de données et de texte afin d'accroitre son efficacité tout en servant mieux le public.

Le Bulletin des sociétés canadiennes, publication qui paraît en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, a été évalué en 1988-1989. Les efforts se poursuivent pour en confier la production et la distribution au secteur privé. La responsabilité du contenu du Bulletin continuera d'incomber au Ministère.

Propriété intellectuelle: Pour atteindre son objectif qui est d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle exclusifs et équitables et de faciliter la diffusion de l'information technologique, la Direction générale de la propriété intellectuelle doit examiner, délivrer et enregistrer ou rejeter des demandes concernant des brevets, des marques de commerce, des droits d'auteur et des dessins industriels.

Le tableau qui suit illustre l'évolution de la charge de travail.

Tableau 11: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Brevets et Marques de commerce

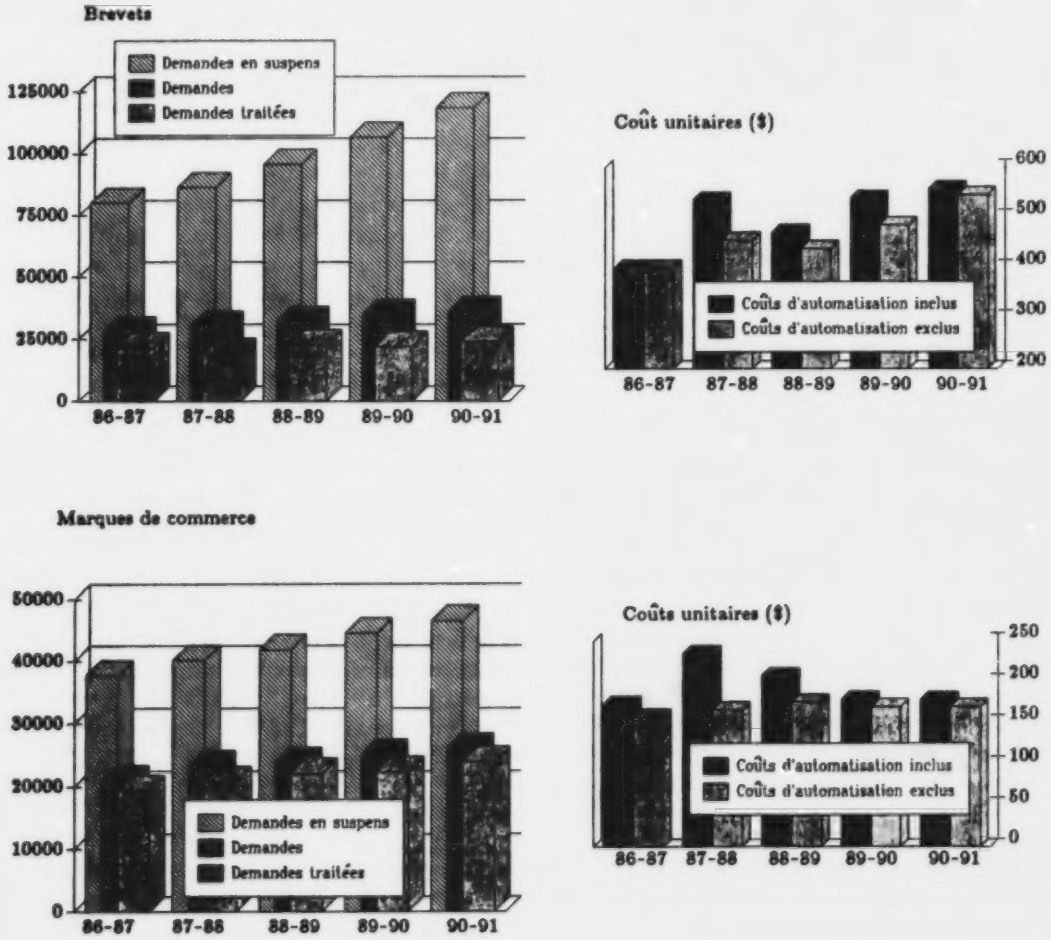

Au cours de 1988-1989, la sous-activité a reçu au total 32 016 demandes de brevet, et le nombre de demandes en suspens continuera d'augmenter, car on s'attend que le nombre des demandes déposées dépasse celui des demandes traitées. L'application efficace et efficiente de la loi sur les brevets ainsi que la conversion aux systèmes automatisés auront pour effet, espère-t-on, de réduire le nombre de demandes en suspens au cours des prochaines années. Le Bureau des brevets a terminé sa troisième année de travail dans le cadre de l'étape de la planification de l'automatisation de l'information sur les brevets et du système de traitement des brevets.

L'automatisation et l'application des nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets, la réduction du nombre de demandes en suspens et l'exploitation des renseignements sur les techniques brevetées font partie des projets envisagés pour respecter de manière satisfaisante et efficace les obligations qui incombent au Bureau des brevets en vertu de la loi. En outre, les initiatives visant à appliquer les nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets comprennent l'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets. Ce traité multilatéral protège davantage les brevets des Canadiens dans nombre d'autres pays industrialisés et accroit le taux de transfert des brevets étrangers à l'industrie canadienne.

L'article 31 de la Loi modifiant la Loi sur les brevets autorise le ministre des Consommateurs et des Sociétés à faire des paiements annuels à chacune des provinces au cours de la période de quatre ans commençant en 1987-1988 et se terminant en 1990-1991 pour la recherche sur les médicaments et leur développement. Le montant total à cet égard s'élève à 25 millions de dollars par année.

En ce qui concerne la sous-activité des Marques de commerce, il y a eu augmentation de 2% de la demande de services puisque le nombre de demandes reçues a augmenté de 527 en 1988-1989 par rapport à l'année précédente pour atteindre 23 787. En raison de l'accroissement du nombre d'heures supplémentaires et des efforts déployés pour rendre le système de traitement de l'information plus efficient, la productivité a augmenté de 14,5 %. Une sensibilisation accrue à l'importance des marques de commerce sur le marché et, par voie de conséquence, une progression continue du nombre de demandes sont prévues. L'équipement acquis dans le cadre des efforts considérables que la Direction a déployés pour moderniser le système a été installé à la fin de 1987-1988, et le logiciel d'application est en cours d'élaboration. Les avantages prévus, comme la possibilité de réduire le long processus d'enregistrement et l'augmentation des recettes, ont commencé à se concrétiser en 1988-1989. La prochaine étape du projet d'automatisation portera sur le remplacement des dossiers papier par des fichiers électroniques. Cette tâche englobera la saisie et l'extraction des fichiers d'images.

Tableau 12: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Droit d'auteur et dessins industriels

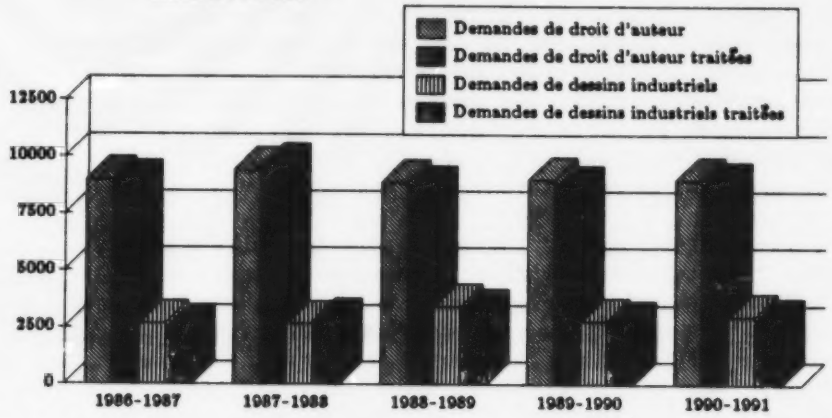

Le nombre de demandes de droit d'auteur présentées est resté relativement constant au cours des quelques dernières années, même si les État-Unis ont adhéré à la convention de Berne et même si les Américains peuvent maintenant bénéficier des dispositions du Traité sans enregistrer leurs demandes au Canada. Toutefois, l'activité relative à l'application du droit d'auteur a augmenté à cause des modifications apportées récemment à la Loi sur le droit d'auteur qui prévoit maintenant des sanctions plus sévères. D'autres modifications élargissent la portée de la protection, car elles incluent les logiciels, établissent des sanctions plus sévères en cas de piraterie commerciale et précisent le rapport qui existe entre la Loi sur le droit d'auteur et la Loi sur les dessins industriels en ce qui concerne les articles fabriqués au moyen d'un procédé industriel.

Les modifications à la Loi sur le droit d'auteur ont également eu un effet sur les demandes en matière de dessins industriels, dont le nombre a augmenté d'environ 28 % en 1988-1989 par rapport à 1987-1988.

Enregistrement des lobbyistes: Cette sous-activité a pour objectif d'enregistrer les lobbyistes et de tenir un registre que le public peut consulter.

Les fonctions de la sous-activité comprennent l'établissement et la tenue d'un registre que le public peut consulter, le traitement de déclarations accompagnées d'une attestation, la remise de copies et la prestation d'autres services moyennant l'acquittement de droits réglementaires (établis conformément à la politique du Conseil du Trésor sur le recouvrement des coûts) et la prestation au public de conseils sur l'interprétation de la définition des catégories de personnes et des types d'activité soustraites à l'application de la Loi. Le Registre renfermera les déclarations de renseignements concernant les activités rémunérées des personnes qui font du lobbyisme pour un tiers (des clients) et de celles qui font du lobbyisme pour leur employeur lorsque cette activité constitue une partie importante de leurs fonctions. Le dépôt des déclarations sera obligatoire.

La Loi exige également qu'un rapport annuel sur l'application et l'administration de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes soit présenté au registraire général du Canada, qui doit le déposer au Parlement.

En 1990-1991, la Direction établira des estimations plus précises des ressources nécessaires pour pourvoir à la charge de travail en matière d'enregistrement et à la demande de services. Les travaux se poursuivront concernant les améliorations à apporter au système automatisé et la prestation de renseignements et d'interprétations aux lobbyistes.

Révision législative: Cette sous-activité a pour objectif d'évaluer la nécessité d'apporter des modifications aux lois, de conseiller le Ministre et d'appuyer le processus parlementaire, afin de favoriser un marché efficace, de maintenir un cadre réglementaire équilibré et de promouvoir et de protéger les intérêts des utilisateurs de la propriété intellectuelle, des consommateurs et des entreprises et d'y contribuer.

Les fonctions sont les suivantes:

i) Révision, propriété intellectuelle - négociations du GATT/ADPIC, la loi sur la protection de la topographie de circuits intégrés et les modifications à la Loi sur les marques de commerce et le Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI).

Recherche économique, juridique et stratégique concernant les questions ci-dessus ainsi que des questions liées, entre autres, à l'octroi de brevets pour les formes biologiques, le dessin industriel, le droit d'auteur et les licences obligatoires pour les médicaments brevetés.

Il faudra également mettre l'accent sur le rapport entre les lois sur la propriété intellectuelle, le commerce international et les négociations concernant le commerce multilatéral, notamment en ce qui concerne les activités relatives à l'Uruguay Round des négociations du GATT ainsi que l'intensification du programme des activités de l'OMPI. Le fait que le directeur général de la Direction générale de la révision législative joue le rôle de négociateur en chef pour le Canada concernant les questions de propriété intellectuelle dans les négociations du GATT offre une occasion unique et confère des responsabilités supplémentaires à la Direction générale.

ii) Révision, consommation et corporations - Révision de la Loi sur la faillite et de la Loi sur les sociétés par action (LSA), suivi des questions que soulève le rétablissement de la réglementation des institutions financières et la nécessité d'une intervention future du gouvernement concernant la réglementation du marché des valeurs mobilières, enquête sur les questions soulevées par la concentration d'entreprises, examen de la Loi sur les produits dangereux (LPD) et du SIMDUT, étude de la possibilité d'établir un code de conduite des entreprises et création d'un processus pour

apporter plus rapidement et plus efficacement des modifications non controversées aux lois relevant de CSC.

Les initiatives de la Direction relatives aux lois cadres de CSC ayant trait au marché visent à les moderniser en fonction des forces du marché, à les harmoniser, le cas échéant, avec les lois des provinces ou d'autres pays et à clarifier les rôles et responsabilités des participants au marché.

La réalisation de ces initiatives sera, bien entendu, assujettie aux contraintes en matière de ressource humaines et financières. Au cours de la période, il faut élaborer des procédés administratifs pour permettre une plus grande souplesse dans la gestion des multiples projets d'établissement de lois et de lignes directrices. Il faudra poursuivre les discussions et le perfectionnement de l'organisation à mesure qu'une stratégie plus efficace sera appliquée au sein du Ministère pour gérer les modifications apportées aux lois. En outre, l'informatisation croissante du travail de la Direction générale nécessitera des changements dans les méthodes d'exécution du travail et les attitudes à cet égard.

C. Droit et politique de concurrence

Objectif

Assurer l'application et l'exécution de la Loi sur la concurrence conformément à l'objet qui y est exposé et promouvoir une politique qui favorise le fonctionnement équitable et efficace d'une économie de marché dynamique et concurrentielle.

Description

L'activité assure l'application de la Loi sur la concurrence et veille à ce que la politique de concurrence soit prise en compte au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique économique. Elle s'emploie à mieux faire comprendre au public le contenu et la portée de la Loi ainsi que l'importance économique et sociale d'une politique de concurrence efficace et représente les intérêts du Canada en matière de concurrence sur la scène internationale.

L'activité comprend les cinq sous-activités suivantes:

Examen des fusionnements: application des dispositions de la Loi qui portent sur les fusionnements.

Restriction de la concurrence: application des dispositions de la loi ayant trait aux agissements anticoncurrentiels, à l'exception de celles relatives aux fusionnements, à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales dolosives.

Pratiques commerciales: application des dispositions pénales de la Loi qui portent sur la publicité trompeuse et les pratiques commerciales dolosives.

Économie et affaires réglementées: élaboration d'une politique économique et d'une analyse des questions relatives à la politique de concurrence en vue d'appuyer toutes les fonctions de l'activité; participation à l'élaboration d'une politique économique fédérale; participation à l'établissement d'une législation régissant la concurrence; représentation des intérêts du Canada en matière de commerce et de concurrence sur la scène internationale et, en vertu de la Loi, interventions auprès de conseils, commissions et autres tribunaux fédéraux et provinciaux en ce qui concerne les questions de concurrence.

Politique de conformité et coordination de la gestion: élaboration et coordination d'initiatives en matière de stratégies de conformité; établissement de programmes d'information, y compris des bulletins d'information et des discours; prestation de services exécutifs et généraux de gestion; et prestation de services de soutien centraux pour les finances, le personnel, l'informatique et l'administration.

La plupart des employés de l'activité travaillent à l'Administration centrale. La sous-activité des Pratiques commerciales

compte 12 bureaux répartis dans l'ensemble du Canada où sont affectés plus de 70 % des employés de cette sous-activité. Les sous-activités de l'Examen des fusionnements et de la Restriction de la concurrence bénéficient de l'appui de bureaux régionaux situés à Vancouver, Montréal et Toronto.

Sommaire des ressources

L'activité compte pour environ 11 % du budget de 1990-1991 du Ministère. Les dépenses en personnel sont le poste de dépense le plus important, représentant 77 % du budget total de l'activité.

Tableau 13: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Examen des fusionnements	3 908	37	4 158	37	1 985	29
Restriction de la concurrence	6 082	80	5 960	80	5 661	82
Pratiques commerciales	4 028	70	4 147	70	3 905	70
Économie et affaires réglementées	2 053	31	2 082	31	1 959	30
Politique de conformité et coordination de la gestion	3 713	44	4 623	44	6 015	44
	19 784	262	20 970	262	19 525	255
Recettes portées au crédit du Trésor *	1 000		1 200		2 896	

* Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-70.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1990-1991 sont inférieurs de 1,2 million de dollars aux dépenses prévues pour 1989-1990. La diminution dans les dépenses totales de l'activité est surtout attribuable pour 1989-1990 seulement, à l'obtention de fonds pour faire face à l'accroissement des frais juridiques et d'experts et à l'approbation préliminaire de projet pour procéder à l'élaboration de systèmes de soutien informatisés. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-12.

Jusqu'en 1988-1989, les principales dépenses de fonctionnement de l'activité étaient les frais juridiques et les coûts connexes. Il est prévu que les contrats de louage de services d'experts de l'industrie, du milieu universitaire et autres deviendront la principale catégorie de

dépenses, ce qui témoigne de la complexité croissante des causes et des situations qui doivent être évaluées, en particulier aux termes des dispositions de la Loi relative aux fusionnements et aux autres pratiques examinables.

Données de base

Le chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches (le Directeur), à qui il incombe, en vertu de la loi, d'appliquer et de faire respecter la Loi sur la concurrence. Le directeur relève du Parlement par l'entremise du Ministre concernant l'application et l'exécution de la Loi, et du Sous-ministre en ce qui concerne les questions de politique de concurrence qui ne se rapportent pas à l'exécution de la Loi et qui ont trait à l'administration des ressources de l'activité.

Voici les dispositions fondamentales de la Loi:

- les dispositions pénales portant sur les infractions liées à la concurrence allant des complots aux pratiques commerciales dolosives;

- les dispositions non pénales concernant les fusionnements qui empêchent ou diminuent sensiblement la concurrence, ou qui pourraient le faire, y compris les articles sur les préavis qui prévoient la signification préalable d'un avis au Directeur dans les cas de fusionnements importants;

- des dispositions non pénales sur les pratiques examinables concernant les agissements des entreprises comme l'abus de position dominante, le refus de vendre, l'exclusivité, les ventes liées et la limitation du marché;

- le pouvoir de faire des observations devant des conseils fédéraux et provinciaux, des commissions ou d'autres tribunaux dont relèvent des activités réglementaires et qui assument des responsabilités en vertu de loi ayant trait à la production, à la prestation, à l'acquisition ou à la distribution de produits (articles ou services); et

- diverses dispositions créant un cadre permettant de réunir des preuves pour déterminer si les dispositions de la Loi ont été ou pourraient être enfreintes.

Les responsabilités du Directeur concernant les dispositions pénales relatives aux fusionnements et aux pratiques examinables sont énoncées clairement dans la Loi. Lorsqu'il a de bonnes raisons de croire qu'un crime a été ou est sur le point d'être commis, ou qu'il y a des motifs suffisants pour que le Tribunal de la concurrence rende une ordonnance, il doit mener une enquête pour déterminer les faits de chaque situation.

Lorsque le Directeur détermine, après avoir procédé à une enquête

appropriée, qu'il y a preuve d'une violation des dispositions pénales, il a le pouvoir de renvoyer l'affaire au Procureur général du Canada, qui peut intenter des poursuites devant les tribunaux. Dans le cas des fusionnements et des pratiques examinables, lorsque le Directeur conclut que des pratiques anticoncurrentielles sont utilisées ou qu'une transaction empêchera ou réduira sensiblement la concurrence sans permettre d'obtenir des gains en efficience qui surpasseront et neutraliseront les effets de cette transaction, gains qui ne seraient vraisemblablement pas réalisés autrement, il peut faire appel au Tribunal de la concurrence, qui peut rendre une ordonnance corrective.

L'activité fait la promotion de l'observation de la Loi au moyen de l'information du public et de la prestation de préavis aux parties en leur faisant savoir si les plans d'entreprises peuvent soulever une question au regard de la Loi et, s'il y a lieu, en recourant à des solutions de rechange aux poursuites intentées ou aux demandes présentées au Tribunal.

Les interventions du Directeur devant des organismes de réglementation, des commissions et des tribunaux sont un important moyen de promouvoir les objectifs de la Loi sur la concurrence, notamment dans le cas des industries qui sont effectivement réglementées par la législation fédérale ou provinciale. La déréglementation et la diminution des lacunes de la réglementation ont mis en valeur cette activité essentielle.

L'activité remplit une autre fonction majeure: elle contribue aux politiques et aux lois gouvernementales touchant le système de marché concurrentiel. Promouvoir une efficacité dynamique par l'intermédiaire du système de marché concurrentiel est un objectif commun à un large éventail de politiques du gouvernement fédéral, dont les politiques relatives au commerce international, aux marchés financiers, aux télécommunications, aux transports, à l'énergie et aux industries culturelles. Ici, dans de nombreux cas, les initiatives de l'État en matière de politiques reflètent le recours accru à la Loi sur la concurrence, à mesure que disparaissent les divers instruments de réglementation qui gênaient les forces de la concurrence.

Enfin, la responsabilité de l'activité en matière de politique de concurrence comporte la représentation du Canada dans les tribunes internationales antitrust. Cela devient de plus en plus important dans un contexte commercial mondial. Sous ce rapport, le Directeur participe activement aux travaux du Comité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le droit et la politique de concurrence. De plus, l'activité participe aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur les pratiques commerciales restrictives dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Données sur le rendement et justification des ressources

L'activité reçoit de nombreuses demandes de services du monde des affaires, d'avocats, de consommateurs et d'universitaires, notamment des

plaintes selon lesquelles la Loi aurait pu être violée; des demandes de certificats de décision préalable (CDP) relativement aux projets de fusionnement, de même que des demandes d'avis consultatifs, des renseignements d'ordre général ou particulier et des exposés de nature éducative. Elle répond à toutes ces demandes de services d'une manière qui convient à leur nature et aux circonstances.

Se rattache à la prestation de ces services l'application des dispositions relatives au préavis obligatoire dans les cas de fusionnements en vertu desquelles les parties à une transaction doivent fournir au Directeur des renseignements précis avant la réalisation de la transaction lorsqu'un fusionnement excède les seuils relatifs à la "taille des parties" et à la "taille des transactions".

Tableau 14: Demandes de services - Sommaire de l'activité

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988 *	Réel 1986-1987 *
Plaintes	14 000	14 000	12 863	13 305	13 421
Fusionnements					
- Certificats de décision préalable	100	90	70	39	9
- Préavis	120	110	92	65	S/O **
Demandes d'avis consultatifs	1 580	1 560	1 540	1 519	1 423
Demandes de renseignements	26 000	25 500	26 224	23 436	21 811
Demandes - Éducation et médias	750	725	739	625	714
	42 550	41 985	41 528	38 989	37 378

* Les données présentées à la Partie III du Budget des dépenses de 1989-1990 ont été révisées pour corriger les erreurs d'enregistrement.

** Les dispositions relatives au préavis ont été proclamées en juillet 1987.

Des mesures quantitatives simples des demandes reçues ne peuvent traduire avec précision l'évolution rapide de la nature de la charge de travail. La complexité des problèmes à régler en vertu de toutes les dispositions de la Loi a augmenté considérablement depuis l'adoption de la Loi sur la concurrence en juin 1986, ce qui a accru les ressource et le temps requis pour procéder à l'analyse des problèmes.

Examen des fusionnements

En 1989-1990, l'activité a attiré énormément l'attention du public, surtout en raison de sa participation à un certain nombre de fusionnements qui ont fait couler beaucoup d'encre, p. ex. les

fusionnements d'Imperial Oil et de Texaco, de Molson et de Carling, des Lignes aériennes Canadien et de Wardair ainsi que de Stone et de Consolidated Bathurst. Ces fusionnements ont suscité un certain nombre de préoccupations, notamment en ce qui concerne le recours à des experts de l'extérieur, le temps nécessaire pour procéder aux évaluations et l'obligation de rendre compte au public. Pour cette raison, le processus d'examen figure en détail ci-après. Le processus s'applique à tous les fusionnements, que l'activité ait eu connaissance ou non des fusionnements au moyen de préavis volontaires, de notification préalable, de certificats de décision préalable (CDP) ou de reportages des médias.

Elle détermine d'abord si l'affaire peut soulever ou non des préoccupations sur le plan de la concurrence; dans l'affirmative, elle entreprend un examen préliminaire. Cet examen a pour objet de déterminer si le Directeur a des motifs suffisants de croire qu'il doit demander au Tribunal de la concurrence de rendre une ordonnance; dans l'affirmative, il est tenu de procéder à une enquête officielle.

Dans le cas de la plupart des examens, il faut communiquer fréquemment avec l'industrie. Ces examens comprennent normalement une vérification objective des renseignements fournis par les parties ou obtenus d'elles, l'obtention de renseignements supplémentaires sur le marché, y compris les concurrents, les fournisseurs et les clients, et, à certains moments, une demande de renseignements dans d'autres secteurs de compétence.

Dans chaque cas, l'activité procède normalement à une évaluation des facteurs dont il est fait état dans la Loi. Dans de nombreux cas, elle peut recourir aux services de conseillers juridiques, de comptables, d'économistes et d'experts de l'industrie pour mener à bien son évaluation.

S'il y a lieu, le document d'évaluation peut contenir le point de vue des tierces parties intéressées.

Lorsque l'évaluation du personnel révèle qu'il n'y a pas de préoccupations importantes sur le plan de la concurrence, le dossier est clos et considéré comme ne "soulevant pas de problème". Cependant, dans le cas contraire, les parties en sont informées, et des discussions ont lieu le plus tôt possible. Les parties sont encouragées à fournir des renseignements supplémentaires ou à présenter des solutions de rechange constructives, qui peuvent satisfaire aux préoccupations. Si, par suite de ces discussions, un règlement est possible, il peut revêtir plusieurs formes:

- une restructuration de la transaction avant la réalisation pour satisfaire aux préoccupations sur le plan de la concurrence et enlever au Directeur tout motif de contester la transaction (proposition "précorrective");

- les parties peuvent s'engager par écrit devant le Directeur à procéder à une restructuration postérieure à la réalisation, qui

peut s'accompagner d'une clause de maintien de la séparation;

- un engagement écrit concernant le maintien de la séparation ou le dessaisissement postérieur à la réalisation jusqu'à ce que le Tribunal ait statué sur la demande d'ordonnance par consentement que lui a présentée le Directeur;

- dans les cas où les effets probables de la transaction sur la concurrence sont incertains, le Directeur peut indiquer que, bien qu'il n'ait pas l'intention de contester la transaction à ce moment-là, il en surveillera les effets pendant une période de trois ans et qu'il prendra les mesures voulues au besoin.

Si, après avoir rencontré les parties, le Directeur croit toujours qu'un règlement ne semble pas possible et que la transaction empêchera ou réduira probablement la concurrence sensiblement, il informera les parties de sa décision de saisir le Tribunal de l'affaire et de rendre publique son intention de présenter une demande. A ce moment-là, les parties peuvent choisir de renoncer à la transaction, de présenter une nouvelle proposition de restructuration ou de contester la position du Directeur devant le Tribunal.

La méthode de résolution de ces cas figure au tableau 15, qui présente le volume de fusionnements et les décisions rendues après examen de ces fusionnements. L'activité fait paraitre des bulletins d'information sur les fusionnements et les certificats de décision préalable.

Tableau 15: Examen des fusionnements

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987 *
Fusionnements au Canada **	1 240	1 180	1 053	1 082	795
Examens des fusionnements commencés	280	236	191	146	40
Examens terminés:					
- ne soulevant aucun problème	247	203	166	120	17
- avec surveillance seulement	20	16	10	7	5
- restructuration postérieure à la réalisation	3	2	1	2	-
- restructuration préalable à la réalisation	6	4	3	2	1
- classés par suite d'ordonnance par consentement	2	3	-	-	-
- abandon des transactions	2	2	2	2	3
	280	230	182	133	26
Examens en cours à la fin de l'exercice	40	49	34	25	14
Demandes au tribunal					
Classées (pendant l'exercice) ***	2	2	2	-	1
En cours (à la fin de l'exercice)	2	2	2	2	-

* Les données portent sur la période débutant le 19 juin 1986 (date de l'adoption de la nouvelle Loi).

** Les données ont été établies à partir de rapports publiés sur les acquisitions - elles ne comprennent pas les projets de transactions et s'appliquent aux années civiles.

*** Les affaires sont comptées en fonction des examens terminés.

Comme l'indique ce tableau, il y a eu une demande croissante concernant tous les aspects de l'examen des fusionnements. En outre, l'ampleur et la complexité des fusionnements et par conséquent le coût en ressources des analyses croîtront à mesure que la mondialisation des marchés se poursuivra.

Restriction de la concurrence

La plainte est le point de départ des activités d'application dans ce domaine: il existe un lien direct entre le nombre des plaintes reçues et la charge de travail qui en résulte. Le processus d'examen ressemble beaucoup à celui des fusionnements. Lorsqu'à la suite d'un examen préliminaire, il existe des motifs suffisants de croire qu'une infraction a été commise, une enquête est entreprise en conformité de la Loi. Une affaire criminelle peut alors être renvoyée au Procureur général pour qu'il prenne les mesures voulues; s'il ne s'agit pas d'un crime, une demande peut être présentée au Tribunal de la concurrence; ou le Directeur peut mettre fin au cas.

Il y a cependant une différence importante par rapport aux fusionnements; dans ces cas - en particulier en vertu des dispositions pénales - il est plus probable que le Directeur devra exercer les pouvoirs d'enquête que lui confère la Loi. De plus, en ce qui concerne les dispositions pénales, il faut prouver hors de tout doute raisonnable qu'une infraction a été commise. Cette preuve peut être directe ou obtenue par déduction: dans un cas comme dans l'autre, le rassemblement et l'analyse des preuves revêtent la plus haute importance.

Au cours des dernières années, l'activité a réduit considérablement les ressources affectées à la mise en application des dispositions pénales en recourant à des méthodes de rechange de résolution des cas et en déterminant les cas prioritaires en fonction de leur importance sur le plan économique et de la jurisprudence. Ces cas prioritaires concernent la fixation des prix et le truquage des offres, particulièrement dans le cas des contrats gouvernementaux, conformément à la décision prise par le Parlement en 1986 de porter l'amende maximale infligée en cas de complot de 1 million de dollars à 10 millions de dollars. La réduction des ressources affectées à ces causes criminelles importantes aura probablement un effet grave sur la promotion de l'observation volontaire de la loi, en particulier si le ralentissement de l'économie augmente le nombre d'affaires de ce genre, car les entreprises tenteront de maintenir leur rentabilité au moyen d'agissements anticoncurrentiels. En raison des ressources limitées, il existe déjà un arriéré, même dans le cas des affaires prioritaires de truquage des offres.

La politique de conformité appliquée par l'activité permet de remplacer la voie contentieuse par des méthodes moins coûteuses comme les règlements négociés. Cependant, le succès de ce programme va de pair avec l'application d'un programme de mesures coercitives parallèle dans le cadre duquel des condamnations prononcées servent à dissuader les contrevenants et sera gravement compromis si les ressources sont insuffisantes pour faire face aux cas de non-conformité et intenter par la suite des poursuites.

En ce qui concerne les dispositions relatives aux pratiques examinables, l'accroissement du nombre de cas d'abus de position dominante, équivalent de l'ancienne disposition non pénale relative aux monopoles, a suscité des préoccupations. Contrairement à l'examen des fusionnements qui relève du domaine de l'éventualité, la disposition ayant trait à l'abus de position dominante (à l'instar des dispositions pénales) s'applique à des événements passés. L'activité s'attendait donc à devoir attendre de deux à trois ans avant que des allégations importantes puissent être présentées au Tribunal. Il a fallu établir une nouvelle façon d'envisager la loi. Il est devenu évident que, pour permettre à l'activité de remplir le nouveau mandat que les modifications apportées en 1986 lui ont conféré, il faut accorder à cette partie de la loi une attention accrue.

Tout comme dans le cas des fusionnements, la plupart des questions tombant sous le coup des dispositions relatives aux pratiques examinables sont résolues dans le cadre de règlements négociés. Toutefois, l'expérience récente montre que, dans les cas les plus importants, les parties ne sont pas disposées à négocier un règlement, ce qui permet la présentation d'un plus grand nombre de cas au tribunal. L'expérience montre également que, en raison de la complexité des questions, il faudra probablement affecter des sommes importantes pour retenir les services d'experts de l'extérieur.

Le tableau 16 présente la charge de travail et les résultats.

Tableau 16: Restriction de la concurrence: Effets des plaintes sur la charge de travail

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Plaintes	1 000	1 000	820	930	1 028
Examens préliminaires commencés	200	200	159	187	205
Enquêtes officielles commencées	30	30	16	21	46
Enquêtes officielles terminées	30	30	48	30	19
Renvois au Procureur général	20	20	18	15	9
Poursuites intentées *	-	-	7	18	21
Cas terminés *	-	-	23	21	22
Condamnations	-	-	15	7	16
Ordonnances d'interdiction	-	-	-	4	-
Non-condamnations	-	-	7	10	6
Demandes au Tribunal	3	3	1	-	-

* Prévisions non fournies, car l'activité ne peut pas contrôler les procédures.

Les données reflètent un retour prévu aux niveaux de 1986-1987, car l'affectation des ressources de l'activité est rajustée d'après le volume élevé des fusionnements réalisés en 1988-1989.

Pratiques commerciales

Les tribunaux de juridiction criminelle statuent sur les infractions contrevenant aux dispositions de la Loi relatives à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales dolosives.

En raison du volume des plaintes, la sous-activité des Pratiques commerciales a établi un système de priorités pour déterminer l'affectation des ressources. Parmi les facteurs pris en considération figurent le taux de couverture du public touché, son impact sur le public et l'effet dissuasif d'une poursuite réussie.

La sous-activité a prodigué un grand nombre d'avis consultatifs en réponse à des demandes provenant de membres du milieu des affaires; elle a également fait de plus en plus appel à diverses méthodes pour résoudre les cas.

Deux éléments de ce travail méritent d'être soulignés. En premier lieu, les cas de pratiques commerciales ont eu tendance par le passé à se régler plus rapidement que ceux qui tombaient sous le coup d'autres dispositions de la Loi - en grande partie parce que les faits de chaque situation pouvaient être déterminés plus facilement. En deuxième lieu, il faut déterminer - et il s'agit d'une caractérisque qui ne s'applique qu'à cette sous-activité - les perceptions des publics visés par une pratique commerciale. Cette analyse peut comporter l'utilisation d'enquêtes complexes sur l'attitude des consommateurs, car les dispositions de la Loi à cet égard relèvent du droit pénal.

Tout comme dans le cas des autres sous-activités, les cas traités en vertu de ces dispositions deviennent plus complexes et nécessitent le recours accru à des experts indépendants, surtout pour tester la validité de la publicité et des pratiques commerciales ainsi que les perceptions des consommateurs à cet égard. Par conséquent, des pressions s'exerceront de plus en plus sur le budget de fonctionnement affecté à cette sous-activité.

Le tableau 17 indique la charge de travail et les résultats de cette sous-activité.

Tableau 17: Pratiques commerciales

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Plaintes	13 000	13 000	12 043	12 375	11 514
Examens préliminaires terminés	2 000	2 000	1 937	2 187	2 188
Enquêtes officielles commencées	100	100	90	98	S/O
Enquêtes officielles terminées	100	100	80	89	114
Renvois au Procureur général	90	90	75	83	122
Poursuites intentées *	-	-	110	131	149
Cas terminés: *			125	130	152
Condamnations	-	-	77	84	111
Ordonnances d'interdiction	-	-	3	2	-
Non-condamnations	-	-	45	44	41

* Prévisions non fournies, car l'activité ne peut pas contrôler les procédures.

Économie et affaires réglementées

Bien qu'elle participe activement à l'application de certaines des dispositions pénales et non pénales de la Loi, cette sous-activité s'emploie surtout à élaborer les éléments de la politique économique qui s'appliquent à la concurrence.

Dans le cadre de ces fonctions, elle représente le Bureau et le Ministère dans certaines affaires législatives et questions de principe touchant la politique de concurrence; elle prépare des documents de base et des lignes directrices en matière de conformité et fait partie de groupes de travail et de comités ministériels et interministériels qui formulent des politiques et des lois cadres qui peuvent susciter des préoccupations sur le plan de la politique de concurrence. La sous-activité analyse certaines questions qui soulèvent des préoccupations générales en matière de conformité et de politique comme le traitement des questions relatives à la concurrence dans les négociations commerciales multilatérales, la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et la concentration d'entreprises.

En tant que point de convergence de la liaison internationale, le personnel participe aux travaux du Comité sur le droit et la politique de concurrence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Groupe intergouvernemental d'experts sur les pratiques commerciales restrictives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ainsi que de divers groupes de travail de ces organismes. En outre, la sous-activité coordonne la notification bilatérale et l'échange de renseignements avec le département de la Justice et de la Federal Trade Commission des É.-U. conformément au protocole d'entente conclu entre le Canada et les É.-U. et avec les organismes antitrust d'autres pays selon la recommandation du Conseil de l'OCDE.

Dans le cadre des cas traités en vertu de la Loi sur la concurrence, la sous-activité fournit des analyses économiques à l'appui de la préparation de cas précis sur lesquels le Tribunal de la concurrence et/ou les tribunaux doivent statuer et participer à la formulation des opinions fournies dans le cadre du programme de conformité. La sous-activité joue également un rôle particulier dans la sélection préliminaire et la recommandation des économistes et des experts de l'industrie dont les services sont retenus pour des causes particulières et dans l'évaluation de leur travail.

Pour appliquer avec efficacité la Loi sur la concurrence, le personnel doit se tenir au courant de l'évolution des progrès de l'analyse dans les domaines de l'économie et du droit de la concurrence des organismes industriels. La sous-activité joue le rôle principal dans le parrainage et l'organisation de séminaires et d'ateliers sur les thèmes pertinents de l'importance de la mise en application et de la politique, avec la collaboration d'experts de l'extérieur ainsi que du personnel du Bureau. Elle suit de près l'évolution du droit et de la politique de concurrence aux É.-U. et dans d'autres pays étrangers.

La sous-activité est le point de convergence des interventions devant les organismes de réglementation, les tribunaux et les commissions de compétence fédérale et provinciale. Elle recourt à une gamme de méthodes d'intervention allant de la présentation d'arguments écrits à la participation à des procédures réglementaires, y compris la convocation et le contre-interrogatoire de témoins comparaissant pour d'autres participants. Dans chaque cas, la sous-activité doit acquérir des connaissances détaillées de l'industrie appropriée, évaluer les questions qui peuvent surgir en matière de concurrence et les conséquences probables des mesures proposées si elles sont approuvées par l'organisme de réglementation et élaborer des options et des recommandations devant être soumises à l'examen de l'organisme de réglementation.

Politique de conformité et coordination de la gestion

Cette sous-activité remplit un large éventail de fonctions essentielles à l'atteinte des objectifs de l'activité et nécessaires à la gestion efficace du programme.

Un de ses rôles principaux consiste à élaborer et communiquer des politiques et procédures de conformité et de mise en application, dont la préparation de discours à l'intention d'une vaste gamme d'auditoires, dans le cadre desquels les politiques en matière de mise en application et les interprétations de la Loi du Directeur sont communiquées pour que le milieu des affaires et le monde juridique en particulier soient mieux informés au sujet de la Loi et mieux en mesure de se conformer à ses dispositions sans qu'on ait à recourir aux mesures officielles de mise en application. La sous-activité est également chargée de l'établissement des bulletins d'information portant sur des aspects particuliers de la loi et aide à l'élaboration des documents d'information du public qui sont publiés lorsque le Directeur a terminé son évaluation des cas importants qui constituent des précédents. Ce

rôle consiste également à coordonner les initiatives en matière de consultation du public.

Le Centre des ressources est une composante de plus en plus importante de la sous-activité. Le Centre contient tous les documents qui revêtent de l'importance à titre de précédents pour l'activité, comme les décisions des tribunaux et les opinions juridiques et constitue une source de référence centrale pour tout le personnel de l'activité. Comme l'accès à ces documents est immédiat, l'activité peut traiter les questions de mise en application et de politique d'une manière uniforme et efficace. Il est possible de fournir des éléments non confidentiels de ces renseignements aux membres des milieux juridiques et des affaires.

Plusieurs aspects de la fonction générale de soutien administratif méritent d'être mentionnés. Il est essentiel de recourir à la technologie informatique la plus récente pour faire en sorte que l'activité puisse optimiser la productivité de ses ressources disponibles. La sous-activité définit les domaines qui nécessitent des améliorations opérationnelles et met au point des applications de matériel et de logiciel qui permettront d'obtenir les avantages escomptés. Elle est également chargée de retenir dans le cadre de contrats les services des nombreux experts des universités et de l'industrie dont on a besoin pour l'analyse des cas.

Le tableau 18 présente les données sur les principales activités d'information du public.

Tableau 18: Principales activités d'information du public

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989	1987-1988	1986-1987
Discours publiés	10	10	14	12	1
Bulletins d'information	3	2	2	-	-
Bulletin sur la publicité trompeuse	4	4	4	4	4

Recettes/Effets dissuasifs

Une poursuite réussie vaut non seulement par la sentence prononcée à l'encontre d'un contrevenant particulier, mais encore par son effet dissuasif en général, sur l'ensemble du marché. La mesure de ce moyen de dissuasion est le niveau moyen des amendes imposées par les tribunaux.

Tableau 19: Résultats des poursuites judiciaires - Total de l'activité *

	1988-1989	1987-1988	1986-1987
Nombre total de condamnations	92	91	127
Montant des amendes perçues (en milliers de dollars)	3 842	1 347	1 630
Amendes moyennes (en milliers de dollars)	41,8	14,8	12,8

* Les données ne comprennent pas les affaires portées en appel.

Nota: Les recettes produites figurant au tableau 13 et le montant total des amendes perçues ne sont pas identiques parce que les amendes perçues ne sont pas nécessairement payées au cours de l'exercice où elles sont imposées. En outre, les appels peuvent retarder, modifier ou renverser les amendes et condamnations.

Par le passé, le niveau des amendes était de l'ordre de 1,0 million de dollars par année. Par suite des modifications apportées à la loi en 1986, le niveau des amendes maximales a été porté à 10 millions de dollars dans les cas de complot, et l'activité a cherché elle-même, par l'entremise de présentations exhaustives antérieures à la détermination de la peine, à hausser la moyenne des amendes imposées par les tribunaux. Il vaut toutefois la peine de noter que l'augmentation sensible enregistrée en 1988-1989 était en grande partie attribuable à deux cas résolus en vertu des dispositions relatives aux complots et au truquage des offres, aux termes desquelles les amendes les plus considérables peuvent être infligées.

Les détails sur les cas terminés et autres renseignements relatifs à l'application et à l'exécution de la Loi se trouvent dans le Rapport annuel du Directeur des enquêtes et recherches, qui est déposé à la Chambre par le Ministre, ainsi que dans le bulletin trimestriel sur la publicité trompeuse. D'autres renseignements pertinents sont disponibles dans les bulletins d'information publiés par le Directeur.

D. Administration

Objectif

Assurer la gestion et l'orientation stratégique du Ministère; appuyer le perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation et assurer les services administratifs centraux au Ministère et aux autres organismes qui en relèvent; remplir les fonctions de registraire général du Canada et permettre au sous-registraire général adjoint d'appliquer le Code du Premier ministre régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant aux titulaires d'une charge publique.

Description

Outre qu'elles fournissent des services au Ministère, les organisations qui font partie de l'activité de l'Administration donnent des avis et des conseils et assurent des services de soutien aux organismes qui font partie du portefeuille du ministère des Consommateurs et des Sociétés.

L'activité de l'Administration se compose de quatre sous-activités:

Gestion du Programme: comprend le Cabinet du Ministre et celui du Sous-ministre, le Secrétariat du ministère et les Services juridiques.

Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation: comprend la Direction générale du personnel, la Direction de la planification stratégique et des services ministériels, la Direction des communications et la Direction des services de planification et de gestion. Elle est chargée de donner des conseils en matière de gestion des ressources humaines ainsi que d'assurer la planification et le perfectionnement du personnel, d'assurer des services en matière de personnel comme la dotation, la classification, la rémunération, l'orientation professionnelle, les relations de travail et les systèmes d'information sur le personnel et de répondre aux initiatives du gouvernement en matière de langues officielles et d'équité dans l'emploi. Elle est chargée d'appuyer les initiatives sur le plan du perfectionnement de l'organisation en établissant des cadres stratégiques, des stratégies et des programmes structurés en matière de communications et d'assurer la liaison, la consultation, l'évaluation des programmes et la vérification interne. Enfin, elle est chargée de coordonner les activités de planification stratégique du Ministère et de coordonner les politiques entre bureaux, y compris les relations fédérales-provinciales.

Direction générale des finances et de l'administration: assure, coordonne et offre des services ayant trait aux finances, à l'administration et à la politique informatique, dont la coordination de la planification et du contrôle financiers et opérationnels. La Direction est aussi chargée de fournir des services d'archives et de bibliothèque, de gérer les fonds d'information documentaire et d'exercer des responsabilités définies dans le Règlement sur les documents officiels pris en vertu de la Loi sur les fonctionnaires publics, de la Loi sur les sceaux et d'autres lois.

Sous-registraire général adjoint: applique le Code du Premier ministre régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant aux titulaires d'une charge publique. Le sous-registraire général adjoint donne en outre des conseils sur les questions de conflits d'intérêts chaque fois que des ministères, des organismes, d'autres gouvernements ou des particuliers le consultent.

Sommaire des ressources

L'activité de l'Administration compte pour environ 17 % du budget du Ministère pour 1990-1991. Les dépenses en personnel et les services professionnels et spéciaux sont les deux postes de dépense les plus importants et représentent respectivement 67 % et 11 % du budget total de l'activité.

Tableau 20: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel * 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	2 864	48	2 822	48	2 734	50
Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation	10 314	137	9 889	138	9 355	141
Finances et administration **	13 836	174	11 580	166	12 317	173
Sous-registraire général adjoint	1 730	20	1 558	20	1 300	20
Comité de réexamen du service postal	-	-	3 837	18	578	4
	28 744	379	29 686	390	26 284	388
Recettes portées au crédit du Trésor ***	60		85		528	

* Les données ont été modifiées pour refléter une réorganisation ministérielle en vertu de laquelle l'activité des Corporations assumera dorénavant les fonctions de la révision législative.

** Comprend les ressources du Comité de réexamen du service postal pour mener à bonne fin la suppression graduelle du programme.

*** Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignments supplémentaires, page 2-70.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1990-1991 sont inférieurs de 0,9 million de dollars et de 11 années-personnes aux dépenses prévues pour 1989-1990. La diminution nette est surtout attribuable au ralentissement en 1990-1991 des fonctions du Comité de réexamen du service postal et à la mise en oeuvre des mesures de compressions des effectifs et partiellement compenser par une provision pour la préparation des traitements accordée dans le cadre des conventions collectives signées récemment. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-12.

Données sur le rendement et justification des ressources

Des évaluations de programme ainsi que des analyses d'impact et des cadres ont été effectuées en 1989-1990 dans les domaines de la métrologie légale, de la sécurité des produits, des faillites et des organismes de réglementation. Les questions relatives aux services financiers comme le virement électronique de fonds et les cartes de crédit ont été examinées de concert avec les provinces et les intéressés du secteur privé.

L'activité a participé aux questions de politiques commerciales comme Europe 1992 et l'Accord de libre-échange ainsi qu'aux questions de normes et de commerce.

Par suite de la réorganisation, qui a mené à la création du service Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation, l'activité a accompli des progrès dans l'appui accordé aux initiatives de la direction en matière de ressources humaines. Une stratégie de perfectionnement des cadres supérieurs a été mise en oeuvre, un programme d'affectations ministérielles a été établi et un profil de gestion a été élaboré.

L'activité a réalisé des progrès dans l'intégration des activités de planification stratégique et ministérielle au Ministère; un cadre de reddition des comptes de la gestion a été établi; un nouveau Comité des ressources a été constitué et un Comité de gestion des ressources humaines revitalisé a été formé.

Une évaluation du rendement des inspections en matière de Poids et mesures a emmené la conduite de projets pilotes pour vérifier la validité des propositions visant l'amélioration de l'efficacité du programme.

Une évaluation du programme de Faillite a établi que ses objectifs étaient pertinents mais a recommandé des modification à ses indices de performance. Une revue de ses activités est prévue pour l'année 1990-1991.

Le développement de cadres d'évaluation pour le SIMDUT, les amendements C-22 à la Loi sur les brevets concernants les produits pharmaceutiques ainsi qu'à l'enregistrement des lobbyistes ont permis la reconnaissance précise des objectifs de ces programmes de même que l'établissement de systèmes d'information appropriés qui faciliteront la mesure de leur réalisation.

Une revue approfondie des techniques de conformité de cinq sous-activités du Ministère a conduit au développement d'un cadre analytique détaillé pour évaluer les programmes réglementaires ainsi que pour choisir des stratégies efficaces d'application des lois.

La Direction générale des finances et de l'administration a continué d'assurer des niveaux de service plus que satisfaisants dans la plupart des secteurs en dépit de l'accroissement de la charge de travail et d'un petit nombre d'années-personnes. Elle doit continuer de fournir beaucoup de conseils et d'analyses par suite de l'adoption de nouvelles lois.

Voici certains objectifs précis pour 1990-1991:

- Assurer le suivi de plusieurs initiatives concernant le perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation en 1990-1991 en vue de renforcer notre capacité en matière de gestion des ressources humaines ainsi que l'efficacité de nos initiatives en matière de perfectionnement de l'organisation, dont des initiatives comme l'exercice des visions et stratégies, l'enquête auprès des employés, le cadre de gestion et le modèle de gestion.

- L'Évaluation des programmes et la Vérification interne joueront un rôle plus important dans les initiatives en matière de perfectionnement de l'organisation visant à améliorer la gestion des ressources. Les évaluations seront effectuées à la Direction des faillites, à l'Électricité et au gaz ainsi qu'à la Propriété intellectuelle.

- Le service Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation s'emploiera surtout à mettre en oeuvre son plan stratégique afin de ne plus s'en tenir à son rôle actuel de fournisseur de services, mais de devenir un partenaire efficace dans le fonctionnement du Ministère.

- Le sous-registraire général adjoint continuera d'appliquer le Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Les travaux se poursuivront concernant l'établissement de systèmes visant à faire face aux responsabilités et catégories modifiées de clients; et

- Automatisation accrue des systèmes financiers et administratifs du Ministère, y compris un nouveau système financier principal dans le cadre des efforts déployés pour assurer des niveaux de service plus que satisfaisants dans un contexte d'accroissement de la charge de travail.

Les tableaux 21 et 22 montrent le rapport entre les années-personnes et les frais généraux de l'ensemble du Programme.

Tableau 21: Rapport entre les années-personnes de l'Administration (Soutien du Programme) et le nombre total des années-personnes du Ministère

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Années-personnes du Ministère	2 212	2 256	2 217
Années-personnes - Soutien du programme *	359	352	364
Pourcentage du total	16,2%	15,6%	16,4%

Tableau 22: Rapport entre les dépenses de l'Administration (Soutien du Programme) et les dépenses totales du Ministère

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Dépenses totales du Ministère	175 311	173 394	163 741
Dépenses - Soutien du Programme *	27 014	24 291	24 406
Pourcentage du total	15,4%	14,0%	14,9%

* Années-personnes et dépenses de l'Administration, sauf celles ayant trait à des secteurs non considérés comme soutien du Ministère, p. ex. le Bureau du sous-registraire général adjoint et le Comité de réexamen du service postal.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Besoins financiers par article

Tableau 23: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel			
Traitements et salaires	96 321	92 893	85 105
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 922	14 228	13 922
Autres frais touchant le personnel	233	164	194
	111 476	107 285	99 221
Biens et services			
Transports et communications	8 468	9 294	8 704
Information	2 615	2 878	2 835
Services professionnels et spéciaux	12 997	14 337	10 849
Location	839	988	669
Achat de services, de réparation et d'entretien	2 279	2 365	2 889
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 824	3 082	3 337
Autres subventions et paiements	30	88	555
	30 052	33 032	29 838
Total des dépenses de fonctionnement	141 528	140 317	129 059
Dépenses en capital			
Acquisition de véhicules	1 966	1 672	1 456
Acquisition de matériel technique	2 483	2 483	1 240
Autres besoins en capital	2 518	2 106	3 490
Total des dépenses en capital	6 967	6 261	6 186
Paiements de transfert			
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	600	600	2 280
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	1 216	1 216	1 216
Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	25 000	25 000	25 000
Total des paiements de transfert	26 816	26 816	28 496
	175 311	173 394	163 741

Nota: Le budget des dépenses en biens et services et en capital pour 1990-1991 comprend un montant approximatif de 4,4 millions de dollars au titre des dépenses internes au niveau gouvernemental.

B. Besoins en personnel

Consommateurs et Sociétés Canada est une organisation à forte intensité de main-d'oeuvre. Les dépenses en personnel sont de 111,5 millions de dollars (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés), et elles représentent environ 79 % des dépenses budgétaires, à l'exclusion des dépenses en capital, des subventions et des contributions.

Tableau 24: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses * 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Consommation	978	993	964
Corporations et politique législative	593	611	610
Droit et politique de concurrence	262	262	255
Administration	379	390	388
	2 212	2 256	2 217

* Pour de plus amples renseignements sur la différence entre le Budget des dépenses principal de 1990-1991 et les prévisions pour 1989-1990, voir la Section I, Aperçu du Programme, page 2-12.

Tableau 25: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes * Contrôlées par le Conseil du Trésor				Provision pour le traitement
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Autorisé 1988-1989 **	Échelle des traitements actuelle	annuel moyen 1990-1991
Direction	83	85	86	59 000-132 700	78 777
Scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	36	38	37	16 751-75 800	54 301
Réglementation scientifique/ Examinateurs de brevets	180	190	181	17 378-61 585	51 228
Autres	26	30	31	18 666-74 810	50 042
Administration et service extérieur					
Services administratifs	160	155	148	16 702-69 615	44 606
Commerce	120	117	116	17 334-71 535	55 870
Gestion des finances	29	28	25	16 200-63 422	49 180
Gestion du personnel	31	31	33	15 669-64 315	47 460
Administration des programmes	255	260	260	16 702-69 615	48 306
Autres	62	52	49	15 576-73 032	49 309
Technique					
Inspection des produits primaires	156	156	154	23 534-58 118	39 305
Inspection technique	378	384	393	15 415-70 384	41 576
Autres	17	18	16	15 415-70 474	39 120
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	467	474	484	15 778-38 728	26 682
Secrétariat, sténographie et dactylographie	149	169	169	15 637-38 975	27 385
Autres	24	28	30	15 452-45 299	25 085
Exploitation	29	31	30	16 237-48 795	27 776
	2 202	2 246	2 242		

	Autres Années-personnes *				Provision pour le traitement
	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Autorisé 1988-1989 **	Échelle des traitements actuelle	annuel moyen 1990-1991
Cadres supérieurs	3	3	3	42 500-158 800	112 365
Autres	7	7	7	-	45 715
	10	10	10		

* L'expression **"années-personnes"** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les **"autres" années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

** Total des années-personnes disponibles pour utilisation en 1988-1989.

C. Paiements de transfert

Les paiements de transfert représentent environ 15 % du Budget des dépenses principal du Ministère pour 1990-1991. Le tableau 26 révèle les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert du Programme.

Tableau 26: Détail des subventions et contributions

(en dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Subventions			
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	600 000	600 000	2 280 000
	600 000	600 000	2 280 000
Contributions			
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	1 216 000	1 216 000	1 215 786
	1 216 000	1 216 000	1 215 786
Autres paiements de transfert			
Paiments aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement.	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	26 816 000	26 816 000	28 495 786

D. Recettes

Le tableau 27 énumère les recettes produites par le Programme des Consommateurs et des Sociétés. La hausse des recettes visées est surtout attribuable à l'accroissement de la demande de service. Ces recettes sont portées directement au crédit du Trésor et ne peuvent pas être utilisées par le Programme.

Tableau 27: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Consommation			
Frais d'inspection de l'électricité et du gaz	4 000	4 500	4 915
Droits d'inspection à l'égard des poids et mesures	2 100	1 500	1 665
Amendes et recettes diverses à l'égard des produits de consommation, des poids et mesures et des produits dangereux	400	450	488
Corporations et politique législative			
Prélèvements en vertu de la Loi sur la faillite, frais du receveur au général, frais pour licences des syndics et autres recettes de faillites	4 900	4 700	5 205
Frais de constitution en sociétés, frais de rapports annuels et autres frais de sociétés	12 000	12 000	11 978
Droits pour demandes de brevet, droits d'agents de brevets, droits de brevets imprimés, perquisitions et caveats	31 859	27 859	25 770
Droits pour demandes de marques de commerce, redevances pour annonces, cessions, agents et frais d'enregistrement et autres recettes des marques de commerce	14 421	13 674	13 148
Droits pour le droit d'auteur et les dessins industriels	1 100	1 078	1 057
Droits pour service d'information sur l'enregistrement des lobbyistes	25	10	S/O
Droit et politique de concurrence			
Amendes et confiscations	1 000	1 200	2 896
Administration			
Divers	60	85	528 *
	71 865	67 056	67 650

* Les recettes produites par l'activité de l'Administration incluent un montant approximatif de 478 000 $ pour les recouvrements de dépenses d'exercices précédents et de diverses autres recettes.

E. Examen des résultats financiers par sous-activité

Tableau 28: Résultats financiers en 1988-1989

	1988-1989 *					
	Budget principal		Réel		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Consommation						
Poids et mesures	15 617	307	14 318	282	1 299	25
Électricité et gaz	9 666	196	9 743	197	(77)	(1)
Produits de consommation	13 258	266	12 158	256	1 100	10
Sécurité des produits	5 896	93	5 897	91	(1)	2
Services aux consommateurs	4 241	49	5 477	37	(1 236)	12
Administration	4 378	91	5 442	101	(1 064)	(10)
Opérations	4 354	-	3 887	-	467	-
	57 410	1 002	56 922	964	488	38
Corporations et politique législative						
Faillites	8 261	137	8 074	136	187	1
Corporations	2 614	56	3 244	57	(630)	(1)
Propriété intellectuelle						
Brevets	14 090	258	40 186	261	(26 096)	(3)
Marques de commerce	4 696	83	5 207	99	(511)	(26)
Droit d'auteur et dessin industriel	581	13	813	15	(232)	(2)
Révision législative	2 578	34	2 196	31	382	3
Enregistrement des lobbyistes	0	0	252	2	(252)	(2)
Administration	585	9	1 038	9	(453)	0
	33 405	590	61 010	610	(27 605)	(20)
Droit et politique de concurrence						
Examen des fusionnements	2 284	26	1 935	29	299	(3)
Restriction de la concurrence	4 898	83	5 661	82	(763)	1
Pratiques commerciales	4 258	76	3 905	70	353	6
Économie et affaires réglementées	2 324	35	1 959	30	365	5
Politique de conformité et coordination de la gestion	4 184	31	6 015	44	(1 831)	(13)
	17 948	251	19 525	255	(1 577)	(4)
Administration						
Gestion du Programme	2 625	49	2 734	50	(109)	(1)
Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation	9 265	134	9 355	141	(90)	(7)
Finances et administration	10 654	172	12 317 **	173 **	(1 663)	(1)
Sous-registraire général adjoint	1 835	24	1 300	20	535	4
Comité de réexamen du service postal	-	-	578	4	(578)	(4)
	24 379	379	26 284	388	(1 905)	(9)
	133 142	2 222	163 741	2 217	(30 599)	5

* Les résultats financiers en 1988-1989 ont été modifiés pour refléter une réorganisation ministérielle.

** Comprend des dépenses totales de 369 000 $ et de trois années-personnes engagées par la Commission de revision des marchés publiques.

Explication de la différence: Les dépenses réelles ont constitué 23 % ou 30,6 millions de dollars de plus que le Budget des dépenses principal de 1988-1989. Les dépenses supplémentaires provenaient des modifications apportées aux montants statutaires et des mandats spéciaux du Gouverneur général. D'autres détails figurent à la Section I, Aperçu du Programme, page 2-15).

F. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 29 présente d'autre éléments de coût ainsi que les recettes projetées dont il faut tenir compte pour établir le coût net estimatif du Programme.

Tableau 29: Coût net du Programme pour 1990-1991

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991	Plus * autres coûts	Coût total du Programme	Moins ** recettes	Coût net estimatif du Programme	
					1990-1991	1989-1990
	175 311	18 483	193 794	71 865	121 929	122 601

* Les autres coûts de 18 483 000 $ comprennent:

	(en milliers de dollars)
• locaux fournis sans frais par Travaux publics	14 204
• avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	3 944
• émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services Canada	227
• contribution de l'employeur aux dédommagements payés par Travail Canada	108

** Le tableau 27 donne des détails sur les recettes (page 2-70).

G. Fonds de fiducie

Dividendes non réclamés

En vertu de l'article 154 de la Loi sur la faillite, le Surintendant est le dépositaire des fonds distribués aux créanciers qui ne sont pas réclamés par ces derniers à la liquidation de l'actif. Au 31 décembre 1989, le solde actif de ce fonds de fiducie s'élevait à 2 062 672 $.

En vertu des articles 139 et 140 de la Loi sur la liquidation, le Ministre est responsable de l'administration de fonds de fiducie établis conformément à la Loi pour enregistrer les montants portés au crédit du Receveur général en attendant leur distribution. Au 31 décembre 1989, le solde de ce fonds s'élevait à 692 606 $.

Actifs non distribués

En outre, en vertu de l'article 154 de la Loi sur la faillite, le Surintendant reçoit tous les fonds des syndics qui ne peuvent pas être distribués aux créanciers. Cette situation se produit habituellement lorsque le syndic reçoit des sommes d'argent relativement peu élevées après qu'il a déjà remis des fonds aux créanciers et qu'il s'avère peu économique de procéder à une nouvelle distribution. Ces fonds peuvent être remis, sur demande, aux créanciers qui y ont droit. A la fin de décembre 1989, le solde actif de ce fonds s'élevait à 1 096 727 $.